

# HORIZON 2018 : VERS UN APPUI RENFORCÉ À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE



Rapport du Comité sénatorial permanent  
des langues officielles #OLLO

MAI 2017

L'honorable Claudette Tardif, présidente  
L'honorable Rose-May Poirier, vice-présidente

## **Renseignements :**

*Par courriel : [ollo@sen.parl.gc.ca](mailto:ollo@sen.parl.gc.ca)*

*Sans frais : 1-800-267-7362*

*Par la poste : Comité sénatorial permanent des langues officielles  
Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4*

*Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante :*

*[www.senate-senat.ca/ollo.asp](http://www.senate-senat.ca/ollo.asp)*

*Le Sénat est présent sur Twitter : [@SenatCA](https://twitter.com/SenatCA),  
suivez le comité à l'aide du mot-clic #OLLO*

*This report is also available in English*

# TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU COMITÉ	i
ORDRES DE RENVOI	ii
ACRONYMES	iii
LEXIQUE	iv
PRÉFACE	vi
SOMMAIRE	vii
RECOMMANDATIONS	x
<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 Le portrait général de la situation en Colombie-Britannique</b>	<b>5</b>
<b>1.1 La francophonie en Colombie-Britannique</b>	<b>5</b>
1.1.1 Une population francophone en croissance	5
1.1.2 Une population francophone diversifiée	6
1.1.3 Une population francophone dispersée	7
1.1.4 Une francophonie vibrante... mais dont la vitalité est menacée	8
<b>1.2 L'évolution du bilinguisme en Colombie-Britannique</b>	<b>8</b>
1.2.1 Un attrait évident pour les deux langues officielles	8
1.2.2 Le bilinguisme chez les jeunes	9
<b>1.3 Le cadre législatif et politique en Colombie-Britannique</b>	<b>9</b>
1.3.1 La promotion du français	10
1.3.2 L'enseignement du français	10
1.3.2.1 Le français langue première : des droits reconnus par la <i>Charte</i>	11
1.3.2.2 L'apprentissage obligatoire d'une langue seconde : le français et les autres langues non officielles	12
<b>1.4 Les écoles et la fréquentation scolaire en Colombie-Britannique : les occasions d'apprentissage du français</b>	<b>13</b>
1.4.1 L'enseignement du français langue première	14
1.4.2 L'enseignement du français langue seconde	14
1.4.2.1 Les programmes d'immersion française	14
1.4.2.2 Les programmes de français de base	14
1.4.2.3 Les programmes de français intensif	15
1.4.3 Les tendances générales	15
1.4.3.1 La vie en français dès le tout jeune âge	15
1.4.3.2 Le manque de places dans les écoles, malgré un attrait évident pour l'apprentissage du français	16
1.4.3.3 L'attrition élevée au secondaire	16
1.4.3.4 Les occasions limitées d'apprentissage du français au postsecondaire	17

<b>Chapitre 2</b>	<b>Les défis liés à l'accès aux écoles francophones et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique</b>	<b>19</b>
<b>2.1</b>	<b>Les écoles francophones</b>	<b>19</b>
2.1.1	Le manque de places dans les écoles	19
2.1.1.1	La double mission des écoles francophones	20
2.1.1.2	Des écoles rapidement surpeuplées	20
2.1.1.3	La proximité des écoles : le défi du transport scolaire	22
2.1.1.4	Les ayants droit potentiels	23
2.1.1.5	Étudier dans sa langue première : une question de choix	24
2.1.2	Les infrastructures déficientes : l'équivalence réelle en éducation	26
2.1.2.1	Les recours devant les tribunaux	26
2.1.2.2	L'appui à la construction identitaire linguistique et culturelle et le développement communautaire	28
2.1.2.3	L'acquisition de terrains fédéraux	29
2.1.3	Le manque de services à la petite enfance en français	31
2.1.4	L'accès limité aux services en français dans la province	33
2.1.4.1	La construction identitaire linguistique et culturelle et les espaces communautaires en français	33
<b>2.2</b>	<b>Les programmes d'immersion française</b>	<b>35</b>
2.2.1	Les listes d'attente et les systèmes de loterie	35
2.2.2	La proximité des écoles	36
2.2.3	Étudier le français dans les programmes d'immersion française : une question de choix	37
2.2.4	La pénurie d'enseignants qualifiés	37
2.2.4.1	La formation de base des enseignants	37
2.2.4.2	La formation continue	38
2.2.4.3	Les compétences linguistiques des enseignants	39
2.2.5	La maîtrise du français chez les élèves	40
2.2.5.1	Les compétences linguistiques des élèves	40
2.2.5.2	La pénurie de matériel pédagogique en français	41
2.2.5.3	Les expériences authentiques	42
<b>2.3</b>	<b>Les défis communs</b>	<b>42</b>
2.3.1	Le manque de ressources dans les écoles primaires et secondaires	42
2.3.1.1	L'engagement des enseignants	42
2.3.1.2	La motivation des jeunes	43
2.3.1.3	L'effet papillon : appuyer le français langue première pour assurer un meilleur accès aux programmes d'immersion française	44
2.3.1.4	Vers un appui renforcé à l'enseignement primaire et secondaire en français	45
2.3.2	Les occasions limitées d'apprentissage du français au postsecondaire	45
2.3.2.1	Les programmes collégiaux et universitaires en français	46
2.3.2.2	Vers le continuum en éducation, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire	48

2.3.3	Les limites du système de financement actuel _____	49
2.3.3.1	Un financement insuffisant _____	49
2.3.3.2	Vers une plus grande participation des conseils scolaires francophones _____	50
2.3.4	Un système de reddition de compte déficient _____	52
2.3.4.1	Le manque de transparence _____	52
2.3.4.2	Vers un meilleur suivi des dépenses transférées par le fédéral _____	53
<b>Chapitre 3</b>	<b>Agir pour favoriser les occasions d'apprentissage du français en Colombie-Britannique _____</b>	<b>57</b>
<b>3.1</b>	<b>Améliorer l'accès aux écoles francophones _____</b>	<b>57</b>
3.1.1	Aider la communauté francophone dans l'acquisition de terrains fédéraux _____	57
3.1.2	Bonifier l'appui aux infrastructures scolaires francophones _____	59
3.1.3	Promouvoir le respect des droits reconnus par la <i>Charte</i> _____	60
3.1.4	Appuyer le continuum en éducation _____	61
3.1.5	Ajouter des questions au prochain recensement de la population _____	63
<b>3.2</b>	<b>Augmenter le taux de bilinguisme des jeunes _____</b>	<b>65</b>
3.2.1	Fixer une cible pour augmenter le bilinguisme des jeunes _____	65
3.2.2	Promouvoir l'usage des deux langues officielles _____	66
3.2.3	Faciliter l'adhésion au Cadre canadien commun de référence _____	66
3.2.4	Donner aux jeunes l'occasion d'apprendre le français comme langue seconde _____	67
<b>3.3</b>	<b>Revoir le mécanisme de financement et améliorer la reddition de compte _____</b>	<b>69</b>
3.3.1	Modifier le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité _____	69
3.3.2	Assurer un suivi plus rigoureux des dépenses et améliorer la collaboration intergouvernementale _____	70
3.3.3	Bonifier l'enveloppe de Patrimoine canadien pour la Collaboration intergouvernementale en matière d'éducation _____	71
<b>3.4</b>	<b>Appuyer la vitalité des communautés francophones _____</b>	<b>73</b>
3.4.1	Assurer l'offre de services fédéraux en français _____	73
3.4.2	Bonifier l'enveloppe de Patrimoine canadien pour la Collaboration avec le secteur communautaire _____	74
3.4.3	Bonifier l'enveloppe de Patrimoine canadien pour la Collaboration intergouvernementale en matière de services _____	75
<b>Conclusion</b>	_____	<b>77</b>
<b>ANNEXE A – TÉMOINS</b>	_____	<b>i</b>
<b>ANNEXE B – VISITES ET RENCONTRES INFORMELLES</b>	_____	<b>v</b>
<b>ANNEXE C – MÉMOIRES, PRÉSENTATIONS ET AUTRES DOCUMENTS</b>	_____	<b>xi</b>
<b>ANNEXE D – NOTES</b>	_____	<b>xiv</b>



## MEMBRES DU COMITÉ



L'honorable  
Claudette Tardif\*  
présidente



L'honorable  
Rose-May Poirier\*  
vice-présidente



L'honorable  
Paul E. McIntyre\*



L'honorable  
Raymonde Gagné\*

### LES HONORABLES SÉNATEURS :



Patricia Bovey



René Cormier



Mobina S.B. Jaffer



Ghislain Maltais



Marie-Françoise Mégie



Percy Mockler



Lucie Moncion

\*membres du Sous-comité du programme et de la procédure

### MEMBRES D'OFFICE DU COMITÉ :

Les honorables sénateurs Peter Harder, C.P.  
(ou Diane Bellemare) et Claude Carignan, C.P.  
(ou Yonah Martin)

### AUTRES SÉNATEURS AYANT PARTICIPÉ, DE TEMPS À AUTRE, AUX TRAVAUX :

Les honorables sénateurs Gwen Boniface,  
Norman E. Doyle, Joan Fraser, Victor Oh,  
Michel Rivard (retraité), Judith G. Seidman

### MEMBRES DU PERSONNEL :

Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires,  
Bibliothèque du Parlement  
Kevin Pittman, greffier de comité, Direction des comités  
Annie Trudel, adjointe administrative, Direction des comités  
Geneviève Sicard, agente de communications (comités), Direction des Communications

Extrait des *Journaux du Sénat*, le mercredi 20 avril 2016 :

L'honorable sénatrice Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Dawson,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique;

Que les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis par le comité sur son étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique au cours de la deuxième session de la quarante et unième législature soient renvoyés au comité; et

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 15 décembre 2016, et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
Charles Robert

Extrait des *Journaux du Sénat*, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 :

L'honorable sénatrice Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P.,

Que, nonobstant l'ordre de renvoi du Sénat adopté le mercredi 20 avril 2016, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des langues officielles concernant son étude sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique soit reportée du 15 décembre 2016 au 30 mars 2017.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
Charles Robert

Extrait des *Journaux du Sénat*, le jeudi 9 mars 2017 :

L'honorable sénateur Maltais propose, appuyée par l'honorable sénateur Dagenais,

Que, nonobstant l'ordre de renvoi du Sénat adopté le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des langues officielles concernant son étude sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique soit reportée du 30 mars 2017 au 31 mai 2017.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
Charles Robert

## ACRONYMES

BAFF	Bureau des affaires francophones et francophiles
BCATML	<i>British Columbia (BC) Association of Teachers of Modern Languages</i>
BI	Baccalauréat international
CJFCB	Conseil jeunesse francophone de la Colombie-Britannique
CLO	Commissariat aux langues officielles
CNFS	Consortium national de formation en santé
CNPF	Commission nationale des parents francophones
CPF	<i>Canadian Parents for French</i>
CSF	Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique
CSV	Conseil scolaire de Vancouver
FCFA	Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
FCF	<i>French Cohort Program</i>
FFCB	Fédération des francophones de la Colombie-Britannique
FNCSE	Fédération nationale des conseils scolaires francophones
PFPCB	Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique
ICRML	Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
LINC	<i>Language Instruction for Newcomers to Canada</i>
LLO	<i>Loi sur les langues officielles</i>
OLLO	Comité sénatorial permanent des langues officielles
PFP	Programme de formation professionnelle
UCB	Université de la Colombie-Britannique
USF	Université Simon Fraser



<b>Cadre canadien commun de référence</b>	Cadre adapté au contexte canadien, à l'image du Cadre européen commun de référence, qui identifie des niveaux communs de référence liés à l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des compétences langagières au Canada.
<b>Complétude institutionnelle</b>	Droit de contrôle et de gestion des institutions <i>par et pour</i> la population francophone, qui suppose une offre complète de services en français à la minorité francophone.
<b>Construction identitaire</b>	Processus dynamique au cours duquel une personne se définit et se reconnaît par sa façon de réfléchir, d'agir et de vouloir dans la société. Dans le contexte des communautés francophones en situation minoritaire, la construction identitaire comporte une dimension à la fois éducative, linguistique et culturelle. La langue française et la culture qui l'accompagne sont des façons d'exprimer qui l'on est.
<b>Continuum en éducation</b>	Éducation en français, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire.
<b>Couples exogames</b>	Couples où les conjoints n'appartiennent pas au même groupe linguistique et où un seul des deux conjoints est francophone.
<b>Écoles francophones</b>	Écoles principalement destinées aux ayants droit au titre de l'article 23 de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> (« Charte »), où l'enseignement se fait en français suivant une mission de construction identitaire qui vise à transmettre le français aux enfants tant sur le plan éducatif, linguistique que culturel.
<b>Égalité réelle</b>	Principe reconnu par la Cour suprême du Canada dans <i>Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince Édouard</i> , qui constitue la norme en droit canadien. L'égalité réelle suppose que les minorités de langue officielle peuvent être traitées différemment, si nécessaire, suivant leur situation et leurs besoins particuliers, afin de leur assurer un niveau d'éducation équivalent à celui de la majorité linguistique. Ce principe s'oppose à celui d'égalité formelle, étant donné la nature réparatrice de l'article 23 de la <i>Charte</i> .
<b>Enseignement du français langue première</b>	Enseignement offert dans les écoles francophones, au titre de l'article 23 de la <i>Charte</i> .
<b>Enseignement du français langue seconde</b>	Enseignement offert dans les programmes d'immersion française, les programmes de français de base et les programmes de français intensif, dans les écoles anglophones.
<b>Équivalence réelle</b>	Principe reconnu par la Cour suprême du Canada dans <i>Association des parents de l'école Rose-des-vents c. Colombie-Britannique (Éducation)</i> , qui suppose la prise en compte des choix offerts en matière d'éducation du point de vue des titulaires des droits au titre de l'article 23 de la <i>Charte</i> , en comparaison à ceux offerts aux écoles avoisinantes de la majorité linguistique. Ce principe s'oppose à celui d'équivalence formelle, étant donné les défis particuliers à relever pour protéger la langue et la culture de la minorité et prévenir l'assimilation.

<b>Expériences authentiques</b>	Activités qui permettent l'utilisation d'une langue dans un contexte autre que le simple milieu scolaire, en s'immergeant dans l'histoire et la culture d'une autre communauté linguistique, en entrant en contact avec elle et en participant à des activités dans sa langue.
<b>Formation de base des enseignants</b>	Formation acquise à l'université par les enseignants comprenant les éléments fondamentaux nécessaires à l'exercice de leur profession.
<b>Formation continue</b>	Complément de formation acquise par les enseignants dans un objectif de perfectionnement ou d'une mise à jour de leur pratique professionnelle.
<b>Francophile</b>	Règle générale, la population francophile regroupe celle dont la langue maternelle est une langue autre que le français, mais qui a une connaissance ou une capacité de soutenir une conversation dans cette langue ou qui démontre un attachement envers celle-ci et la culture qui l'accompagne.
<b>Immersion précoce</b>	L'immersion se fait en bas âge, normalement à partir de la maternelle ou la 1 <sup>re</sup> année.
<b>Immersion tardive</b>	L'immersion se fait plus tard, normalement à partir de la 6 <sup>e</sup> ou la 7 <sup>e</sup> année.
<b>Langues officielles</b>	Les deux langues officielles du Canada sont le français et l'anglais, comme reconnu à l'article 16 de la <i>Charte</i> et réaffirmé dans la <a href="#"><i>Loi sur les langues officielles</i></a> .
<b>Programmes de français langue seconde</b>	Programmes d'enseignement du français offerts dans les écoles anglophones, qui couvrent à la fois les programmes d'immersion française, les programmes de français de base et les programmes de français intensif.
<b>Programmes de français de base</b>	Programmes d'enseignement offerts dans les écoles anglophones où l'apprentissage du français prend la forme d'une matière enseignée dans le cadre des programmes réguliers, selon des proportions différentes d'une école à l'autre (de 40 à 120 minutes par semaine).
<b>Programmes de français intensif</b>	Programmes d'enseignement offerts dans les écoles anglophones où l'apprentissage du français se fait de façon intensive en 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> année.
<b>Programmes d'immersion française</b>	Programmes d'enseignement offerts dans les écoles anglophones où le français est la langue d'enseignement pour toutes les matières, selon des proportions différentes d'une année scolaire à l'autre (de 100 % en maternelle à 25 % en 12 <sup>e</sup> année).

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a la responsabilité d'examiner le rôle et l'engagement du gouvernement fédéral dans la promotion du français et de l'anglais au sein de la société canadienne et dans l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le Comité a choisi de se rendre à Vancouver et à Victoria, car la Colombie-Britannique, selon ce que le Comité entend depuis plusieurs années, vit des défis majeurs à la fois du côté des écoles francophones et des programmes d'immersion française. Nous souhaitons obtenir un portrait précis des occasions d'apprentissage du français dans cette province.

Notre étude constitue la suite logique des travaux menés lors de la session parlementaire précédente, suivant le dépôt en juin 2015 du rapport intitulé *Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens*. Ce rapport portait sur les meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique. Le gouvernement fédéral y a répondu en juin 2016, mais sans engagement suffisamment précis pour nous permettre de croire à une amélioration significative de la situation. Nous avons cru que cette étude-ci méritait un examen encore plus approfondi.

La très grande majorité des personnes rencontrées à Vancouver et à Victoria ont exprimé leur gratitude envers nous, pour avoir pris le temps de les entendre et de nous permettre de constater sur place l'ampleur des défis auxquels elles sont confrontées.

Nous tenons à exprimer nos plus sincères remerciements à tous ceux et celles qui nous ont aidés à préparer cette mission d'étude, qui ont participé à nos rencontres et qui ont pris le temps de nous expliquer les enjeux propres à la Colombie-Britannique.

En contrepartie, nous trouvons malheureux le refus des représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique de participer à notre étude, que ce soit de manière formelle ou informelle. Les membres du Comité sénatorial souhaitent vivement que le gouvernement de la Colombie-Britannique, suite à la lecture de notre rapport, entreprenne une collaboration avec les intervenants en éducation en français et avec le soutien du gouvernement fédéral dans la mise en œuvre des recommandations de ce rapport.



La présidente,  
**L'honorable Claudette Tardif**



La vice-présidente,  
**L'honorable Rose-May Poirier**

Horizon 2018 :

## Vers un appui renforcé à l'apprentissage du français en Colombie-Britannique

Les Canadiens qui vivent en Colombie-Britannique font face à des défis importants en matière d'accès aux écoles francophones et aux programmes d'immersion française.

Dans ce rapport, le Comité sénatorial permanent des langues officielles a ciblé l'accès à une éducation en français langue première et en français langue seconde en Colombie-Britannique parce que cette province représente un cas typique où des défis importants sont vécus tant du côté des écoles francophones que des programmes d'immersion française. Cependant, ces défis ne sont pas uniques à la Colombie-Britannique et les leçons apprises et contenues dans ce rapport s'appliquent aussi bien au reste du Canada. Le présent rapport s'appuie sur le rapport du Comité sénatorial de 2015 *Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens*.

- Le cas de l'école Rose-des-vents, sur lequel le Comité sénatorial s'est penché, est un exemple qui démontre le besoin de soutenir les écoles francophones en Colombie-Britannique. Son infrastructure est mal adaptée et l'école est surpeuplée, **350 ÉLÈVES** étant déjà entassés dans un **ESPACE PRÉVU POUR 200**. ◀

Dans ce large secteur de fréquentation scolaire, de surcroît, on estime qu'environ 1 200 élèves pourraient être en droit d'obtenir une éducation en français et de s'inscrire à cette école. Le transport scolaire pose aussi des défis, les élèves étant confrontés à des temps de déplacement déraisonnables.

L'Association des parents de l'école Rose-des-vents, le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et la Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique se sont engagés dans de longues et coûteuses batailles judiciaires à l'encontre du gouvernement provincial pour tenter de régler les enjeux mentionnés ci-dessus.

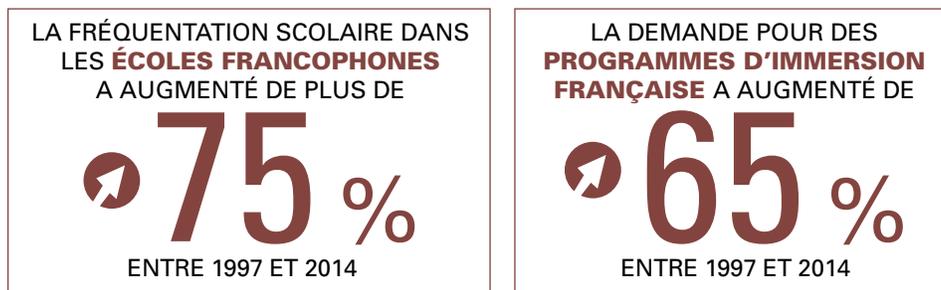
Le cas de l'école Rose-des-vents demeure non résolu, même après que la Cour suprême du Canada eut, en 2015, confirmé le droit des parents francophones à ce que leurs enfants reçoivent une éducation en français langue première et se voient offrir une expérience éducative équivalente à celle offerte à leurs homologues dans les écoles de la majorité. La Cour suprême de la Colombie-Britannique, dans une décision rendue en septembre 2016, a reconnu des problèmes systémiques du côté du financement de l'enseignement en français langue première. Certains des aspects de sa décision ont été portés en appel.

En ce qui concerne les programmes d'immersion française, les parents de la Colombie-Britannique qui ne bénéficient pas de ce droit garanti par la Constitution, mais qui souhaitent que leurs enfants étudient le français comme langue seconde, ont eux aussi des défis à surmonter. Les listes d'attente et les systèmes de loterie, l'absence d'écoles à proximité, la pénurie d'enseignants qualifiés et le manque d'occasions d'apprentissage du français au postsecondaire sont quelques-uns des obstacles que ne connaissent que trop bien ceux qui veulent participer à un programme d'immersion française.

Le Comité sénatorial estime que son rapport tombe à point étant donné que le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* doit faire l'objet d'une renégociation en 2018. C'est l'occasion, pour les gouvernements fédéral et provinciaux, de prouver qu'ils sont sérieux et qu'ils désirent réellement remédier aux lacunes observées en Colombie-Britannique et à travers le pays. Le prochain plan pluriannuel en matière de langues officielles doit également être annoncé en 2018.

Les conclusions et les recommandations qui figurent dans le rapport du Comité sénatorial visent les écoles francophones, les programmes d'immersion française et la francophonie en Colombie-Britannique dans son ensemble, y compris les francophones et les francophiles, ainsi que l'appui auquel ils ont droit.

Par exemple, les minorités francophones qui vivent dans des provinces à majorité anglophone ont le droit, en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, à ce que leurs enfants reçoivent leur instruction en français, sous réserve de certaines conditions. On estime qu'en Colombie Britannique, seuls 25 % à 30 % des détenteurs de ce droit sont inscrits dans une école francophone. Cela dit, en Colombie-Britannique, la demande est bien présente et la fréquentation scolaire dans les écoles francophones a augmenté de plus de 75 % au cours des 20 dernières années.



La partie VII de la *Loi sur les langues officielles* décrit l'engagement du gouvernement fédéral de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage des deux langues officielles au Canada. Le gouvernement fédéral s'engage donc à favoriser l'apprentissage de l'anglais et du français, les deux langues officielles du Canada, partout au pays. En Colombie-Britannique, la demande pour des programmes d'immersion française a augmenté de 65 % au cours des 20 dernières années, mais le nombre de places pour les élèves du primaire et du secondaire demeure insuffisant comparativement à la demande.

La partie VII prévoit également l'appui au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada, tant du côté francophone qu'anglophone. Le gouvernement fédéral a la responsabilité de favoriser l'épanouissement de la communauté francophone de la Colombie-Britannique, mais il n'a pourtant pas renforcé son soutien financier aux organismes communautaires de la province depuis plus de 15 ans.

Le Comité sénatorial estime que le gouvernement fédéral ne fournit pas l'appui nécessaire. Le Comité sénatorial a constaté, tant chez les francophones que chez les francophiles, une détermination à obtenir une éducation et des services en français.

► Le Comité sénatorial a rencontré **55 TÉMOINS** en audiences publiques et **PLUS DE 150 PERSONNES** lors de visites des lieux. ◀

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a malheureusement refusé de prendre part à l'étude, rendant ainsi difficile la recherche de solutions pratiques, en collaboration avec la province, dans le but d'accroître les occasions d'apprentissage du français, l'une des deux langues officielles du Canada.

Le Comité sénatorial a aussi entendu le témoignage de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de la Société immobilière du Canada. Le Comité sénatorial encourage fortement la Société immobilière du Canada à reconnaître les obligations qui lui incombent en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, en assurant l'acquisition rapide de terrains nécessaires pour y construire deux écoles francophones. Devant le Comité sénatorial, la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement s'est engagée à ce que son ministère travaille avec l'ensemble des partenaires à la recherche d'une solution et assiste aux discussions en cours.

Les élèves et les étudiants, en particulier, ont laissé une impression indélébile sur les membres du Comité sénatorial durant leur mission d'étude et leurs audiences publiques. Ils leur ont fait part de leur désir, non seulement de bénéficier d'une éducation en français, mais aussi d'avoir accès à des occasions leur permettant de vivre au sein d'une communauté francophone forte hors de leur école et de vivre en français en Colombie-Britannique.

Ces jeunes sont motivés, mais ils ont peu d'occasions d'accroître leur apprentissage du français ou de recevoir des services dans cette langue, et ce, malgré les recommandations formulées par le commissaire aux langues officielles en 2009, visant à offrir un continuum de possibilités d'apprentissage en langue seconde, une recommandation reprise par le Comité sénatorial dans son rapport précédent, déposé en 2015. L'importance d'assurer un continuum en éducation, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire, et un continuum de services en français sont d'ailleurs ressortis une fois de plus comme des constats importants dans ce rapport.

► Ce rapport contient **17 RECOMMANDATIONS** lesquelles, si elles étaient mises en œuvre, permettraient de réduire le fossé qui sépare les droits des citoyens canadiens des services insuffisants qui leur sont offerts dans la langue de leur choix. ◀

Le Comité sénatorial croit que le gouvernement fédéral doit faire un effort délibéré et à long terme pour offrir l'appui auquel il s'est engagé en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Loi sur les langues officielles*. L'accès à une éducation en français, langue première et langue seconde, demeure toujours impossible pour trop de personnes en Colombie-Britannique. Le Comité sénatorial continuera de demander des comptes au gouvernement fédéral afin de s'assurer qu'il remplit ses obligations en matière de langues officielles.

► Le Canada célèbre cette année le **150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération** et l'année 2019 marquera le **50<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles***. Le moment ne saurait être mieux choisi pour que le **gouvernement fédéral réaffirme haut et fort son engagement à promouvoir les deux langues officielles du Canada, qui sont au cœur de l'identité canadienne.** ◀

## ► Recommandation 1

Que la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement :

- (a) intervienne dès maintenant auprès de la Société immobilière du Canada Ltée, en collaboration avec le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique et de la ville de Vancouver, pour faire valoir les besoins du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique à Vancouver, à l'ouest de la rue Main, pour assurer l'acquisition rapide de terrains actuellement détenus à 50 % par la Société immobilière du Canada Ltée, afin d'y construire deux écoles qui répondront aux besoins de la communauté francophone de Vancouver.
- (b) adopte un règlement enjoignant les institutions fédérales à tenir compte des intérêts et des besoins des écoles de la minorité de langue officielle lors de la vente ou de la cession de biens mobiliers et immobiliers, d'ici 2018.

## ► Recommandation 2

Que la ministre du Patrimoine canadien, dans le cadre de la négociation du nouveau Protocole d'entente en éducation et du prochain plan pluriannuel sur les langues officielles, assure la conclusion d'une entente spéciale avec le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique pour répondre aux besoins pressants de la communauté francophone en matière d'infrastructures et ainsi lui garantir la reconnaissance des droits inscrits à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

## ► Recommandation 3

Que la ministre du Patrimoine canadien lance, d'ici 2018, une campagne nationale de sensibilisation et de promotion auprès du grand public portant tant sur les mérites de l'éducation en langue française que sur ceux d'un continuum en éducation, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire, qui s'appuie sur le plein respect des droits garantis par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

## ► Recommandation 4

Que la ministre du Patrimoine canadien prenne des mesures en faveur du continuum en éducation, notamment à l'égard :

- (a) de l'appui à la construction identitaire linguistique et culturelle pour les élèves des écoles francophones.
- (b) de la rétention des élèves dans le système scolaire francophone, tout au long de leur parcours scolaire.

## ► Recommandation 5

- 5.1 Que le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, en collaboration avec le ministère du Développement de la Petite enfance et de la Famille de la Colombie-Britannique et en consultation avec la communauté francophone :
- (a) se dote d'une vision francophone dans son cadre national pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
  - (b) s'engage à accroître l'accès et le financement destiné aux services de la petite enfance en français, d'ici 2018.
- 5.2 Que le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social entreprenne des démarches semblables auprès de tous les ministères équivalents dans les autres provinces et territoires qui sont dans des situations analogues.

## ► Recommandation 6

- 6.1 Que la ministre du Patrimoine canadien, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique et en consultation avec les établissements postsecondaires, s'engage à accroître l'accès et le financement pour des programmes additionnels offerts en français dans les établissements postsecondaires, d'ici 2018.
- 6.2 Que la ministre du Patrimoine canadien entreprenne des démarches semblables auprès de tous les ministères équivalents dans les autres provinces et territoires qui sont dans des situations analogues.

## ► Recommandation 7

Que le gouvernement fédéral, en consultation avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire :

- (a) incite Statistique Canada à concevoir et tester de nouvelles questions portant sur la fréquentation scolaire en prévision du Recensement de 2021 afin de permettre la pleine mise en œuvre de l'éducation en langue minoritaire garantie par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- (b) accorde les ressources nécessaires à Statistique Canada pour effectuer une nouvelle enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle dans le cadre de son prochain plan pluriannuel en matière de langues officielles.

## ► Recommandation 8

Que la ministre du Patrimoine canadien, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et en consultation avec les organisations langagières, les conseils scolaires et les enseignants se fixe un objectif précis et mesurable pour accroître la maîtrise des langues officielles au sein de la population canadienne, en particulier chez les jeunes de 15 à 19 ans, d'ici 2018.

## ► Recommandation 9

Que la ministre du Patrimoine canadien lance, d'ici 2018, une campagne nationale de sensibilisation et de promotion auprès du grand public portant sur les mérites du bilinguisme, qui s'appuie sur le plein respect des obligations inscrites à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

## ► Recommandation 10

Que la ministre du Patrimoine canadien, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux établisse un cadre canadien commun de référence pour les langues identifiant des niveaux communs de référence liés à l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des compétences langagières au Canada, d'ici 2018.

## ► Recommandation 11

Que la ministre du Patrimoine canadien, en collaboration avec le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique :

- (a) assure l'accès partout et pour tous aux programmes d'immersion française en Colombie-Britannique.
- (b) s'engage à offrir un financement accru et soutenu pour ces programmes.
- (c) réponde à la demande croissante, notamment à l'égard de la rétention des élèves, tout au long de leur parcours scolaire.

## ► Recommandation 12

12.1 Que la ministre du Patrimoine canadien et le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, en collaboration avec le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique veillent à ce que les immigrants francophones soient bien informés des possibilités d'accès à l'éducation en français dans la province.

12.2 Que la ministre du Patrimoine canadien et le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté entreprennent des démarches semblables auprès de tous les ministères équivalents dans les autres provinces et territoires qui sont dans des situations analogues.

## ► Recommandation 13

Que la ministre du Patrimoine canadien, dans le cadre de la négociation du prochain Protocole d'entente en éducation, conclue un protocole additionnel tripartite relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité qui :

- (a) donnera une voix aux communautés francophones, par l'entremise de leurs conseils scolaires, dans la gestion des fonds attribués pour l'enseignement du français langue première.
- (b) rendra les pratiques du gouvernement fédéral conformes à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

## ► Recommandation 14

Que la ministre du Patrimoine canadien, dans le cadre de la négociation du prochain Protocole d'entente en éducation :

- (a) s'engage à inclure des dispositions plus contraignantes au sujet de l'argent investi dans le cadre des ententes fédérales-provinciales/territoriales.
- (b) s'engage à faire des validations sur le terrain donnant suite aux rapports d'activités et financiers reçus de la part des ministères de l'Éducation dans les provinces et les territoires, comme le lui a recommandé le commissaire aux langues officielles.

## ► Recommandation 15

Que la ministre du Patrimoine canadien, dans le cadre de la négociation du nouveau Protocole d'entente en éducation et du prochain plan pluriannuel sur les langues officielles, s'engage à bonifier l'enveloppe destinée à la Collaboration intergouvernementale en éducation, notamment à l'égard :

- (a) de l'appui aux infrastructures scolaires et au transport scolaire dans les écoles francophones.
- (b) du soutien aux établissements postsecondaires pour assurer la formation de base et la formation continue des enseignants de français.
- (c) des échanges linguistiques et culturels et des expériences authentiques pour les élèves inscrits dans les programmes d'enseignement du français langue première et du français langue seconde, ainsi que pour les enseignants.

## ► Recommandation 16

Que la ministre du Patrimoine canadien, dans le cadre du prochain plan pluriannuel en matière de langues officielles :

- (a) s'engage à bonifier l'enveloppe destinée à la Collaboration avec le secteur communautaire, notamment à l'égard de l'appui aux espaces communautaires en français.
- (b) consulte la communauté francophone de la Colombie-Britannique, incluant les organismes représentant la petite enfance et la jeunesse francophone, pour déterminer si des changements aux ententes de collaboration sont nécessaires, afin qu'elles répondent à ses besoins.

## ► Recommandation 17

Que la ministre du Patrimoine canadien, dans le cadre de la négociation des nouvelles ententes fédérales-provinciales/territoriales relatives aux services dans la langue de la minorité et du prochain plan pluriannuel sur les langues officielles, s'engage à bonifier l'enveloppe destinée à la Collaboration intergouvernementale en matière de services.





# **HORIZON 2018 : VERS UN APPUI RENFORCÉ À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

## **INTRODUCTION**

Le 20 avril 2016, le Sénat a autorisé le Comité sénatorial permanent des langues officielles (« Comité sénatorial ») à examiner les défis liés à l'accès aux écoles francophones et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique. C'est dans ce contexte que le Comité sénatorial s'est rendu à Vancouver et à Victoria, du 2 au 7 octobre 2016, dans le cadre d'une mission d'étude et d'audiences publiques portant sur les occasions d'apprentissage du français dans cette province.

Ce voyage a été précédé et suivi de séances publiques, à Ottawa, avec des spécialistes du domaine. Le Comité sénatorial a entendu le témoignage de chercheurs, d'avocats, de représentants d'organismes francophones, du commissaire aux langues officielles, de la ministre du Patrimoine canadien, de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et des représentants d'autres institutions fédérales concernées, en plus de toutes les autres personnes rencontrées lors de son déplacement en Colombie-Britannique. En tout, 55 témoins ont comparu en audiences publiques et plus de 150 personnes ont été rencontrées lors de visites des lieux.

Tout au long de cette étude, les intervenants ont souligné leur intérêt envers les enjeux soulevés par le Comité sénatorial, facilitant ainsi la préparation du voyage et l'identification des questions à poser. La très grande majorité des personnes rencontrées à Vancouver et à Victoria ont exprimé leur gratitude envers les membres du Comité sénatorial pour s'être déplacés jusqu'à elles et entendre ce qu'elles avaient à dire.

Le refus des représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique de participer à l'étude a cependant jeté une ombre au tableau. Les témoignages entendus au cours des derniers mois ont fait ressortir un certain manque de volonté, de la part du gouvernement provincial, d'appuyer les revendications exprimées par les francophones et les francophiles pour augmenter les occasions d'apprentissage du français et de la culture qui l'accompagne dans leur province. Cette absence de participation semble

donner raison au constat pessimiste établi par les témoins. Pourtant, la collaboration fédérale-provinciale est essentielle quand vient le temps d'appuyer les langues officielles en éducation.

Au début de l'étude, le Comité sénatorial s'est fixé les objectifs suivants :

- ▶ Examiner l'accès aux écoles francophones de la Colombie-Britannique.
- ▶ Examiner l'accès aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique.
- ▶ Rencontrer les principaux intervenants lors de visites des lieux et d'audiences publiques.
- ▶ Identifier les principaux défis dans ce domaine.
- ▶ Identifier les bonnes pratiques dans ce domaine.
- ▶ Présenter des recommandations au gouvernement fédéral en vue de favoriser les occasions d'apprentissage du français en Colombie-Britannique.

La présente étude fait suite à un premier rapport déposé en juin 2015 intitulé *Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens*<sup>1</sup>. Ce rapport portait sur les meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique. La ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Mélanie Joly, y a répondu en juin 2016<sup>2</sup>.

La présente étude fait également suite à un autre rapport déposé 10 ans plus tôt intitulé *L'éducation en milieu minoritaire francophone : Un continuum de la petite enfance au postsecondaire*<sup>3</sup>. Ce rapport portait sur les différentes étapes du continuum de l'éducation en milieu minoritaire francophone, du tout jeune âge jusqu'à l'âge adulte, et des mesures à mettre en place pour assurer la reconnaissance des droits linguistiques inscrits à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (« Charte »). Force est de constater, à la lumière des témoignages entendus, que plusieurs des constats qui s'y trouvaient sont toujours d'actualité.

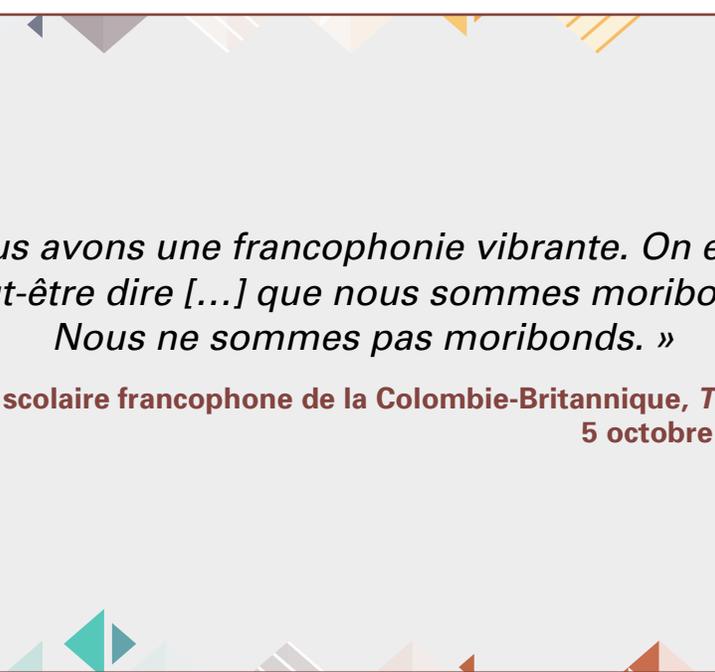
Le Comité sénatorial a ciblé la Colombie-Britannique, car cette province représente un cas typique où des défis liés à l'apprentissage du français sont vécus à la fois du côté des écoles francophones et des programmes d'immersion française. Le combat pour l'égalité en éducation et l'accès à des programmes de français langue seconde sont marqués par une trame de fond où il y a un manque de places disponibles, une pénurie d'enseignants qualifiés et un financement qui n'augmente pas au même rythme que les inscriptions. Le gouvernement fédéral transfère plusieurs millions de dollars au gouvernement de la Colombie-Britannique pour favoriser l'apprentissage du français, l'une des deux langues officielles du Canada, comme langue première ou seconde, et ce depuis plusieurs décennies. Le Comité sénatorial a donc décidé d'examiner la situation avec une grande attention, car des problèmes se répètent d'année en année, d'étude en étude.

Le rapport du Comité sénatorial se divise en trois chapitres. Le **premier chapitre** trace un portrait général de la situation linguistique en Colombie-Britannique, ainsi que des politiques et structures en place pour favoriser l'apprentissage du français. Il se fonde sur les principales tendances statistiques dans cette province. Le **deuxième chapitre** résume les principaux défis entendus lors du voyage à Vancouver et à Victoria, de même que lors des audiences publiques qui ont eu lieu à Ottawa. Il traite des enjeux spécifiques aux écoles francophones et aux programmes d'immersion française, puis trace un portrait des défis communs à ces deux composantes du système d'éducation

en se fondant sur les témoignages recueillis. Le **troisième chapitre** propose une série de recommandations au gouvernement fédéral et présente les observations du Comité sénatorial pour favoriser les occasions d'apprentissage du français, que ce soit pour :

- ▶ améliorer l'accès aux écoles francophones.
- ▶ augmenter le taux de bilinguisme des jeunes.
- ▶ revoir le mécanisme de financement et améliorer la reddition de compte.
- ▶ appuyer la vitalité des communautés francophones.

Le moment pour présenter ce rapport ne saurait être mieux choisi. Le gouvernement fédéral s'apprête à renégocier le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* (« Protocole d'entente en éducation ») avec les provinces et territoires. Son prochain plan pluriannuel en matière de langues officielles sera annoncé en 2018. Dans sa réponse de juin 2016 au rapport du Comité sénatorial déposé en juin 2015, le gouvernement s'est engagé à s'inspirer des meilleures pratiques que le Comité sénatorial a identifiées comme base de sa réflexion pour la préparation de son nouveau plan. Le moment est venu de passer de la parole aux actes en renforçant l'appui aux langues officielles du Canada.



*« [N]ous avons une francophonie vibrante. On entend  
peut-être dire [...] que nous sommes moribonds.  
Nous ne sommes pas moribonds. »*

**Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, *Témoignages*,  
5 octobre 2016, p. 101.**



# Le portrait général de la situation en Colombie-Britannique

Ce premier chapitre a pour but de dresser un portrait de la situation linguistique en Colombie-Britannique, ainsi que des politiques et structures en place pour favoriser l'apprentissage du français. Il présente les principales tendances statistiques dans cette province, tant du côté de la francophonie, de l'évolution du bilinguisme que de la fréquentation scolaire.

## 1.1 La francophonie en Colombie-Britannique

Les plus récentes données du recensement montrent une francophonie en Colombie-Britannique qui est à la fois vibrante, en croissance, diversifiée et dispersée sur le territoire, mais dont la vitalité se trouve menacée à cause d'un manque de mesures et d'infrastructures favorisant la promotion du français, l'une des deux langues officielles du Canada.

### 1.1.1 Une population francophone en croissance

Différentes caractéristiques linguistiques sont utilisées pour décrire la population francophone : langue maternelle, langue parlée à la maison, première langue officielle parlée et capacité de soutenir une conversation en français. Entre 2006 et 2011, la population francophone de la Colombie-Britannique a connu une croissance, en nombre, pour l'ensemble de ces caractéristiques linguistiques, comme le montre le Tableau 1.

**Tableau 1 – Effectif et proportion de la population ayant déclaré le français selon la caractéristique linguistique, Colombie-Britannique, 2006 et 2011**

Caractéristique linguistique	2006		2011	
	Nombre	%	Nombre	%
Langue maternelle	63 295	1,6	70 760	1,6
Langue parlée à la maison	57 105	1,4	69 535	1,6
Le plus souvent	19 990	0,5	24 445	0,6
Régulièrement	37 115	0,9	45 090	1,0
Première langue officielle parlée	61 740	1,5	62 195	1,4
Capacité de soutenir une conversation	297 720	7,3	298 695	6,9

Source : Statistique Canada, « [Le français et la francophonie au Canada](#) », Série « Recensement en bref », n° 98-314-X2011003 au catalogue, Ottawa, 2012, p. 6.

**Le taux d'accroissement de la population de la province ayant le français comme langue maternelle ou comme langue parlée le plus souvent à la maison a été de + 12 % et + 22 % respectivement entre 2006 et 2011, soit la deuxième plus forte croissance après l'Alberta<sup>4</sup>.**



### 1.1.2 Une population francophone diversifiée

Une autre particularité de la francophonie en Colombie-Britannique est sa diversité. Les enfants de parents nés à l'étranger, de deuxième ou de troisième génération, et les membres des communautés ethnoculturelles de première génération – autrement dit, ceux dont la langue maternelle n'est pas nécessairement le français, mais qui ont une connaissance de cette langue – sont de plus en plus nombreux à s'identifier à la francophonie de la Colombie-Britannique et à démontrer une appartenance à la culture francophone. Cela fait en sorte que les écoles francophones et les programmes d'immersion française connaissent une demande croissante et accueillent une clientèle scolaire qui est de plus en plus hétéroclite. Comme nous le verrons au Chapitre 2, les ressources ne sont cependant pas suffisantes pour garantir l'accès à des occasions d'apprentissage du français dans cette province et répondre aux besoins de cette clientèle diversifiée.

Au total, 185 120 immigrants se sont installés dans la province entre 2006 et 2011, ce qui en fait la deuxième province ayant accueilli le plus grand nombre d'immigrants après l'Ontario. Cela dit, la part des nouveaux arrivants a légèrement baissé comparativement au Recensement de 2006, un phénomène attribuable à la migration interprovinciale. La part annuelle des résidents permanents de langue française demeure somme toute relativement faible<sup>5</sup>. Mais au total, plus de 30 % de la population francophone de la Colombie-Britannique serait d'origine immigrante<sup>6</sup>.

En 2011, environ 11 % de la population de langue maternelle française était née dans cette province, alors que 71 % était née dans une autre province canadienne. La migration interprovinciale nette de langue maternelle française a été de 855 migrants entre 2006 et 2011 en Colombie-Britannique. Du côté des personnes venues s’installer dans la province, un total de 6 205 francophones ont migré durant cette période, en provenance principalement du Québec, l’Ontario et de l’Alberta, comme l’indique le Tableau 2.

**Tableau 2 – Migration interprovinciale entre 2006 et 2011, langue maternelle française, province de destination : Colombie-Britannique**

Province/Territoire	Nombre
Terre-Neuve-et-Labrador	20
Île-du-Prince-Édouard	0
Nouvelle-Écosse	125
Nouveau-Brunswick	195
Québec	3 010
Ontario	1 340
Manitoba	200
Saskatchewan	140
Alberta	1 115
Yukon	50
Territoires du Nord-Ouest	10
Nunavut	0
<b>Total (Canada)</b>	<b>6 205</b>

Source : Statistique Canada, Recensements de 2006 et 2011.

Le fait qu’une grande part de la population francophone de la Colombie-Britannique soit composée d’anciens résidents du Québec est un fait qui distingue cette province des autres provinces canadiennes, et qui a d’ailleurs été relevé par un chercheur de l’Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques<sup>7</sup>.

### 1.1.3 Une population francophone dispersée

Environ les deux tiers de la population francophone et francophile de la Colombie-Britannique vit dans les grandes régions de Vancouver et de Victoria, où le Comité sénatorial s’est rendu. Le tiers de la population restante se retrouve dispersée aux quatre coins de la province, dans des endroits où il existe parfois une école francophone ou un programme d’immersion française, parfois pas. Cette grande dispersion de la population a pour effet que certaines communautés ont du mal à justifier leurs demandes pour des services en français, faute d’un poids démographique suffisant. Dans plusieurs régions de la province, il n’y a aucune offre pour des services à la petite enfance en français ou pour des études secondaires en français. Dans certaines régions, l’éducation en français n’est même pas possible au primaire, ce qui entraîne la perte de transmission du français dans certaines familles<sup>8</sup>.

### 1.1.4 Une francophonie vibrante... mais dont la vitalité est menacée

Comme l'ont rappelé de nombreux témoins devant le Comité sénatorial, la volonté de vivre en français en Colombie-Britannique est bien présente. Ce qui manque pour faire de ce dessein une réalité, ce sont des infrastructures politiques, communautaires et scolaires adéquates. Les espaces de vie en français sont insuffisants, ce qui a pour effet de limiter le potentiel d'épanouissement de la francophonie dans cette province, tant du côté des personnes dont le français est la langue première que celles dont c'est la langue seconde.

Compte tenu de sa dispersion et de sa grande diversité, la communauté francophone doit faire des efforts constants pour demeurer inclusive, se renouveler et mobiliser tous les segments de sa population<sup>9</sup>. Malheureusement, le manque d'appui dans les instances politiques et le fait que les francophones doivent encore et toujours recourir aux tribunaux pour faire reconnaître leurs droits scolaires constitutionnels ne favorisent en rien la vitalité du français en Colombie-Britannique.

Un autre facteur à prendre en compte est l'augmentation constante du nombre de couples exogames, c'est-à-dire des couples où les conjoints n'appartiennent pas au même groupe linguistique et où un seul des deux conjoints est francophone. En 2011, parmi les parents de langue maternelle française, 74 % vivaient avec un conjoint anglophone; leurs enfants se sont vus transmettre l'anglais comme langue maternelle dans une proportion de 80 %<sup>10</sup>. Cela a pour effet que le français n'occupe pas une place prépondérante dans l'environnement familial. Une enquête réalisée par le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (« Conseil scolaire francophone ») a montré que parmi les familles qui fréquentent les écoles francophones, seulement 36,4 % parlaient le français à la maison en 2013, une part qui ne cesse de diminuer puisqu'elle atteignait 42,8 % en 2009<sup>11</sup>.

## 1.2 L'évolution du bilinguisme en Colombie-Britannique

En 2011, près de 300 000 personnes pouvaient soutenir une conversation en français et en anglais en Colombie-Britannique, soit 6,9 % de la population de la province. Il s'agit d'une baisse par rapport aux pourcentages de 2006, mais d'une hausse en nombre. L'attrait pour les langues officielles est évident dans cette province, et pourtant, le taux de bilinguisme chez les jeunes ne cesse de fluctuer.

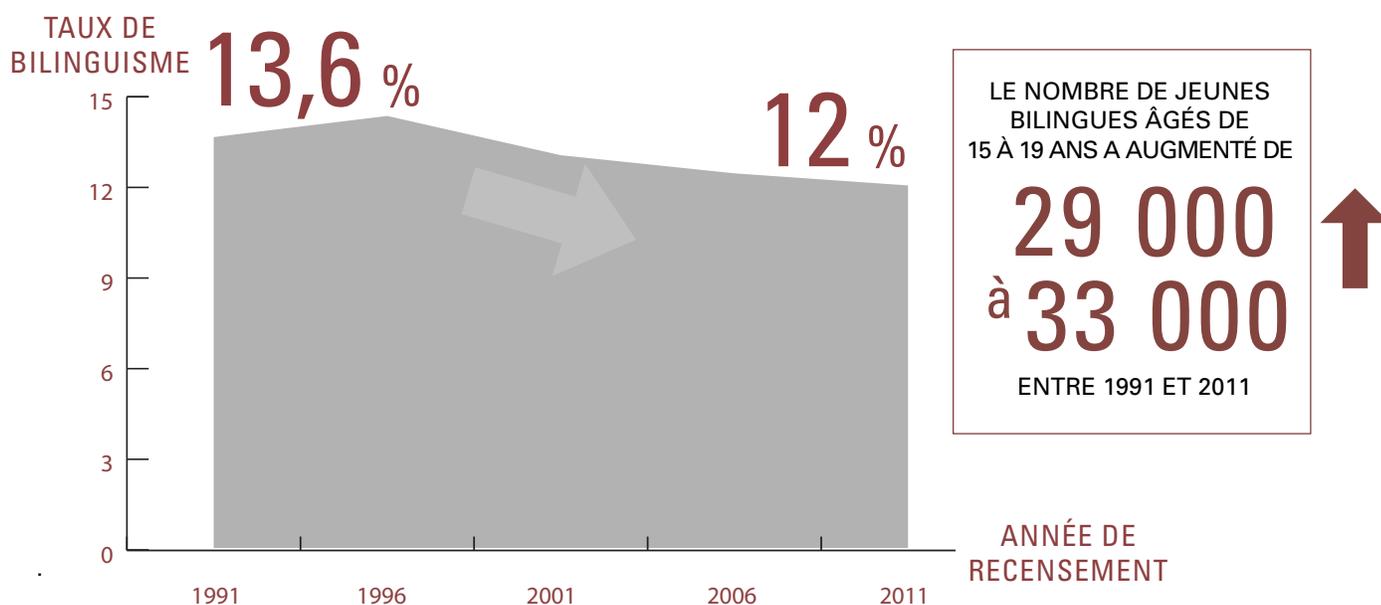
### 1.2.1 Un attrait évident pour les deux langues officielles

Un sondage récent réalisé pour le compte du Commissariat aux langues officielles indique que 82 % de la population de la Colombie-Britannique est en faveur du bilinguisme et 84 % appuie les objectifs de la *Loi sur les langues officielles* (« LLO »)<sup>12</sup>. C'est parmi la plus jeune génération que ces appuis sont les plus élevés. Comme l'a fait remarquer un mémoire soumis par *Canadian Parents for French* – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon, le soutien au bilinguisme dans cette province est beaucoup plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était lors de l'entrée en vigueur de la *Charte*<sup>13</sup>. Le nombre de personnes capables de soutenir une conversation en français, plus de quatre fois plus élevé que celui des personnes de langue maternelle française, démontre un intérêt certain pour le fait français. Les audiences publiques du Comité sénatorial ont validé cet intérêt. Le nombre de personnes qui se considèrent bilingues en Colombie-Britannique était d'ailleurs le troisième plus élevé hors Québec en 2011, après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick<sup>14</sup>. Cela dit, le taux de bilinguisme de la population britanno-colombienne ne cesse de fluctuer. Il atteignait 7 % en 2001, puis 7,3 % en 2006, et il a descendu à 6,8 % en 2011.

## 1.2.2 Le bilinguisme chez les jeunes

Le taux de bilinguisme des jeunes âgés de 15 à 19 ans a diminué en pourcentage depuis 1991, passant de 13,6 % en 1991 à 12 % en 2011, mais a connu diverses fluctuations selon les années et selon les groupes linguistiques, comme le montre le Tableau 3. Le nombre de jeunes âgés de 15 à 19 ans capables de soutenir une conversation en français et en anglais, tout groupe linguistique confondu, a cependant augmenté au cours de la même période, passant de 29 000 personnes en 1991 à 33 000 en 2011. On remarque néanmoins une baisse de la capacité des jeunes anglophones à soutenir une conversation en français au cours des 20 dernières années, à la fois en pourcentage et en nombre. Chez les jeunes de langue non officielle, le taux de bilinguisme est demeuré à peu près similaire durant la même période, avec quelques variations d'un recensement à l'autre, mais a connu une augmentation en nombre absolu. Chez les jeunes francophones, le taux de bilinguisme tend à augmenter de façon à peu près constante, sauf entre 2006 et 2011 où il a diminué en proportion, mais a augmenté en nombre absolu. Comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre, l'attrition élevée au secondaire et le manque d'occasions d'apprentissage du français au postsecondaire sont parmi les facteurs qui peuvent expliquer pourquoi le bilinguisme n'a pas augmenté au même rythme que l'intérêt des jeunes pour la langue française.

**Tableau 3 – Capacité à soutenir une conversation en français et en anglais, 15 à 19 ans, tous les groupes linguistiques en Colombie-Britannique, 1991 à 2011**



Source : Statistique Canada, Recensements de 1991 à 2011.

## 1.3 Le cadre législatif et politique en Colombie-Britannique

Pour mieux comprendre les constats présentés dans ce rapport, il est approprié d'établir un portrait du cadre législatif et politique en vigueur en Colombie-Britannique.

### 1.3.1 La promotion du français

Aucune loi ou politique ne régit le statut du français en Colombie-Britannique ou l'offre de services en français. Il s'agit à l'heure actuelle de la seule, parmi les 10 provinces canadiennes, à n'avoir aucune mesure de la sorte en vigueur. La province dispose toutefois d'un Programme des affaires francophones pour gérer l'offre de services en français et le financement découlant de l'Entente Canada-Colombie-Britannique en matière de langues officielles pour les services en français 2013-2014 à 2017-2018<sup>15</sup>. La province peut aussi compter sur un ministre responsable du dossier des Affaires francophones, l'honorable Norm Letnick, qui participe chaque année à la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne avec ses homologues des autres provinces et territoires.

### 1.3.2 L'enseignement du français

Le système scolaire de la Colombie-Britannique est régi par la *School Act*<sup>16</sup>, la réglementation et les politiques afférentes. Environ 1 600 écoles publiques offrent des programmes de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. La gestion de l'Entente Canada-Colombie-Britannique relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2013-2014 à 2017-2018 relève d'une division de l'apprentissage du français au ministère de l'Éducation<sup>17</sup>. Le ministre responsable est l'honorable Mike Bernier, qui siège avec ses homologues des autres provinces et territoires au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), appelé à négocier le Protocole d'entente en éducation. Le ministre n'est pas appuyé par un sous-ministre dédié à l'enseignement en français langue première, un fait qui a d'ailleurs été reproché en audiences publiques<sup>18</sup>. Le ministre gère aussi le financement destiné à des programmes de bourses pancanadiens pour l'apprentissage des langues (Explore et Destination Clic) et de moniteurs de langues (Odyssée). Ci-dessous, nous dressons un portrait général des programmes d'apprentissage du français en vigueur dans la province.



### L'enseignement du français

*Le français est l'une des deux langues officielles du Canada et il est enseigné sous deux formes, comme langue première et comme langue seconde, dans des programmes qui varient d'un conseil scolaire à l'autre. En Colombie-Britannique, on retrouve :*

- *des écoles francophones, qui sont principalement destinées aux ayants droit au titre de l'article 23 de la Charte, où l'enseignement se fait en français suivant une mission de construction identitaire qui vise à transmettre le français aux enfants tant sur le plan éducatif, linguistique que culturel.*
- *des programmes d'immersion française, où le français est la langue d'enseignement pour toutes les matières, selon des proportions différentes d'une année scolaire à l'autre (de 100 % en maternelle à 25 % en 12<sup>e</sup> année).*
- *des programmes de français de base, où l'apprentissage du français prend la forme d'une matière enseignée dans le cadre des programmes réguliers, selon des proportions différentes d'une école à l'autre (de 40 à 120 minutes par semaine).*
- *des programmes de français intensif, où l'apprentissage du français se fait de façon intensive en 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> année.*

### 1.3.2.1 Le français langue première : des droits reconnus par la *Charte*

Le droit à l’instruction en français, langue première, est protégé par l’article 23 de la *Charte*. Ce droit inclut le droit à une instruction primaire et secondaire dans la langue de la minorité, le droit à des établissements scolaires pour la minorité et le droit de gestion et de contrôle de l’éducation par et pour la minorité<sup>19</sup>.

En 2006, l’Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle a estimé à environ 15 000 le nombre d’enfants dont au moins l’un des parents est de langue maternelle française en Colombie-Britannique<sup>20</sup>. Cette année-là, aux alentours de 3 800 enfants fréquentaient une école francophone, soit environ 27 % des élèves admissibles à l’instruction en français<sup>21</sup>. Cela dit, ce portrait est incomplet et nous ne disposons pas de chiffres comparables pour 2011. Les difficultés associées au calcul des ayants droit ont d’ailleurs été soulevées en audiences publiques. Nous y reviendrons au Chapitre 2.

La loi scolaire provinciale définit les circonstances selon lesquelles le programme d’éducation francophone fonctionne<sup>22</sup>. La politique d’admission du Conseil scolaire francophone autorise bien entendu l’inscription des enfants dont un parent est un ayant droit en vertu de l’article 23 de la *Charte*<sup>23</sup>. Elle contient également des dispositions permettant l’inscription d’enfants dont :

#### **Extrait de la politique d’admission du Conseil scolaire francophone**

- 2.1. *l’un des parents est un immigrant qui, s’il était citoyen canadien, aurait des droits en vertu de l’article 23 de la Charte; ou*
- 2.2. *l’un des parents est un citoyen canadien ou un immigrant qui comprend et parle le français couramment; ou*
- 2.3. *l’un des grands-parents canadiens ou résidents canadiens :*
  - 2.3.1. *est de langue maternelle française; ou*
  - 2.3.2. *a reçu son instruction au Canada, au niveau primaire ou secondaire, en français langue première.*

Les dispositions 2.2 et 2.3 de la politique d’admission ont cependant été suspendues en raison d’une affaire, toujours en instance au moment de la rédaction de ce rapport<sup>24</sup>. Nous y reviendrons au Chapitre 2.

Le premier programme d’éducation pour les francophones, connu sous le nom de *Programme-cadre de français*, a vu le jour à la fin des années 1970. Un recours a été intenté à la fin des années 1980 pour la reconnaissance du droit à l’éducation en français, ce dernier ayant été inscrit dans la loi provinciale à ce moment-là. Ce n’est qu’en 1997, à la suite d’un autre recours devant les tribunaux, que le droit de gestion scolaire a été accordé au Conseil scolaire francophone :

- Le **Conseil scolaire francophone** est le seul conseil scolaire qui gère les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité dans cette province. Contrairement aux conseils scolaires anglophones, la mission du Conseil scolaire francophone s'étend sur l'ensemble du territoire provincial. La clientèle scolaire y est donc grandement dispersée. Il compte 37 écoles, dont une école virtuelle.

### 1.3.2.2 L'apprentissage obligatoire d'une langue seconde : le français et les autres langues non officielles

L'apprentissage d'une langue seconde est obligatoire en Colombie-Britannique de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année, et ce depuis 1997<sup>25</sup>. Le français ne constitue cependant qu'un choix parmi d'autres pour ce qui est des programmes de langue enseignés. La politique provinciale indique que « les conseils scolaires décident laquelle des langues secondes sera offerte. Lorsque le conseil scolaire n'offre pas de solution de rechange, c'est le français de base qui est offert »<sup>26</sup>. Ce sont les conseils scolaires qui gèrent le choix et l'offre des programmes. Ils doivent assurer une continuité pour l'enseignement dans une même langue tout au long du parcours scolaire. Des programmes sont disponibles, entre autres, dans les langues suivantes : français, langues autochtones, arabe, russe, italien, coréen, espagnol, pendjabi, mandarin, japonais et allemand.

En 2011, 26,5 % de la population de la Colombie-Britannique avait une autre langue que le français ou l'anglais comme langue maternelle. Les trois langues non officielles les plus courantes étaient le pendjabi, le cantonais et le mandarin. Parmi les conseils scolaires que le Comité sénatorial a visités durant son voyage, des programmes de langue seconde autre que le français étaient d'ailleurs offerts en mandarin et en pendjabi. Dans son mémoire, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique a souligné que ce contexte plurilingue pouvait avoir des conséquences pratiques sur les programmes de français, par exemple l'ajout d'éléments dans le curriculum pour lesquels il n'existe pas de version française ou encore l'annulation de programmes de français au profit d'autres langues<sup>27</sup>. Dans ce contexte, l'organisme a suggéré de positionner l'apprentissage du français comme la porte d'entrée vers l'apprentissage d'autres langues<sup>28</sup>.

En ce qui concerne le français langue seconde, soit l'une des deux langues officielles du Canada, l'offre de programmes, les critères d'admission et les caractéristiques de l'enseignement fourni varient d'un conseil scolaire à l'autre. Par exemple, parmi les trois conseils scolaires avec qui le Comité sénatorial a discuté :

- Le **Conseil scolaire de Vancouver** offre toute une gamme de programmes d'immersion française, y compris l'immersion précoce et tardive au primaire. L'inscription des élèves se fait en ligne, suivant des critères et des délais précis, et les places sont accordées selon une formule de liste d'attente et de tirage au sort. Le Conseil scolaire offre aussi l'immersion au secondaire, de la 8<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, qui exige comme prérequis des études d'immersion française complétées avec succès au primaire. L'enseignement en français se fait dans les proportions suivantes : 100 % de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année, 50 à 80 % de la 4<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année, 50 % de la 8<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année, 25 % en 11<sup>e</sup> année et au moins 12,5 % en 12<sup>e</sup> année. Le Conseil scolaire offre aussi des programmes de français de base tout au long du parcours scolaire ainsi que des programmes de français intensif en 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> année. Ces derniers sont offerts dans trois écoles et prévoient un enseignement en français dans une proportion de 80 % pour ces deux années. Environ 10 % des élèves du Conseil scolaire sont inscrits à des programmes d'immersion française ou de français intensif<sup>29</sup>.

- ▶ Le **Conseil scolaire de Surrey** offre toute une gamme de programmes d’immersion française, au primaire et au secondaire. Plusieurs de ses écoles font face à des problèmes de listes d’attente trop longues. Les places pour l’immersion précoce (point d’entrée : maternelle) sont accordées selon une formule de liste d’attente et de tirage au sort. L’enseignement en français se fait selon les proportions suivantes : 100 % de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année et 80 % de la 3<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année. L’immersion tardive (point d’entrée : 6<sup>e</sup> année) est aussi offerte par le Conseil scolaire. L’instruction s’y fait à 100 % en français en 6<sup>e</sup> année, pour baisser à 80 % en 7<sup>e</sup> année. Le Conseil scolaire offre aussi l’immersion française au secondaire, de la 8<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. La proportion des matières enseignées en français se dessine ainsi : un minimum de 50 % de la 8<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année, de 25 % en 11<sup>e</sup> année et d’un cours en français en 12<sup>e</sup> année. Les élèves ayant réussi leurs études reçoivent un diplôme de fin d’études bilingue. Le Conseil scolaire offre également des programmes de français de base tout au long du parcours scolaire, des programmes de français intensif en 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> année et des programmes de français enrichi au secondaire. Il a d’ailleurs été le premier conseil scolaire anglophone de la Colombie-Britannique à offrir des programmes de français intensif, à partir de 2004<sup>30</sup>.
- ▶ Le **Conseil scolaire de Victoria** offre des programmes d’immersion française au primaire et au secondaire. Pour les programmes d’immersion précoce (point d’entrée : maternelle et 1<sup>e</sup> année), les places sont accordées selon une formule de liste d’attente et de tirage au sort. Cette option est offerte dans neuf écoles. L’immersion tardive (point d’entrée : 6<sup>e</sup> année) est offerte dans cinq écoles et les places sont accordées selon une formule du premier arrivé, premier servi. Quatre écoles secondaires offrent l’immersion française. La proportion des matières enseignées en français se dessine ainsi : 100 % de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année, 80 % de la 3<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année, 70 à 80 % de la 6<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année, 50 % de la 9<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année et 25 % de la 11<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. De l’éducation à distance est disponible pour les élèves du secondaire. Environ 20 % des élèves du Conseil scolaire sont inscrits à des programmes d’immersion française, l’un des taux les plus élevés de la province<sup>31</sup>.

Lors de la 41<sup>e</sup> législature, les représentants nationaux de l’organisme *Canadian Parents for French* ont soumis un mémoire au Comité sénatorial dans le cadre de son étude des meilleures pratiques en matière d’apprentissage d’une langue seconde<sup>32</sup>. Ce mémoire compilait des données sur les politiques provinciales relatives à l’enseignement du français langue seconde selon lesquelles, en Colombie-Britannique, la politique en vigueur est truffée d’obstacles concernant l’admission des élèves, le transport scolaire ou encore la promotion des programmes<sup>33</sup>. Bien que la province encourage l’apprentissage d’une langue seconde de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année, il reste encore des barrières structurelles liées à l’apprentissage du français.

## **1.4 Les écoles et la fréquentation scolaire en Colombie-Britannique : les occasions d’apprentissage du français**

Dans cette section, nous dressons un portrait de la fréquentation scolaire dans les programmes d’enseignement du français langue première et du français langue seconde en Colombie-Britannique et des tendances générales pour ces deux secteurs.

### 1.4.1 L'enseignement du français langue première

En 2013-2014, ils étaient plus de 5 000 élèves à être inscrits dans une école francophone en Colombie-Britannique, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année<sup>34</sup>. Les trois quarts d'entre eux étaient inscrits dans un programme d'enseignement primaire, comme le montre le Tableau 4.

**Tableau 4 – Programmes d'enseignement du français langue première, Colombie-Britannique, 2013-2014**

	Maternelle	Primaire (1 <sup>re</sup> à 8 <sup>e</sup> année)	Secondaire (8 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année)	Total
Nombre	609	3 720	732	5 067
%	12	73,5	14,5	100

Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 0477-0027 (programmes d'enseignement).

### 1.4.2 L'enseignement du français langue seconde

Au total, en 2013-2014, ce sont plus de 224 000 élèves qui ont étudié le français langue seconde en Colombie-Britannique. Comme ailleurs au Canada, différents types de programmes sont offerts aux apprenants : les programmes d'immersion française, de plus en plus populaires, les programmes de français de base, pour lesquels la fréquentation scolaire ne cesse de diminuer, et les programmes de français intensif.

#### 1.4.2.1 Les programmes d'immersion française

Selon des estimations reçues de la part de *Canadian Parents for French* – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon avant le départ en Colombie-Britannique, des programmes d'immersion française seraient offerts dans environ 223 écoles de la Colombie-Britannique. En 2013-2014, ils étaient un peu moins de 50 000 élèves à être inscrits dans un programme d'immersion française, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année<sup>35</sup>. Parmi ceux-là, environ les deux tiers étaient inscrits dans un programme d'enseignement primaire, comme l'indique le Tableau 5.

**Tableau 5 – Programmes d'immersion française, Colombie-Britannique, 2013-2014**

	Maternelle	Primaire (1 <sup>re</sup> à 8 <sup>e</sup> année)	Secondaire (8 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année)	Total
Nombre	4 782	33 591	11 064	49 446
%	9,7	67,9	22,4	100

Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 0477-0027 (programmes d'enseignement).

#### 1.4.2.2 Les programmes de français de base

Le Comité sénatorial n'a pas été en mesure d'établir le nombre d'écoles qui offrent des programmes de français de base en Colombie-Britannique. Compte tenu du financement

offert par le gouvernement fédéral pour l'apprentissage du français comme langue officielle, il semblerait que plusieurs écoles optent pour ce type de programmes, qui entrent cependant en concurrence avec les programmes de langue seconde autre que le français. En 2013-2014, ils étaient un peu moins de 175 000 élèves à être inscrits dans un programme de français de base en Colombie-Britannique, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année<sup>36</sup>. Les trois quarts d'entre eux étaient inscrits dans un programme d'enseignement primaire, comme le montre le Tableau 6.

**Tableau 6 – Programmes de français de base, Colombie-Britannique, 2013-2014**

	Maternelle	Primaire (1 <sup>re</sup> à 8 <sup>e</sup> année)	Secondaire (8 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année)	Total
Nombre	684	131 391	42 855	174 972
%	0,4	75,1	24,5	100

Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 0477-0027 (programmes d'enseignement).

### 1.4.2.3 Les programmes de français intensif

Le Comité sénatorial n'a pas été en mesure d'établir le nombre d'écoles qui offrent des programmes de français intensif en Colombie-Britannique ni le nombre d'élèves inscrits dans ces programmes.

### 1.4.3 Les tendances générales

Quelques facteurs communs ressortent des témoignages et des données statistiques pour ce qui est de la fréquentation scolaire dans les programmes d'enseignement du français, comme langue première ou seconde, en Colombie-Britannique. Premièrement, l'importance d'assurer des occasions de vivre en français dès la petite enfance. Deuxièmement, un attrait évident pour l'apprentissage du français au cours des 15 dernières années, en particulier du côté des écoles francophones et des programmes d'immersion française, limité par un manque de places dans les écoles. Troisièmement, une attrition élevée au secondaire. Quatrièmement, des occasions limitées d'apprentissage du français au postsecondaire.

#### 1.4.3.1 La vie en français dès le tout jeune âge

Comme l'ont montré les tableaux 4, 5 et 6 ci-dessus, très peu d'élèves sont familiarisés à la langue française à la maternelle en Colombie-Britannique. L'apprentissage du français à l'école se concentre surtout du côté de l'école primaire, tout type de programme confondu. Comme nous le verrons au Chapitre 2, le manque de services à la petite enfance en français rend encore plus difficile l'apprentissage du français dès le tout jeune âge.

### 1.4.3.2 Le manque de places dans les écoles, malgré un attrait évident pour l'apprentissage du français

Comme en témoigne la hausse marquée des inscriptions dans les écoles francophones et les programmes d'immersion française au cours des 15 dernières années, il y a un attrait évident pour l'apprentissage du français en Colombie-Britannique. **La fréquentation scolaire dans les écoles francophones a augmenté de plus de 75 % entre 1997 et 2014.** Le Conseil scolaire francophone est celui qui a connu la plus forte croissance de ses inscriptions au cours des dernières années<sup>37</sup>. L'engouement a été similaire du côté des programmes d'immersion française. **Les inscriptions à ces programmes ont en effet augmenté de 65 % entre 1997 et 2014,** tandis qu'elles ont diminué de 30 % du côté des programmes de français de base durant la même période. Les effectifs scolaires dans les écoles francophones et dans les programmes d'immersion française ne cessent de croître, en nombre et en pourcentage, mais le nombre de places disponibles dans les écoles et d'enseignants qualifiés est limité. Le nombre de ressources n'augmente pas au même rythme que les inscriptions. Comme nous le verrons au Chapitre 2, plusieurs obstacles freinent l'expansion des programmes d'enseignement du français, malgré une demande évidente.

LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE DANS  
LES **ÉCOLES FRANCOPHONES**  
A AUGMENTÉ DE PLUS DE

 **75** %  
ENTRE 1997 ET 2014

LA DEMANDE POUR DES  
**PROGRAMMES D'IMMERSION  
FRANÇAISE** A AUGMENTÉ DE

 **65** %  
ENTRE 1997 ET 2014

### 1.4.3.3 L'attrition élevée au secondaire

Les données statistiques récentes montrent une fréquentation scolaire beaucoup plus forte au primaire qu'au secondaire pour ces trois types de programmes. La différence est particulièrement marquée du côté des programmes de français de base, ce qui s'explique en partie par l'absence d'obligation d'apprentissage d'une langue seconde avant la 5<sup>e</sup> année et après la 8<sup>e</sup> année<sup>38</sup>. La différence est également marquée du côté des écoles francophones, ce qui s'explique en partie par l'absence d'offre de programmes de niveau secondaire en français dans certaines régions de la province et par le fait que c'est à ce moment que les élèves commencent à envisager leurs études postsecondaires<sup>39</sup>. Du côté des programmes d'immersion française, la pénurie d'enseignants qualifiés et l'offre plus attrayante des écoles anglophones de quartier expliquent en partie l'attrition élevée au secondaire<sup>40</sup>. Comme nous le verrons au Chapitre 2, étudier le français constitue un choix parsemé d'embûches tout au long du parcours scolaire.

#### **1.4.3.4 Les occasions limitées d'apprentissage du français au postsecondaire**

L'une de ces embûches, qui a été soulevée à la fois du côté des écoles francophones et des programmes d'immersion française, est l'offre limitée de programmes d'apprentissage du français au postsecondaire. Sans un véritable continuum en éducation, il est difficile pour un jeune francophone ou francophile de la Colombie-Britannique d'envisager un parcours scolaire en français, une vie sociale dans cette langue, et éventuellement une carrière qui mettra à profit ses acquis langagiers<sup>41</sup>. Des programmes existent, comme nous le verrons au Chapitre 2, mais ils sont trop peu nombreux et peinent à suffire à la demande. Les conséquences directes de cette insuffisance de programmes sont l'abandon du français chez plusieurs jeunes incapables d'envisager leur avenir dans cette langue et la poursuite des études postsecondaires en anglais. Il y a pourtant un espoir d'améliorer la situation puisque certains jeunes font le choix délibéré de vivre en français, malgré les obstacles auxquels ils sont confrontés tout au long de leur parcours scolaire.



*« Il est nécessaire de renforcer le continuum en éducation qui va de l'enfance au postsecondaire pour inciter les jeunes à voir l'enseignement du français comme un voyage qui dure toute la vie. »*

**Bureau des affaires francophones et francophiles, Rapport présenté au Comité sénatorial, septembre 2016, par. 163.**

*« C'est une génération qui perd sa culture et qui s'assimile en grand nombre dans le milieu où elle vit. Si je vous adresse la parole aujourd'hui, c'est que je fais partie de la minorité des rescapés de ce processus. J'avais toutes les chances de me perdre dans cette assimilation, dans ce grand découragement du fait francophone perpétué par les institutions publiques de cette province. [...] En pensant à mon vécu, je me questionne : comment ai-je réussi, moi, à garder vivante ma francophonie quand tant d'amis se sont découragés? En vérité, j'étais le candidat parfait. Je vivais en ville, il y avait un service de transport scolaire, et les infrastructures étaient neuves; j'ai plutôt une nature académique que sportive, j'ai été atteint par un organisme qui faisait la promotion d'activités en français, j'avais une vie sociale et une vie communautaire en français. Mais mes amis n'ont pas tous eu cette chance. Selon moi, personne ne devrait avoir à satisfaire une liste de critères afin de pouvoir vivre dans la langue officielle de son choix. »*

**Conseil jeunesse francophone de la Colombie-Britannique, Témoignages, 5 octobre 2016, p. 197 et 199.**





## CHAPITRE 2

# Les défis liés à l'accès aux écoles francophones et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique

Ce deuxième chapitre résume les principaux défis entendus lors du voyage à Vancouver et à Victoria, de même que lors des audiences publiques qui ont eu lieu à Ottawa. Il traite des enjeux spécifiques aux écoles francophones et aux programmes d'immersion française, puis trace un portrait des défis communs à ces deux composantes du système d'éducation. Force est de constater, à la lumière des témoignages entendus, que plusieurs problèmes se répètent d'année en année, d'étude en étude.

## 2.1 Les écoles francophones

Le combat pour l'égalité en éducation demeure à l'ordre du jour en Colombie-Britannique, avec des recours répétés qui allèguent que le financement actuel ne permet pas d'offrir des services égaux aux élèves des écoles francophones que celui offert aux élèves des écoles anglophones. Les écoles francophones manquent de places et d'infrastructures de base. Plusieurs témoins reprochent au gouvernement provincial de manquer de soutien en la matière. L'accès aux services à la petite enfance en français fait défaut. Et la disponibilité des services en français dans la province est limitée, ce qui freine le développement de la communauté francophone et francophile.

### 2.1.1 Le manque de places dans les écoles

Le Conseil scolaire francophone a connu une croissance substantielle de ses effectifs au cours des dernières années. Cette augmentation des inscriptions engendre un défi : celui du manque de places dans les écoles. Les écoles francophones de la Colombie-Britannique ont des efforts supplémentaires à fournir en ce qui concerne la réalisation de leur mission, qui est à la fois éducative et culturelle. Elles font face à des défis particuliers concernant le surpeuplement, le transport scolaire et le recrutement des ayants droit. Ces obstacles influencent le choix de nombreux francophones de poursuivre, ou non, leur parcours scolaire en français.

### 2.1.1.1 La double mission des écoles francophones

La mission des écoles francophones est à la fois éducative et culturelle. Ces écoles jouent un très grand rôle dans le transfert de la langue française et la culture francophone aux enfants, particulièrement ceux qui sont issus de couples exogames. Comme l'a indiqué un chercheur :

La diffusion de la langue française en milieu minoritaire doit compter sur autre chose que l'enseignement; elle doit compter sur la culture<sup>42</sup>.

L'objectif de construction identitaire linguistique et culturelle est d'ailleurs l'une des principales caractéristiques qui distinguent les écoles francophones des programmes de français langue seconde<sup>43</sup>. Un exemple qui a frappé l'imaginaire du Comité sénatorial est celui de l'école Gabrielle-Roy, à Surrey, qui abrite à la fois la Garderie La Coccinelle et les bureaux de l'Association francophone de Surrey. Les témoignages ont montré que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que les écoles francophones puissent jouer un véritable rôle de moteur pour la transmission de la langue et de la culture aux enfants. Comme l'a expliqué la présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada devant le Comité sénatorial :

Ces efforts ne sont pas seulement des efforts de type scolaire, c'est-à-dire enseigner la grammaire française ou l'orthographe, etc. C'est aussi faire comprendre aux enfants en quoi leur langue est importante pour eux personnellement, pour leur capacité de vivre dans leur communauté, de vivre dans la société, même s'il s'agit d'une langue seconde et minoritaire. C'est leur faire comprendre les valeurs que cette langue peut transmettre et l'impact qu'elle peut avoir dans sa société<sup>44</sup>.

### 2.1.1.2 Des écoles rapidement surpeuplées

L'agrandissement des écoles ou la construction de nouvelles sont parmi les revendications les plus pressantes du Conseil scolaire francophone. Aussitôt qu'une école ouvre ses portes, elle se remplit presque instantanément<sup>45</sup>. Plusieurs écoles francophones de la province reçoivent plus d'élèves que leur capacité réelle d'accueil. C'est le cas de l'école Rose-des-vents, à Vancouver, qui accueille aujourd'hui 350 élèves dans des installations prévues à l'origine pour 200 enfants. L'école Anne-Hébert, aussi à Vancouver, a été construite pour 250 élèves, mais en accueille plus de 400. C'est aussi le cas de l'école Victor-Brodeur, à Victoria, qui accueille plus de 700 élèves dans des installations prévues il y a de cela 10 ans pour moins de 500 enfants.

L'école Victor-Brodeur, à Victoria, est un cas d'espèce. Cet établissement, construit en 2008, a connu une augmentation croissante de sa clientèle scolaire. Il a été agrandi grâce au financement de l'Entente Canada-Colombie-Britannique en éducation. Le Conseil scolaire francophone s'est engagé à séparer le secteur de fréquentation de cette école en trois secteurs pour pouvoir donner un meilleur accès aux élèves admissibles<sup>46</sup>. À ce jour, il est toujours en attente de financement. Pourtant, une lettre écrite l'année suivant l'ouverture de l'école par l'Association des parents de l'école Victor-Brodeur au Conseil scolaire francophone soulignait l'insuffisance des espaces et la nécessité d'agrandir l'école<sup>47</sup>.

Plusieurs écoles francophones doivent louer des espaces dans des écoles anglophones ou ailleurs dans le quartier pour accommoder leurs clientèles. C'est le cas de l'école Victor-Brodeur, qui loue depuis cinq ans des locaux d'une vieille école anglophone du Conseil scolaire de Victoria pour pouvoir offrir une éducation en français à tous ses élèves. La clientèle scolaire se retrouve donc dispersée. À l'école La Vérendrye, située à Chilliwack, un centre communautaire fait office de gymnase et le côtoiement entre les différentes clientèles s'y fait difficilement<sup>48</sup>. Comme l'ont indiqué des avocats de Juristes Power dans leur mémoire :

L'absence de prévisibilité quant à l'avenir à moyen et à long terme de ces écoles crée de l'incertitude dans les communautés visées, ce qui mine la capacité du [Conseil scolaire francophone] d'attirer et de retenir les élèves dans ces écoles. De plus, cette situation entraîne des problèmes quant au partage des compétences entre le [Conseil scolaire francophone] et le propriétaire, notamment en ce qui concerne l'entretien général des édifices qui, bien qu'appartenant à la majorité, doivent être rénovés aux frais du [Conseil scolaire francophone]<sup>49</sup>.

D'autres écoles ne sont tout simplement pas homogènes, ce qui ajoute aux défis<sup>50</sup>. Par exemple, l'école La Passerelle, à Whistler et l'école La Vallée, à Pemberton, dont le Comité sénatorial a rencontré le directeur, occupent une partie des locaux des écoles anglophones avoisinantes<sup>51</sup>. Dans le cas de l'école La Passerelle, les locaux sont partagés à même l'école, tandis qu'à l'école La Vallée, les élèves sont placés dans des classes portatives annexées à l'école anglophone ou dans un centre communautaire situé à une vingtaine de minutes de marche<sup>52</sup>. Encore plus ahurissant, le directeur de cette école ne dispose pas d'espace pour rencontrer les parents des élèves, et doit par conséquent tenir de telles rencontres dans un café public<sup>53</sup>. L'école du Pacifique, à Sechelt, partage ses édifices avec des programmes anglophones, notamment un programme d'éducation secondaire pour adultes<sup>54</sup>. Dans toutes ces situations, la mission même de l'école francophone s'en trouve menacée, puisque le milieu environnant n'est pas totalement favorable à la transmission de la langue et de la culture françaises aux enfants.

La situation liée au surpeuplement est telle que certaines écoles francophones empiètent sur l'espace d'autres écoles francophones. Par exemple, deux salles de l'école secondaire Jules-Verne, à Vancouver, sont mises à la disposition des élèves de l'école Rose-des-vents, sa voisine. Compte tenu de l'utilisation de certains de ses espaces, l'école secondaire Jules-Verne loue des locaux dans une église à proximité. L'école opère déjà au-delà de sa capacité, huit ans après son ouverture, d'autant plus qu'elle est la seule école secondaire accessible dans cette zone de fréquentation<sup>55</sup>. Lors de leur visite des lieux, les membres du Comité sénatorial ont constaté à quel point la gestion des espaces aux écoles Rose-des-vents et Jules-Verne, et des besoins de leur clientèle scolaire respective, présentent des défis.

L'utilisation des classes portatives est devenue monnaie courante pour accommoder les élèves du Conseil scolaire francophone. À l'école Rose-des-vents, il y a six classes portatives, un dôme fait office de gymnase et la bibliothèque est minuscule<sup>56</sup>. L'école Gabrielle-Roy, à Surrey, compte elle aussi cinq classes portatives<sup>57</sup>. Le Conseil scolaire francophone souhaiterait diviser la zone de fréquentation actuelle de cette école en deux<sup>58</sup>.

L'école Anne-Hébert compte 10 classes portatives, empiétant par le fait même sur la zone de jeu extérieure mise à la disposition des élèves<sup>59</sup>. À l'école André-Piolat, à Vancouver-Nord, ce sont deux nouvelles écoles qui sont requises<sup>60</sup>. À Port Coquitlam, l'on sait d'ores et déjà que la nouvelle école en construction opérera au-delà de sa capacité dès son ouverture, à cause de l'immensité de sa zone de fréquentation<sup>61</sup>. Bref, la situation presse pour trouver des solutions durables qui permettront d'accommoder la hausse des inscriptions.

### 2.1.1.3 La proximité des écoles : le défi du transport scolaire

Les écoles francophones de la Colombie-Britannique sont incluses dans de très larges zones de fréquentation. Elles sont dispersées à travers la province. Cela fait en sorte que certains élèves doivent passer plus de trois heures par jour dans les autobus pour se rendre à l'école. Le temps de déplacement que cette situation engendre porte atteinte à la qualité égale des services offerts aux écoles francophones de la province par rapport aux écoles de la majorité. Cela a un impact négatif sur la capacité de recrutement et de rétention des élèves francophones<sup>62</sup>. Le secrétaire-trésorier du Conseil scolaire francophone a qualifié les parents qui font face à cette situation de « guerriers »<sup>63</sup>. Par exemple, dans l'une des zones de fréquentation de Vancouver, il n'y a que deux écoles primaires francophones pour 50 écoles primaires de langue anglaise<sup>64</sup>. À Nelson, l'école des Sentiers-alpins se situe à l'extérieur de la zone urbaine, alors que la plupart des enfants qui la fréquentent restent en ville<sup>65</sup>.

Le Conseil scolaire francophone investit beaucoup dans le transport scolaire, mais il ne dispose pas de ressources suffisantes pour assurer partout des temps de déplacement d'une durée raisonnable<sup>66</sup>. En septembre 2016, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a reconnu une enfreinte à l'article 23 de la *Charte* et un sous-financement chronique à l'égard du transport scolaire et a demandé à la province de verser 6 millions de dollars au Conseil scolaire francophone en compensation<sup>67</sup>. Comme nous le verrons plus loin, la question du financement du transport scolaire est toujours en suspens, la province ayant porté cet aspect de la décision en appel. Des témoins ont fait valoir que les besoins financiers en matière de transport scolaire vont bien au-delà de la compensation qui avait été accordée par le tribunal<sup>68</sup>. Selon un avocat :

La création d'un système de transport efficace éliminera une importante barrière à l'accessibilité des programmes de français langue première dans la province. À cette fin, du financement provenant du gouvernement fédéral serait extrêmement utile au [Conseil scolaire francophone] et lui permettrait de réduire la durée des trajets d'autobus et donc d'attirer un plus grand nombre d'enfants titulaires de droits en vertu de l'article 23 de la *Charte*<sup>69</sup>.

#### 2.1.1.4 Les ayants droit potentiels

Ce ne sont pas tous les ayants droit qui s'inscrivent aux écoles francophones. Le risque d'assimilation plane lorsque seule une partie des élèves se prévalent de leur droit à l'éducation en français reconnu par la *Charte*. Selon un chercheur qui a comparu devant le Comité sénatorial, seuls 25 à 30 % des ayants droit fréquentent une école francophone en Colombie-Britannique<sup>70</sup>. Une proportion comparable, parmi les autres, s'inscrit aux programmes d'immersion française<sup>71</sup>. Le reste choisit plutôt de faire son parcours scolaire en anglais, une tendance encore plus forte une fois venue l'arrivée au secondaire<sup>72</sup>. Dans son mémoire, le Conseil scolaire francophone a affirmé que s'il disposait des infrastructures dont il a besoin et auxquelles la communauté a droit, il pourrait tripler ses effectifs au cours des 20 prochaines années<sup>73</sup>.

Les questions actuelles du recensement ne permettent pas de recueillir suffisamment d'information sur les ayants droit, sauf pour l'alinéa 23(1)a) de la *Charte* qui identifie la langue maternelle des parents. Un membre de l'Association des parents de l'école Rose-des-vents a demandé que dans le prochain recensement, Statistique Canada puisse recueillir de l'information portant sur les alinéas 23(1)b) et 23(2) de la *Charte* qui portent sur la langue d'instruction reçue par les parents ou la fratrie. Cette information s'avérerait « très utile aux conseils scolaires et au ministre de l'Éducation » de la province, selon ce témoin<sup>74</sup>. Des avocats de Juristes Power ont soulevé la même préoccupation, en statuant que le recensement tel qu'il est conçu actuellement sous-estime le nombre d'ayants droit potentiels, même pour ce qui est de la question qui découle de l'alinéa 23(1)a) de la *Charte*, car celle-ci décourage les réponses multiples<sup>75</sup>. Ils ont recommandé que Statistique Canada conçoive et teste de nouvelles questions en prévision du Recensement de 2021, et ce dans le but de favoriser l'épanouissement des minorités de langue officielle<sup>76</sup>. Le Comité sénatorial a interrogé un représentant de Statistique Canada qui a confirmé la possibilité de mener un tel exercice en prévision du prochain recensement, à condition de le faire d'ici 2018<sup>77</sup>.

Comme nous l'avons mentionné au Chapitre 1, des dispositions de la politique d'admission du Conseil scolaire francophone touchent aussi à l'inscription d'élèves immigrants francophones, d'enfants francophiles ou dont l'un des grands-parents est francophone. Elles ont pour but de mettre un frein à l'assimilation en Colombie-Britannique et de récupérer dans le système d'éducation des enfants dont les parents ne sont pas directement titulaires de droit ou qui ont perdu ce droit. Deux de ces trois dispositions ont été suspendues en raison d'un recours judiciaire. Le Conseil scolaire francophone voudrait bénéficier d'une politique d'admission flexible, comme c'est le cas dans d'autres provinces<sup>78</sup>.

Même si ces dispositions de la politique d'admission étaient en vigueur, il ne serait pas possible d'évaluer les besoins pour cette clientèle potentielle. Le recensement, dans sa forme actuelle, ne permet pas d'estimer le nombre d'enfants qui se voient ainsi accorder des droits, pour eux-mêmes et pour leurs futurs enfants. De la même façon, les pratiques actuelles ne permettent pas d'estimer le nombre d'allophones qui font leur scolarité en français au Québec, et qui par la suite déménagent ailleurs au Canada et qui sont titulaires de droits pour l'instruction en français<sup>79</sup>. Comme nous l'avons vu au Chapitre 1, un grand nombre de personnes de langue maternelle française en provenance du Québec s'installent

en Colombie-Britannique chaque année. Des données plus complètes sont nécessaires pour permettre aux conseils scolaires de comprendre l'ampleur et la distribution de leur clientèle potentielle et pour faire en sorte que les gouvernements provinciaux et territoriaux évaluent plus efficacement l'étendue de leurs obligations constitutionnelles en vertu de l'article 23 de la *Charte*<sup>80</sup>. Autrement dit, il faut ajouter des questions dans le prochain recensement portant sur les alinéas 23(1)b) et 23(2) de la *Charte*.

Le nombre réel d'ayants droit n'est donc estimé que de façon incomplète, et ce problème se perpétue d'un recensement à l'autre en raison de la progression de l'exogamie<sup>81</sup>. C'est d'ailleurs l'une des raisons pourquoi, en 2006, une enquête postcensitaire a été menée. Cette enquête comportait différents modules sur la scolarité et la langue de scolarisation. Elle en est arrivée au constat qu'environ 10 % des ayants droit ne sont pas dénombrés en tenant compte des pratiques de recensement en vigueur<sup>82</sup>. Un chercheur a fait la recommandation au Comité sénatorial de mener une autre enquête de la sorte en prévision du Recensement de 2021<sup>83</sup>. Un représentant de Statistique Canada a confirmé qu'un délai de trois ans avant le prochain recensement est nécessaire pour la préparation d'une telle enquête postcensitaire, ce qui veut dire d'ici 2018<sup>84</sup>. Une telle demande exige également un investissement supplémentaire de la part du gouvernement fédéral, comme l'a montré l'expérience de 2006<sup>85</sup>.

Selon des estimations reçues de la part du Conseil scolaire francophone avant le départ en Colombie-Britannique, il y aurait environ 1 200 enfants éligibles qui demeurent dans le secteur de fréquentation de l'école Rose-des-vents, à Vancouver, alors que la capacité actuelle de cette dernière n'est que de 200 élèves. Du côté de l'école Victor-Brodeur, à Victoria, il y aurait environ 2 800 enfants éligibles qui demeurent dans le secteur de fréquentation de l'école, alors que la capacité actuelle de cette dernière n'est que de 540 élèves. À Richmond, l'école des Navigateurs accueille aux alentours de 110 enfants, alors qu'il y aurait au moins 1 100 ayants droit admissibles dans le secteur de fréquentation couvert par cette école, soit 10 fois plus que la capacité d'accueil actuelle. Le directeur général de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones a demandé de l'aide pour effectuer des recherches permettant de déterminer ce qui nuit à la rétention des élèves et à l'attraction des ayants droit dans les écoles francophones<sup>86</sup>. Bref, il y a lieu de mieux estimer les ayants droit potentiels.

#### **2.1.1.5 Étudier dans sa langue première : une question de choix**

Il est ressorti des témoignages que l'apprentissage en français langue première en Colombie-Britannique est un choix conscient, mais pas toujours évident à faire. C'est pourquoi des témoins ont demandé à ce qu'une campagne nationale de promotion soit lancée pour renseigner les parents sur les avantages qu'offre l'école francophone sur la maîtrise du français et ses bienfaits sur l'apprentissage de l'anglais, ce que d'aucuns appellent le bilinguisme additif<sup>87</sup>. La présidente de la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique (« Fédération des parents francophones ») a résumé la situation ainsi :

Un parent bien informé, qui comprend bien ses droits et l'impact de ses décisions sur son enfant en ce qui a trait à la langue, à l'identité, à la culture et à l'appartenance, fera des choix éclairés. C'est particulièrement vrai en Colombie-Britannique où les parents dont les enfants fréquentent les écoles françaises forment des couples mixtes ou exogames, dans une proportion de 87 p. 100<sup>88</sup>.

Malheureusement, les barrières à l'accès sont trop nombreuses pour garantir une place à tous les ayants droit dans le système scolaire francophone de la province. Dans plusieurs écoles francophones, les temps de déplacement élevés ont pour effet de décourager certains parents d'y inscrire leurs enfants. Les possibilités d'apprentissage en français au secondaire sont trop limitées pour les besoins. Par exemple, si l'on tient compte du nombre d'élèves potentiels issus des écoles primaires Rose-des-vents et Anne-Hébert, à Vancouver, la clientèle scolaire potentielle de niveau secondaire dans cette zone de fréquentation scolaire pourrait atteindre plus de 1 500 élèves. Or, la capacité actuelle de 350 élèves de l'école secondaire Jules-Verne, la seule du genre dans cette zone de fréquentation, se trouve à limiter la clientèle potentielle. Le manque de possibilités de poursuivre l'apprentissage du français au postsecondaire est un autre facteur de découragement.

Ceux qui décident malgré tout de s'inscrire aux écoles francophones le font par conviction. Ils y croient, et ils sont prêts à faire bien des compromis pour faire valoir leur droit à une éducation en français. Il arrive cependant que la décision de poursuivre les études secondaires en français ne relève pas de l'enfant lui-même. Certains jeunes que le Comité sénatorial a rencontrés lors de sa visite à l'école secondaire Jules-Verne ont reconnu que ce choix était d'abord celui de leurs parents, et non le leur.



### Le Comité sénatorial a dit...

*Dans son rapport rendu public en juin 2005, le Comité sénatorial avait demandé au gouvernement fédéral de mener une campagne nationale de sensibilisation faisant la promotion des droits prévus à l'article 23 de la Charte, ainsi qu'une campagne d'information auprès des ayants droit afin de les informer sur leurs droits à l'éducation en français et la jurisprudence qui en découle. Dans sa réponse, le gouvernement avait reconnu que davantage pourrait être fait pour relever les défis liés à l'enseignement en milieu minoritaire. Les témoignages entendus dans le cadre de la présente étude confirment qu'il faut en faire plus pour attirer les ayants droit dans les écoles francophones.*

## 2.1.2 Les infrastructures déficientes : l'équivalence réelle en éducation

Le Conseil scolaire francophone peine à répondre aux besoins en matière de financement des infrastructures, ce qui nuit à la qualité de l'éducation en français offerte dans la province. Plusieurs témoins rencontrés en Colombie-Britannique ont dénoncé la piètre qualité des infrastructures scolaires francophones. Le Comité sénatorial a été à même de constater l'état désuet de certaines de ces installations. Pour mettre un frein à ce manque d'équivalence en éducation, la communauté francophone s'est vue dans l'obligation d'intenter des recours devant les tribunaux. Ses besoins actuels, dans le secteur de l'éducation, se situent du côté de l'appui à la construction identitaire linguistique et culturelle, du développement communautaire et de l'acquisition de terrains fédéraux pour y bâtir de nouvelles écoles.

### 2.1.2.1 Les recours devant les tribunaux

À partir de 2010, les francophones de la Colombie-Britannique ont intenté divers recours pour obliger le gouvernement provincial à reconnaître ses devoirs constitutionnels en matière d'éducation en français langue première. L'Association des parents de l'école Rose-des-vents a porté devant la Cour suprême du Canada une cause traitant de la qualité équivalente de l'instruction et des établissements scolaires de la minorité linguistique à ceux offerts à la majorité linguistique. Les juges de la plus haute instance du pays ont conclu à l'unanimité que les installations de l'école Rose-des-vents sont nettement inférieures à celles des écoles anglophones avoisinantes<sup>89</sup>. Le caractère réparateur de l'article 23 de la *Charte* a été réaffirmé par la Cour, de même que l'importance de prendre des mesures pour contrer l'assimilation des minorités de langue officielle. Commentant au sujet du droit à l'égalité réelle, un avocat de Juristes Power a précisé ceci :

Cela veut dire qu'une fois que le nombre justifie un programme d'instruction, une fois que le nombre justifie un établissement, la province ou le territoire, en l'occurrence la Colombie-Britannique, doit fournir les fonds pour que l'équivalence réelle soit atteinte<sup>90</sup>.

Certains aspects du cas entourant l'école Rose-des-vents ont été portés à nouveau devant les tribunaux de la province, dans le cadre d'un mégaprocès pour l'éducation en français qui a engagé une vingtaine d'écoles, existantes ou en devenir. La Cour suprême de la Colombie-Britannique a rendu une décision en septembre 2016 concernant l'étendue des obligations gouvernementales en matière de services aux élèves francophones<sup>91</sup>. La décision de 1 600 pages a été rendue quelques jours avant le départ du Comité sénatorial à Vancouver et à Victoria. Les constats soulevés par la Cour ont donc marqué les discussions avec les témoins. L'annonce de la décision a été teintée d'un mélange d'enthousiasme et de déception. Quelques avancements ont été soulignés. Par exemple :

- ▶ La Cour oblige la province à améliorer certaines infrastructures scolaires francophones, notamment pour ce qui est de l'école Rose-des-vents à Vancouver.
- ▶ La Cour reconnaît la responsabilité de la province d'aider le Conseil scolaire francophone dans l'acquisition de sites pour ses écoles.

- ▶ La Cour ordonne :
  - ▶ des changements à la loi scolaire provinciale en vue d'améliorer le traitement des demandes de financement du Conseil scolaire francophone et de tenir compte des besoins particuliers des francophones pour les demandes de construction ou de rénovation de leurs écoles.
  - ▶ la création d'une enveloppe spéciale pour s'assurer que du financement soit disponible pour les écoles francophones.
  - ▶ la mise sur pied d'une politique pour améliorer les relations entre le Conseil scolaire francophone et le ministère de l'Éducation.

Certains aspects de la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique ont été portés en appel, tant du côté des organismes francophones que du côté gouvernemental :

- ▶ La **province** conteste la décision de la juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique au sujet du sous-financement en matière de transport scolaire, qui l'obligeait à verser au Conseil scolaire francophone 6 millions de dollars en dommages-intérêts, de même que l'obligation de soutenir financièrement les infrastructures scolaires déficientes à Burnaby, Whistler et Squamish.
- ▶ Le **Conseil scolaire francophone** et la **Fédération des parents francophones** contestent le recours à l'article 1 de la *Charte* pour justifier des infractions à l'article 23 de la *Charte*, le non-respect du principe de l'équivalence réelle et la vision étroite de la juge au sujet de l'avenir de la francophonie en Colombie-Britannique et de son assimilation inévitable.

Les représentants de la communauté francophone et les avocats qui ont travaillé sur cette cause se sont montrés généralement déçus de la vision défaitiste de la juge au sujet de l'assimilation inévitable de cette communauté, ce qui va à l'encontre du caractère réparateur de l'article 23 de la *Charte*<sup>92</sup>. Le commissaire aux langues officielles a pour sa part trouvé inacceptable la situation dans laquelle se retrouvent les parents francophones de la Colombie-Britannique, qui ne bénéficient pas de la même qualité d'éducation que leurs homologues anglophones dans la province ou leurs homologues francophones ailleurs au pays<sup>93</sup>. En attendant la suite des démarches judiciaires, le Conseil scolaire francophone et la Fédération des parents francophones ont développé un site Web pour faciliter la compréhension de la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique par thème et par région<sup>94</sup>.

Un parent de l'école Rose-des-vents a dit espérer que le recours se rende jusqu'à la Cour suprême du Canada pour que celle-ci se prononce clairement sur l'application du principe d'équivalence réelle en éducation<sup>95</sup>. Force est de reconnaître, cependant, que les démarches judiciaires sont coûteuses et prennent du temps. Du financement a été offert pour ce recours par le *Programme d'appui aux droits linguistiques*, mais il ne s'agit que d'une infime portion du montant total déboursé jusqu'à maintenant<sup>96</sup>. Le mégaprocès pour l'éducation en français est l'une des causes les plus importantes qui auront été

entendues dans cette province à ce jour, et parmi les plus dispendieuses dans l'histoire de la reconnaissance des droits linguistiques.

Les témoins ont souligné le rôle important que peut jouer le gouvernement fédéral dans un tel contexte. Un avocat qui a travaillé sur cette cause a d'ailleurs tenu à mentionner que la juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, au paragraphe 5005 de sa décision, a conseillé au Conseil scolaire francophone de cogner à la porte du gouvernement fédéral pour obtenir un redressement spécifique, ce qui tend à confirmer la perception du rôle de gardien de la francophonie qui lui est attribué<sup>97</sup>. Selon lui, le gouvernement fédéral a l'obligation de réserver des fonds pour assurer la mise en œuvre de services de qualité égale, en éducation comme ailleurs<sup>98</sup>.

### **2.1.2.2 L'appui à la construction identitaire linguistique et culturelle et le développement communautaire**

Les audiences publiques du Comité sénatorial ont montré l'importance de mettre l'accent sur des projets qui appuient la construction identitaire linguistique et culturelle et la création d'espaces communautaires dans les écoles. Comme l'a écrit la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique dans son mémoire :

Pour les jeunes francophones, nés dans telle ou telle province canadienne ou venus de l'étranger, l'existence d'une communauté où sa langue est une réalité quotidienne est nécessaire pour compléter le processus de construction identitaire entreprise par l'école francophone<sup>99</sup>.

Plusieurs écoles francophones sont trop petites et ne disposent pas d'espaces adéquats pour favoriser les interactions des élèves en français. Le manque d'espace est alarmant et a pour effet de limiter les possibilités d'assurer le développement de la communauté francophone. En milieu minoritaire, l'école n'agit pas seulement comme lieu d'apprentissage pour les élèves. Elle constitue aussi un lieu de rassemblement où la communauté peut assurer son épanouissement en français. Elle appuie la francisation des élèves, et même parfois des parents. De toute évidence, les écoles francophones de la Colombie-Britannique manquent de ressources quand vient le temps d'appuyer leur mission de développement communautaire et de construction identitaire<sup>100</sup>.

Il y a pourtant des exemples de belles réussites, comme celui de l'école Victor-Brodeur où les élèves de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année bénéficient d'une cuisine communautaire où ils acquièrent une expérience de travail en milieu scolaire<sup>101</sup>. L'Annexe Oak Bay de cette même école offre des services en français de 0 à 18 ans, organise des activités culturelles et communautaires en français et offre un service de francisation<sup>102</sup>. Cela dit, la Société francophone de Victoria a souligné lors d'une rencontre informelle le besoin d'augmenter les espaces de vie en français dans cette région et d'appuyer les organismes francophones en ce sens<sup>103</sup>.

Le gouvernement fédéral a déjà appuyé la construction d'espaces communautaires qui n'auraient jamais été financés autrement en vertu des normes provinciales en place<sup>104</sup>. C'est le cas de l'auditorium de l'école Jules-Verne, où le Comité sénatorial a tenu une partie de ses rencontres informelles. Certains croient d'ailleurs que cela devrait constituer la principale mission visée par les fonds fédéraux pour l'enseignement dans la langue de la minorité<sup>105</sup>.

### 2.1.2.3 L'acquisition de terrains fédéraux

Un défi supplémentaire auquel font face les écoles francophones est le coût important de l'immobilier en Colombie-Britannique. Les sommes consacrées à la location ou à l'achat d'édifices sont importantes. La communauté francophone est confrontée à un double défi : trouver des terrains disponibles et disposer du financement nécessaire pour en faire l'acquisition. L'une des solutions envisagées pour répondre aux défis auxquels fait face la communauté francophone est de faire l'acquisition de terrains fédéraux.

Lors d'une rencontre informelle, le Comité sénatorial a été mis au fait d'une demande de la part des parents de l'école Rose-des-vents, qui consiste à obtenir de l'aide du gouvernement fédéral pour acquérir des terrains qui lui appartiennent, sous la gouverne de la Société immobilière du Canada Ltée (« Société immobilière »), afin de pouvoir y installer deux nouvelles écoles primaires. Le secrétaire-trésorier du Conseil scolaire francophone a présenté la même requête en audiences publiques<sup>106</sup>. La décision rendue par la Cour suprême de la Colombie-Britannique en septembre 2016 stipule que la province doit aider le Conseil scolaire francophone dans ses négociations pour acquérir les sites nécessaires<sup>107</sup>. D'ailleurs, la province s'est montrée proactive et a eu des échanges avec le Conseil scolaire francophone et la Société immobilière à ce sujet<sup>108</sup>.

Le Comité sénatorial a cru bon de pousser plus loin la question de l'acquisition de terrains fédéraux lors de son retour à Ottawa. D'autant plus que le directeur général du Collège Éducacentre a lui aussi fait mention de la possibilité d'acquérir des terrains appartenant auparavant au gouvernement fédéral pour agrandir l'offre de services collégiaux en français<sup>109</sup>. Des parents de l'école Rose-des-vents ont donc été invités à comparaître de façon formelle, de même que de hauts dirigeants de la Société immobilière et la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Judy Foote.

Le Comité sénatorial a entendu parler de la possibilité d'acquérir les terrains de la rue Heather, auparavant occupés par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), qui sont situés à proximité de l'emplacement actuel de l'école Rose-des-vents. Le Comité sénatorial a également entendu parler de la possibilité d'acquérir les terrains de la propriété Jericho, auparavant détenus par le ministère de la Défense nationale, qui sont situés dans la zone de fréquentation scolaire de l'école Rose-des-vents<sup>110</sup>. L'intention est d'y bâtir deux nouvelles écoles primaires, plus grandes et mieux adaptées aux besoins. Ces terrains auparavant occupés par des ministères fédéraux ont été acquis par la Société immobilière et les Premières nations (Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh) en 2014, dans un partenariat 50-50. Un processus de mobilisation du public a été amorcé à l'automne 2016 et se poursuivra jusqu'au début de 2018 pour élaborer de nouvelles visions pour ces sites<sup>111</sup>. Ce processus est géré par la ville de Vancouver. Devant le Comité sénatorial, les hauts dirigeants de la Société immobilière ont maintenu que la ville de Vancouver est la seule responsable du processus de planification en cours<sup>112</sup>.

Dans le cas des terrains de la rue Heather, les parents de l'école Rose-des-vents réclament l'accès à quelques acres parmi les 21 acres qu'occupe ce terrain, comme l'explique l'extrait suivant :

Sur ce terrain en particulier, qui était un ancien terrain de la GRC, il y a un édifice, comme je vous l'ai dit tantôt, qui a déjà servi d'école. Pour l'instant, cet édifice est à louer; il y a une affiche « À louer ». Les parents ont essayé de communiquer avec la Société immobilière du Canada, mais on leur a dit non, en expliquant qu'une école, c'est un projet à long terme, et qu'on souhaite simplement louer à court terme pendant trois à cinq ans. La société ne voulait donc pas en discuter plus longtemps avec eux. Je sais que le conseil scolaire a fait des démarches auprès de la Société immobilière du Canada, mais ça n'a pas abouti. Le résultat a été le même, la Société immobilière du Canada leur a recommandé de présenter une demande à la municipalité lorsque le lotissement prévu aurait lieu, parce qu'elle veut redévelopper ce terrain. Elle leur a dit qu'ils feraient partie du processus. Cela veut dire qu'une école ne sera pas construite avant une dizaine d'années. Ce n'est pas acceptable, on a besoin du terrain maintenant. Avant que le lotissement prenne place, on aurait besoin d'en découper une partie, trois ou quatre acres, pour y bâtir une école, de sorte que le reste du terrain fasse partie du lotissement de la Société immobilière du Canada. À ce jour, ce que j'ai compris de la part du [Conseil scolaire francophone], c'est que la Société immobilière du Canada refuse de considérer cette proposition <sup>113</sup>.

Les hauts dirigeants de la Société immobilière ont rappelé que le Conseil scolaire francophone n'est pas le seul à avoir des intérêts à l'égard de l'acquisition de ces terrains <sup>114</sup>. Ils ont confirmé les propos des parents de l'école Rose-des-vents à savoir que la ville de Vancouver n'a pas montré d'ouverture jusqu'à maintenant pour envisager un dézoning des terrains afin d'accommoder les besoins du Conseil scolaire francophone <sup>115</sup>. Un tel processus s'étend habituellement sur une période de 18 mois <sup>116</sup>.

Deux avocats de Juristes Power ont appuyé la demande des parents de l'école Rose-des-vents <sup>117</sup>. Dans leur mémoire, ils ont recommandé au gouvernement fédéral de « mettre en place un règlement traitant de la cession de biens mobiliers et immobiliers et qui enjoindrait aux organismes gouvernementaux à tenir compte des intérêts et des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire lorsqu'ils vendent ces derniers » <sup>118</sup>. Ils ont cité en exemple le *Règlement de l'Ontario 444/98 : Aliénation de biens immeubles excédentaires*, pris en vertu de la *Loi sur l'éducation* de la province, selon lequel les conseils scolaires de l'Ontario sont tenus d'offrir leurs biens excédentaires à un certain nombre d'organismes désignés, y compris les conseils scolaires francophones, avant de les mettre en vente ou en location <sup>119</sup>.

Le cadre législatif et politique en vigueur prévoit que des obligations linguistiques incombent aux institutions fédérales lors du transfert de terrains fédéraux. La *Directive sur la vente ou le transfert des biens immobiliers excédentaires* fait en sorte que lors de la vente ou du transfert de biens immobiliers, les ministères « tiennent compte des intérêts des collectivités, incluant les communautés en situation de langue officielle minoritaire et des autres paliers gouvernementaux » <sup>120</sup>. Bien que cette directive ne s'applique pas directement à la Société immobilière, ses dispositions font en sorte que les ministères doivent tenir compte des intérêts des communautés dans ses relations avec elles.

Les témoignages ont mis en lumière les manquements dans la prise en compte de ces besoins au moment du transfert des terrains du gouvernement fédéral à la Société immobilière. Dans leur mémoire, les avocats de Juristes Power ont indiqué que la cession de terrains en Colombie-Britannique s'est faite sans consultation avec le Conseil scolaire francophone, alors que le gouvernement fédéral avait été informé, depuis au moins 2007, des besoins pour la construction de nouvelles écoles francophones<sup>121</sup>. Le dossier de correspondance fourni au Comité sénatorial à l'hiver 2017 indique d'ailleurs que le commissaire aux langues officielles a fait enquête à ce sujet<sup>122</sup>. Les parents de l'école Rose-des-vents ont indiqué que le financement pour la construction d'une école avait déjà été mis de côté par la province, dès 2011<sup>123</sup>. D'ailleurs, le président-directeur général de la Société immobilière avait été avisé de la situation à ce moment-là, alors qu'il occupait le poste de sous-ministre adjoint au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux<sup>124</sup>.

La partie VII de la LLO, à laquelle la Société immobilière est assujettie, prévoit que cette dernière doit prendre des « mesures positives » pour favoriser l'épanouissement des minorités francophones et appuyer leur développement. Le bilan annuel 2014-2015 de la Société immobilière indique une faible compréhension des obligations qui lui incombent en vertu de la partie VII<sup>125</sup>. Les audiences publiques du Comité sénatorial ont confirmé cette perception. Cela dit, les hauts dirigeants de la Société immobilière se sont montrés ouverts à l'idée d'améliorer leur performance à ce chapitre<sup>126</sup>. Par exemple, ils encouragent la communauté francophone à participer aux consultations qui seront menées par la ville de Vancouver au cours des prochains mois. Mais de manière générale, ils ne le font pas de façon proactive ou ne prennent pas systématiquement des mesures pour consulter la communauté dans sa langue de préférence ou en utilisant des médias qui assurent une communication efficace avec elle. Cela dit, le Comité sénatorial a été mis au fait de discussions censées avoir lieu à l'hiver 2017 entre le Conseil scolaire francophone et la Société immobilière pour faire avancer le dossier<sup>127</sup>. La ministre des Services publics et de l'Approvisionnement s'est engagée à ce que son ministère travaille avec l'ensemble des partenaires à la recherche d'une solution et assiste aux discussions en cours<sup>128</sup>.

### **2.1.3 Le manque de services à la petite enfance en français**

Le manque de services à la petite enfance en français est un autre des défis auxquels font face les francophones de la Colombie-Britannique. Dans les communautés minoritaires, il est reconnu qu'agir dès la petite enfance contribue à l'apprentissage de la langue française, à la construction identitaire et à la vitalité communautaire. Or, les tendances démographiques ne favorisent pas le plein épanouissement des enfants vivant en milieu minoritaire. Le faible taux de transmission du français, l'exogamie, la fragmentation des services, le manque de ressources, l'insuffisance des infrastructures et le manque de sensibilisation sont autant de facteurs qui entravent le développement de services en français pour les tout-petits.

Une étude a été publiée par le commissaire aux langues officielles au même moment où le Comité sénatorial s'est déplacé en Colombie-Britannique<sup>129</sup>. Selon le commissaire, la petite enfance est une période cruciale pour le développement des enfants et l'acquisition du langage, et les bienfaits qui y sont associés dépendent de la qualité et de l'accessibilité des services offerts. Son étude a montré que :

... la petite enfance constitue le bassin à partir duquel proviennent les enfants d'ayants droit à l'instruction dans la langue de la minorité, bassin qu'il importe de préserver pour assurer la vitalité des communautés francophones sur de multiples plans : démographique, linguistique, culturel, institutionnel, social et communautaire <sup>130</sup>.

Un chercheur de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques a présenté des arguments semblables devant le Comité sénatorial <sup>131</sup>. L'étude du commissaire reconnaît le rôle important du gouvernement fédéral pour le soutien à la petite enfance dans les communautés francophones. Elle déplore le manque d'intervention de ce dernier ces dernières années. Le commissaire lui recommande de prévoir un financement suffisant, stable et continu pour le développement de la petite enfance dans le prochain plan pluriannuel sur les langues officielles. L'étude du commissaire préconise également l'ajout d'une lentille francophone dans le cadre de l'élaboration de son cadre national pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Elle suggère la mise en place d'une initiative nationale de sensibilisation à l'égard du développement de la petite enfance au sein des communautés francophones. Devant le Comité sénatorial, le commissaire a rappelé l'obligation qu'ont les institutions fédérales de prendre des « mesures positives » <sup>132</sup>.

Les représentants de la Fédération des communautés francophones de la Colombie-Britannique et du Centre culturel francophone de Vancouver ont effleuré la question de la socialisation en français dès la petite enfance <sup>133</sup>. La présidente de la Fédération des parents francophones a abordé la question de front et a réclamé au Comité sénatorial :

- ▶ un financement accru des services à la petite enfance francophone.
- ▶ des mesures pour assurer l'accessibilité des services à la petite enfance dans les communautés francophones, en multipliant le nombre de services préscolaires francophones et le nombre de places disponibles dans ces services.
- ▶ l'inclusion de la petite enfance comme axe distinct dans le prochain plan pluriannuel sur les langues officielles, accompagné d'un investissement suffisant, stable et continu.
- ▶ la mise sur pied d'une stratégie nationale en faveur de la petite enfance, comprenant une lentille francophone, développée en partenariat avec les regroupements de parents francophones <sup>134</sup>.

Les témoins ont fait part d'autres initiatives mises sur pied ici et là. Par exemple, un programme appelé Franc départ permet de faire participer des enfants âgés de 0 à 5 ans à des activités en français. Il n'est cependant pas encore offert dans l'ensemble des écoles francophones <sup>135</sup>. Un projet pilote pour faciliter l'apprentissage du français auprès des élèves âgés de 4 ans en Colombie-Britannique a reçu une mention spéciale du commissaire aux langues officielles <sup>136</sup>. À l'heure actuelle, quatre écoles offrent ce programme <sup>137</sup>. À noter que la province n'a offert aucun appui pour sa mise sur pied, alors que le fédéral l'a fait <sup>138</sup>. Le Comité sénatorial a aussi eu l'occasion de discuter avec une représentante de la Garderie La Coccinelle lors d'une rencontre informelle, qui l'a entretenu sur les défis en matière de recrutement dans les services à la petite enfance et le manque de ressources <sup>139</sup>. De son côté, la Société francophone de Victoria offre des activités de socialisation en français pour les 0 à 4 ans et leurs parents, mais a souligné la nécessité d'accroître la disponibilité de ces services sur l'île de Vancouver <sup>140</sup>.

Le commissaire a souligné le besoin d'un soutien durable et à long terme<sup>141</sup>. Dans le cadre de l'appel de la décision rendue en septembre 2016, les communautés francophones ont l'intention de faire valoir que la province est tenue de financer des programmes en petite enfance dans les écoles francophones<sup>142</sup>. La présidente de la Fédération des parents francophones a souligné qu'à l'heure actuelle, il n'y a que 450 places disponibles dans les garderies et prématernelles francophones de la Colombie-Britannique, alors qu'il y aurait environ 4 000 enfants francophones de 4 ans ou moins<sup>143</sup>. L'appui du fédéral semble crucial, car la province n'applique pas de lentille francophone à ses propres programmes<sup>144</sup>.

Dans son discours du Trône de 2015 et dans son budget de 2016, le gouvernement fédéral a fait des annonces au sujet de l'établissement d'un cadre national pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, un engagement d'ailleurs inscrit dans la lettre de mandat du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social<sup>145</sup>. Rien n'indique, pour le moment, si le gouvernement prévoit y inclure une lentille francophone. Lors de son passage devant le Comité sénatorial, la ministre du Patrimoine canadien a identifié la petite enfance comme l'une des priorités du prochain plan pluriannuel sur les langues officielles, qui sera dévoilé le 1<sup>er</sup> avril 2018<sup>146</sup>. Elle n'a cependant pas indiqué si le montant qui y sera consacré sera « suffisant, stable et continu », comme l'a demandé le commissaire.



### Le Comité sénatorial a dit...

*Dans son rapport rendu public en juin 2005, le Comité sénatorial avait reconnu l'importance de prendre en compte les besoins des parents francophones dans la mise sur pied de politiques et de programmes fédéraux relatifs à la petite enfance. Dans une étude publiée en octobre 2016, le commissaire aux langues officielles a réitéré ces constats et demandé au gouvernement fédéral d'inclure une lentille francophone dans sa prochaine stratégie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.*

## 2.1.4 L'accès limité aux services en français dans la province

L'accès limité aux services en français dans la province ajoute aux défis que vivent les communautés francophones dans le secteur de l'éducation. Les audiences publiques ont fait ressortir le besoin de soutenir davantage la construction identitaire linguistique et culturelle et de créer plus d'espaces communautaires en français dans les secteurs autres que l'éducation.

### 2.1.4.1 La construction identitaire linguistique et culturelle et les espaces communautaires en français

L'appui à la collaboration intergouvernementale en matière de services n'a pas augmenté ces dernières années, tout comme l'appui au secteur communautaire. Des organismes ont affirmé que le financement qu'ils reçoivent du gouvernement fédéral n'a pas augmenté depuis plus de 15 ans<sup>147</sup>. Selon les témoignages, les besoins pour le soutien à la construction

identitaire linguistique et culturelle et aux espaces communautaires en français sont criants, mais l'appui des gouvernements est insuffisant. Les institutions fédérales ont pourtant l'obligation en vertu de la partie VII de la LLO de favoriser l'épanouissement des minorités francophones et d'appuyer leur développement. Et les organismes communautaires sont certainement prêts à collaborer pour atteindre ces objectifs <sup>148</sup>.

Les témoins ont demandé une augmentation des activités et des services offerts aux francophones et aux francophiles, et ce dans tous les secteurs qui touchent à leur développement. Dans les organismes francophones, les bénévoles s'essouffent <sup>149</sup>. Les infrastructures manquent et le sous-financement chronique empêche de répondre aux besoins, notamment dans le secteur culturel <sup>150</sup>. Dans les organismes francophiles, les obstacles se cumulent lorsque vient le temps de transférer les connaissances du français à la vie quotidienne. Les infrastructures manquent. La collaboration est difficile. Bref, il manque des pièces du casse-tête pour faciliter la vie en français au jour le jour. Il faut donc assurer un continuum de services en français <sup>151</sup>.

Des deux côtés, des demandes ont été présentées pour augmenter les activités parascolaires en français. Les propos suivants d'un représentant du Centre culturel francophone de Vancouver résument bien la situation :

Pour que le milieu associatif et les écoles et toutes les composantes arrivent à bien fonctionner, pour que les réseaux se créent, pour qu'il y ait autour de l'enfant un environnement sain qui lui permette vraiment de vivre en français à l'école et de vivre en français en dehors de l'école, et pour que les collaborations se créent entre l'école et le milieu associatif, c'est extrêmement difficile, voire impossible <sup>152</sup>.

Ainsi, il faut trouver des façons d'appuyer la construction de l'identité francophone, qui est de plus en plus diversifiée. Cette construction identitaire ne passe pas seulement par l'école, mais aussi par les référents culturels et les infrastructures favorisant les rassemblements en français <sup>153</sup>. Les jeunes aimeraient être davantage consultés au sujet des solutions à mettre en place <sup>154</sup>. Une fois les espaces communautaires mis sur pied, il faut s'assurer que les francophones et les francophiles les utilisent. Pour ce faire, les organismes doivent disposer de ressources suffisantes pour faciliter l'accès à ces services et en faire la promotion <sup>155</sup>. À l'heure actuelle, ces services sont mal connus et éparpillés <sup>156</sup>.

Un autre obstacle est l'accès limité aux services fédéraux et provinciaux en français dans des régions où se trouvent des écoles ou des centres communautaires francophones. À Surrey, par exemple, aucun bureau de Service Canada n'offre de services en français, alors que la ville compte environ 9 % de la population francophone de la province <sup>157</sup>. Les immigrants francophones qui s'y installent doivent passer par des organismes anglophones pour obtenir des services <sup>158</sup>. Pourtant, l'école Gabrielle-Roy compte sur la clientèle scolaire francophone la plus élevée de la province. Comme nous le verrons plus loin, les demandes pour les programmes d'immersion connaissent eux aussi une véritable explosion dans cette région.

## 2.2 Les programmes d'immersion française

Il y a aussi des défis particuliers à relever du côté des programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique. Il y a un manque criant de places dans les écoles. Des témoins ont discuté du manque d'accès dans les programmes d'immersion française en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada dans le cadre de l'étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde. Ce n'est donc pas la première fois que le Comité sénatorial entend parler des problèmes liés aux listes d'attente et aux systèmes de loterie, des défis créés par le manque de proximité des écoles et du fait que les programmes d'immersion française sont souvent considérés comme des programmes de choix. La pénurie d'enseignants qualifiés est l'un des principaux problèmes, avec des lacunes du côté de la formation de base des enseignants et de la formation continue. Ainsi, les élèves n'arrivent pas à acquérir une maîtrise suffisante du français, faute d'avoir accès aux ressources dont ils ont besoin.



### Le Comité sénatorial a dit...

*Dans son rapport rendu public en juin 2015, le Comité sénatorial a recommandé à Patrimoine canadien d'assurer un accès partout et pour tous aux programmes de langue seconde dans l'ensemble du Canada. C'est dans cette lignée que le Comité sénatorial souhaitait examiner la situation particulière qui prévaut en Colombie-Britannique. Les témoignages ont montré qu'il faut inciter le gouvernement provincial à appuyer davantage les occasions d'apprentissage du français*

### 2.2.1 Les listes d'attente et les systèmes de loterie

Étant donné que le nombre de places dans les programmes d'immersion française est limité, les parents qui veulent y inscrire leurs enfants se retrouvent confrontés à certains obstacles. D'abord, les conseils scolaires n'appliquent pas les exigences relatives à l'apprentissage d'une langue seconde de la même façon. Ensuite, les politiques d'admission aux programmes d'immersion française varient grandement d'un conseil scolaire à l'autre<sup>159</sup>.

Certains parents doivent camper à l'extérieur des écoles pour inscrire leur enfant dans des programmes d'immersion française – jusqu'à quatre jours avant l'ouverture des inscriptions – mais n'obtiennent pas la garantie qu'ils auront une place pour leur enfant à proximité<sup>160</sup>. Les places sont attribuées selon la formule du « premier arrivé, premier servi ». À l'école bilingue Elementary School, que le Comité sénatorial a visitée alors qu'il était à Vancouver, l'inscription des élèves se fait en ligne, suivant des critères et des délais précis, et les places sont distribuées selon une formule de liste d'attente et de tirage au sort<sup>161</sup>. C'est le cas d'une autre école que le Comité sénatorial a vue, cette fois du côté de Victoria<sup>162</sup>. À Surrey, quelque 230 élèves n'ont pas accès aux programmes d'immersion française chaque année, faute de place disponible<sup>163</sup>. Ces différents systèmes d'admission font en sorte que l'accès aux programmes est trop souvent un pur jeu de hasard<sup>164</sup>.

Les demandes se multiplient pour créer un accès plus équitable. Au Conseil scolaire de Victoria, des mesures ont été prises pour élargir l'accès aux programmes d'immersion, en permettant par exemple aux parents de faire le choix d'un autre programme se situant à l'extérieur de la zone de fréquentation scolaire où ils résident<sup>165</sup>. Cela dit, un représentant de ce conseil scolaire a sollicité de l'aide pour mieux analyser les demandes en fonction des caractéristiques démographiques de la zone de fréquentation et pour effectuer des projections quant aux inscriptions futures<sup>166</sup>. Il a recommandé des modifications au financement offert par le gouvernement fédéral afin de mieux satisfaire à la demande actuelle pour les programmes d'immersion française<sup>167</sup>. Il a aussi prôné un élargissement de l'accès aux programmes de français de base et aux programmes de français intensif, afin de diminuer la pression actuelle sur les programmes d'immersion<sup>168</sup>. Ce constat est aussi ressorti des rencontres informelles.

### 2.2.2 La proximité des écoles

La proximité des programmes d'immersion française semble un facteur déterminant pour les parents qui choisissent d'y inscrire leurs enfants. Or, dans plusieurs écoles anglophones qui offrent de tels programmes, la responsabilité du transport scolaire repose entre les mains des parents<sup>169</sup>. Cela mine l'intérêt de certains envers ces programmes, entraîne parfois du décrochage, ou des défis pour les parents qui y inscrivent leurs enfants malgré tout. Le Conseil scolaire de Surrey a souligné la préférence marquée des parents d'inscrire leurs enfants aux programmes d'immersion seulement s'ils se situent à proximité, ce qui engendre des défis lorsque vient le temps de combler les places disponibles :

Pour illustrer ce problème, citons le cas d'un nouveau programme d'immersion française qui a été introduit il y a deux ans dans une école ayant les places voulues pour l'offrir. En dépit du fait que l'on ait communiqué personnellement avec les parents de plus de 220 élèves inscrits sur la liste d'attente du district et qu'on leur ait offert une place à l'intérieur du nouveau programme, ce nouveau programme n'a accueilli que 6 élèves et n'a donc pu démarrer. Un effort renouvelé pour combler ces places un an plus tard a abouti à 14 inscriptions et le programme a alors commencé à être offert pour cette année scolaire<sup>170</sup>.

Une mère habitant Surrey a fait remarquer que les besoins pour accommoder la clientèle vont en augmentant, mais le Conseil scolaire de Surrey se permet de relocaliser des programmes d'immersion ailleurs, car sa politique reconnaît le caractère facultatif de ces programmes et les rend disponibles « si l'espace le permet »<sup>171</sup>. Cela ajoute au casse-tête des familles, met en péril la rétention des professeurs de français et augmente le taux d'attrition des élèves. Un représentant du Conseil scolaire de Victoria a cité le cas d'un programme d'immersion pour lequel la zone de fréquentation couvre huit écoles anglophones<sup>172</sup>. Il est donc important pour les conseils scolaires d'examiner les facteurs géographiques et démographiques pour que l'accès tienne compte des préférences des parents.

### 2.2.3 Étudier le français dans les programmes d’immersion française : une question de choix

Étant donné que leur statut n’est pas protégé par la Constitution, et considérant les grandes difficultés associées à leur accès, les programmes d’immersion française sont souvent considérés comme des « programmes de choix »<sup>173</sup>. La plupart du temps, ce sont les parents qui exercent des pressions sur les conseils scolaires pour voir à l’établissement de tels programmes. Or, même quand ils font ce choix, on ne leur garantit pas la proximité ou la pérennité du programme, ce qui entraîne de la frustration. L’inscription aux programmes d’immersion française est souvent une décision qui vient des parents, et non des enfants pour qui ce choix n’est pas intrinsèque<sup>174</sup>. Cela explique pourquoi plusieurs jeunes quittent ces programmes une fois rendus au secondaire. Cela dit, le Comité sénatorial a rencontré des élèves et des étudiants très enthousiastes qui ont fait un choix délibéré en faveur du français. Nous aborderons plus loin les facteurs qui les ont motivés à rester dans ces programmes.

### 2.2.4 La pénurie d’enseignants qualifiés

Parmi les principaux arguments avancés pour expliquer le manque d’accès aux programmes de français langue seconde en Colombie-Britannique se trouve la pénurie d’enseignants qualifiés. Les témoignages ont fait ressortir le besoin d’appuyer davantage la formation de base et la formation continue des enseignants de français, de même que le développement de leurs compétences linguistiques.

#### 2.2.4.1 La formation de base des enseignants

Selon une étude réalisée par *Canadian Parents for French* – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon, en 2015, 86 % des conseils scolaires de la province ont dit qu’il était « difficile » ou « très difficile » de trouver un nombre suffisant d’enseignants qualifiés en immersion française<sup>175</sup>. Du côté des programmes de français de base, ce problème a été soulevé par 64 % des conseils scolaires interrogés<sup>176</sup>. Cette même étude a montré qu’il y a seulement un diplômé en immersion française sur cinq formé chaque année en Colombie-Britannique, un ratio qui est loin de répondre aux besoins<sup>177</sup>. Ce constat a été confirmé par d’autres témoins<sup>178</sup>. Cette situation engendre des obstacles supplémentaires quand vient le temps de trouver des suppléants<sup>179</sup>.

Les établissements postsecondaires que le Comité sénatorial a rencontrés sont au courant des besoins et souhaitent élargir leurs programmes. Selon une professeure de l’Université Simon Fraser :

Nous croyons que la variété des programmes en français a une incidence directe sur les taux de rétention à l’école secondaire. Pour le moment, l’offre de programmes à [l’Université Simon Fraser] est limitée, mais notre université est prête à en développer de nouveaux. Le développement de programmes dans divers champs d’études doit être, par contre, fait de façon minutieuse. Nous ne pouvons plus nous baser sur l’approche traditionnelle selon laquelle il suffit de créer des occasions, de créer des programmes et d’attendre que les jeunes s’y inscrivent. Le développement doit être basé sur une analyse des besoins, au moyen de sondages qui tiennent compte des intérêts académiques des jeunes<sup>180</sup>.

En commentant la pénurie d'enseignants qualifiés, la directrice du Bureau des affaires francophones et francophiles a souligné ceci :

La demande est tellement forte pour ces diplômés qualifiés que nombre d'entre eux reçoivent une offre d'emploi alors qu'ils sont encore en stage de formation professionnelle<sup>181</sup>.

C'est dire comment les besoins sont élevés. Les témoins ont confirmé le besoin de former un nombre suffisant d'enseignants de français en Colombie-Britannique et l'importance de promouvoir la profession d'enseignant de français<sup>182</sup>. Des demandes ont été faites pour créer des incitatifs, prévoir des dispositifs permettant la mobilité interprovinciale et interrégionale, accroître le recrutement d'enseignants venus d'ailleurs, ou encore offrir des bourses, incluant des programmes de mentorat<sup>183</sup>. Le Bureau des affaires francophones et francophiles travaille d'ailleurs à trouver des solutions pour attirer des enseignants de l'extérieur de la Colombie-Britannique et les retenir<sup>184</sup>. Des personnes rencontrées de façon informelle ont cependant souligné qu'il existe encore des obstacles à la reconnaissance des diplômes d'enseignants obtenus à l'extérieur de la province et qu'il faut travailler à corriger cette lacune. Le directeur émérite du Centre de la Francophonie de l'Université de la Colombie-Britannique a parlé de l'existence de bourses de perfectionnement linguistique offertes aux détenteurs d'un certificat d'enseignement et en a vanté les mérites<sup>185</sup>.

Des conseils scolaires ont pris des mesures pour recruter les futurs candidats à l'enseignement, faire de la promotion auprès d'eux, leur offrir des contrats avant même l'obtention de leur diplôme, ou encore favoriser l'embauche d'étudiants stagiaires<sup>186</sup>. D'autres travaillent de près avec les universités pour promouvoir la carrière d'enseignant de français<sup>187</sup>. Le Bureau des affaires francophones et francophiles s'est dit très engagé dans des activités visant à rejoindre les futurs étudiants, et souhaite en faire plus<sup>188</sup>. À Victoria, la distance crée un obstacle supplémentaire et le conseil scolaire doit trouver des moyens de faire face à la pénurie d'enseignants en utilisant les nouvelles technologies<sup>189</sup>.

#### 2.2.4.2 La formation continue

En plus d'insister sur la formation de base, des témoins ont parlé de l'importance d'assurer la formation continue des enseignants. Le Conseil scolaire de Vancouver a discuté de la possibilité d'offrir du perfectionnement professionnel intensif aux professeurs de français de base ou des rabais sur les frais de scolarité pour les professeurs qui s'engagent à travailler dans un programme d'immersion pour un certain nombre d'années<sup>190</sup>. Une représentante du *BC Association of Teachers of Modern Languages* a repris l'idée des cours intensifs et a préconisé des activités de réseautage entre les professeurs de français langue seconde à travers le Canada<sup>191</sup>. Le directeur émérite du Centre de la Francophonie de l'Université de la Colombie-Britannique a soutenu que la formation continue des enseignants est nécessaire au maintien de la qualité des programmes<sup>192</sup>. Il a donné l'exemple de l'Institut français, qui permet à une soixantaine d'enseignants de français de se plonger dans un milieu majoritairement francophone pendant trois semaines<sup>193</sup>. L'Université Simon Fraser offre elle aussi des programmes intensifs et des instituts d'été<sup>194</sup>. Malheureusement, les budgets consacrés au développement professionnel des enseignants sont restés statiques depuis au moins 10 ans, un constat d'ailleurs confirmé par les enseignants rencontrés lors des visites informelles<sup>195</sup>. Ce genre d'expérience permet pourtant d'améliorer les compétences et le sentiment de confiance en soi des enseignants<sup>196</sup>.

Les établissements postsecondaires ont montré de l'ouverture pour l'ajout de programmes destinés aux enseignants en fonction, notamment pour rejoindre davantage d'enseignants en région<sup>197</sup>. Par exemple, le Bureau des affaires francophones et francophiles offre un Programme de formation professionnelle, dont les stages sont l'une des principales composantes afin de permettre aux étudiants d'acquérir une expérience pratique<sup>198</sup>. Le Comité sénatorial a rencontré certains des étudiants inscrits à ce programme et a été enchanté par leur degré d'engagement envers leur future profession. Malheureusement, le financement n'est pas suffisant pour permettre aux étudiants de compléter leurs stages en région<sup>199</sup>.

### 2.2.4.3 Les compétences linguistiques des enseignants

Les témoignages, tant en audiences publiques que lors des visites des lieux, ont montré que plusieurs enseignants de français langue seconde n'ont pas les compétences requises pour enseigner convenablement la maîtrise de la langue à leurs élèves. Avec le temps, ce problème s'aggrave, surtout du côté des écoles situées en région et des écoles primaires<sup>200</sup>. Selon une étude réalisée en 2007 par Wendy Carr, dans les programmes de français de base, 78 % des enseignants des écoles primaires et 71 % des enseignants de la 6<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année ne se sentaient pas à l'aise de parler en français<sup>201</sup>. Il n'est pas rare que les cours de français langue seconde soient donnés par des professeurs réguliers d'anglais ou des généralistes<sup>202</sup>. Cela a pour conséquence de miner la confiance en soi des professeurs, qui ne se sentent pas compétents pour accomplir leurs tâches<sup>203</sup>. Au Conseil scolaire de Vancouver, on encourage les enseignants à améliorer leur maîtrise du français et à soumettre une nouvelle évaluation de leurs compétences linguistiques lorsque les niveaux requis sont atteints<sup>204</sup>.

La mise sur pied de normes communes est revenue souvent dans les témoignages. Il n'existe pas de normes sur les qualifications exigées des enseignants dans les programmes de français de base<sup>205</sup>. Cela crée de la compétition pour le recrutement effectué par les différents conseils scolaires<sup>206</sup>. Le Conseil scolaire de Victoria exige de ses futurs enseignants en immersion française une maîtrise du français plus élevée qu'ailleurs, ce qui a pour effet de limiter le bassin de candidats potentiels<sup>207</sup>. Plusieurs enseignants sollicitent un emploi ailleurs, là où les exigences linguistiques formelles sont moins grandes<sup>208</sup>. C'est pourquoi le représentant de ce conseil scolaire a recommandé d'établir un seuil linguistique commun à l'échelle provinciale, de normaliser les exigences applicables dans l'ensemble des provinces, et de prévoir une méthode d'évaluation pour mesurer les compétences linguistiques des enseignants<sup>209</sup>.



#### Le Comité sénatorial a dit...

*Dans son rapport rendu public en juin 2015, le Comité sénatorial a reconnu l'importance de mettre sur pied un cadre commun de référence sur l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des langues officielles. La réponse gouvernementale de juin 2016 fait état de la mise sur pied d'un forum de concertation des provinces et des territoires, sous l'égide du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), pour identifier des pistes concrètes de collaboration pour l'enseignement du français langue seconde. Les provinces et les territoires se sont notamment engagés à partager leurs meilleures pratiques pour la mesure des compétences langagières. La réponse parle aussi de mesures prises par les provinces de l'Ouest pour harmoniser les résultats d'apprentissage de la langue seconde. Les témoignages que le Comité sénatorial a entendus sont restés muets à ce chapitre.*

Ces suggestions rejoignent l'idée de la mise sur pied d'un cadre commun de référence. D'ailleurs, une représentante du *BC Association of Teachers of Modern Languages* a parlé des bienfaits d'un tel cadre et a demandé au gouvernement d'en faire plus pour permettre aux enseignants d'améliorer leur compréhension du français et leurs aptitudes dans cette langue<sup>210</sup>. L'Université Simon Fraser et l'Université de la Colombie-Britannique offrent déjà aux étudiants inscrits dans les programmes d'enseignement du français la possibilité de passer des tests reconnus pour évaluer leurs compétences linguistiques<sup>211</sup>. Une représentante de la Faculté d'éducation de l'Université de la Colombie-Britannique a tenu à préciser ceci :

Ce cadre commun de référence n'est pas intégré aux nouveaux programmes d'enseignement du français de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année actuellement mis en œuvre en Colombie-Britannique, même si l'on trouve dans les deux cas le même genre de flexibilité<sup>212</sup>.

En plus de l'amélioration des compétences linguistiques, plusieurs témoins ont exigé que tous les enseignants de français suivent un cours sur la méthodologie de l'enseignement du français langue seconde<sup>213</sup>. L'Université de la Colombie-Britannique offre un tel cours<sup>214</sup>. D'autres ont parlé de l'importance pour les enseignants de comprendre non seulement la langue, mais la culture francophone inhérente<sup>215</sup>. D'autres ont vanté les mérites de certains programmes fédéraux financés par le gouvernement fédéral, comme *Explore* ou *Odyssée*, qui agissent comme point de départ pour une carrière d'enseignant de français. Par contre, le directeur émérite du Centre de la Francophonie de l'Université de la Colombie-Britannique a reproché qu'*Explore* ne soit désormais offert qu'en anglais dans son université<sup>216</sup>. De plus, lors d'une rencontre informelle à l'école Gabrielle-Roy, le Comité sénatorial a été mis au fait que le programme *Odyssée* n'est plus disponible aux élèves de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année de cette école.

## 2.2.5 La maîtrise du français chez les élèves

Un autre des défis soulevés lors du voyage à Vancouver et à Victoria est la maîtrise de la langue française chez les élèves. Cela peut être dû au fait qu'ils ont du mal à se projeter dans un avenir où le français continuera de faire partie de leur quotidien. Cela s'explique aussi par un matériel pédagogique souvent mal adapté à leurs besoins. C'est pourquoi plusieurs des témoins que le Comité sénatorial a rencontrés ont insisté sur les expériences authentiques comme solution pour pallier ces difficultés.

### 2.2.5.1 Les compétences linguistiques des élèves

Les élèves inscrits aux programmes de français de base ne sont pas suffisamment exposés à la langue française et à la culture francophone pour développer de véritables compétences dans cette langue<sup>217</sup>. Il n'existe pas de normes sur la durée de l'enseignement du français aux élèves, qui peut varier de 40 à 120 minutes par semaine<sup>218</sup>. Du côté des programmes d'immersion française, les attentes sont plus élevées en ce qui a trait à l'acquisition des compétences linguistiques, mais il arrive que les élèves n'atteignent pas le bilinguisme fonctionnel souhaité. Cela s'explique probablement par un manque d'exposition au français à l'extérieur de la salle de classe. De plus, le manque de

compétences linguistiques de certains de leurs enseignants a inévitablement un effet néfaste sur leur propre maîtrise du français et sur leur motivation à rester engagés dans un programme de français langue seconde <sup>219</sup>.

Une représentante du Conseil scolaire de Vancouver a lancé l'idée de faire des présentations aux élèves inscrits en immersion française pour les encourager à poursuivre leur parcours scolaire en français au secondaire <sup>220</sup>. Un porte-parole du Conseil scolaire de Victoria a suggéré de devancer l'exigence liée à l'apprentissage d'une langue seconde en Colombie-Britannique à la maternelle, plutôt que d'attendre en 5<sup>e</sup> année <sup>221</sup>. Des enseignants et des parents ont fait la même proposition, tant en audiences publiques que lors de rencontres informelles <sup>222</sup>. Un professeur émérite de l'Université de la Colombie-Britannique a rappelé l'importance d'une exposition intensive à la langue, car cela a pour effet d'augmenter la performance des élèves dans leurs autres matières <sup>223</sup>.

Lors d'une rencontre informelle, le directeur de l'école Macaulay, à Victoria, a suggéré de mesurer les compétences linguistiques des élèves <sup>224</sup>. La présidente de l'Association provinciale des professeurs d'immersion et du programme francophone de la Colombie-Britannique a d'ailleurs fait remarquer que les élèves d'immersion qui se dirigent vers l'enseignement n'ont pas tous nécessairement les compétences langagières et culturelles nécessaires pour faire d'eux de bons enseignants d'immersion <sup>225</sup>. C'est pourquoi la représentante de la Fédération des enseignantes et des enseignants de la Colombie-Britannique a parlé des bienfaits d'un cadre commun de référence pour mesurer les compétences linguistiques des élèves <sup>226</sup>.

### **2.2.5.2 La pénurie de matériel pédagogique en français**

Les besoins associés à l'accès à du matériel pédagogique adapté ont été soulignés par plusieurs témoins, à la fois lors des visites d'école et des audiences publiques. Les enseignants des programmes d'immersion française ne disposent pas toujours des ressources nécessaires, en français, pour répondre aux exigences imposées par le curriculum provincial. Par exemple, les défis associés à l'intégration des perspectives autochtones dans la salle de classe ont été soulevés par plusieurs, y compris lors des rencontres informelles <sup>227</sup>. Le Bureau des affaires francophones et francophiles s'est engagé à développer des programmes et des ateliers qui répondront aux exigences d'enseignement du Ministère <sup>228</sup>. En attendant, les enseignants doivent parfois traduire eux-mêmes les ressources qui leur proviennent du Ministère et qui ne sont disponibles qu'en anglais <sup>229</sup>. Cela entraîne du décrochage chez certains d'entre eux <sup>230</sup>.

L'absence de spécialistes capables de fournir des services en français aux élèves a aussi été soulignée par de nombreux intervenants <sup>231</sup>. Selon une représentante du *BC Association of Teachers of Modern Languages*, cela a pour effet d'entraîner le décrochage chez les élèves en difficulté d'apprentissage <sup>232</sup>. Un porte-parole du Conseil scolaire de Victoria a recommandé de mettre en ligne une plateforme Web permettant le partage de ressources en français entre les enseignants <sup>233</sup>. Les enseignants sont d'avis qu'il faut non seulement avoir accès à du matériel en français, mais aussi des ressources qui sont adaptées au contexte propre de la Colombie-Britannique <sup>234</sup>. En ce moment, les bibliothèques manquent cruellement de livres en français pour les élèves <sup>235</sup>.

### 2.2.5.3 Les expériences authentiques

Pour un élève qui étudie le français comme langue seconde, le fait de pouvoir ancrer son apprentissage dans une réalité concrète est déterminant à la fois sur son degré d'intérêt envers le français et sur ses capacités linguistiques dans cette langue. Dans son mémoire, *Canadian Parents for French* – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon a réclamé une augmentation des échanges en milieu francophone, un resserrement des liens entre les jeunes francophones et francophiles et une plus grande mobilité des travailleurs entre les régions francophones et anglophones du pays<sup>236</sup>. Devant le Comité sénatorial, son porte-parole a fait référence à ces possibilités pour les jeunes d'utiliser le français « dans des situations concrètes et d'être témoin de la vitalité de la langue et de la culture françaises », ce qui les encourage d'ailleurs à poursuivre leur apprentissage du français au-delà de la 12<sup>e</sup> année<sup>237</sup>.

Cela fait écho aux demandes présentées par des enseignants<sup>238</sup>. Une parmi ceux-là a réclamé plus de financement pour les activités culturelles et de l'aide du fédéral pour améliorer l'offre de telles activités<sup>239</sup>. C'est dans cette lignée que le Bureau des affaires francophones et francophiles souhaite mettre un accent plus important sur la mobilité de ses étudiants et les programmes d'échange<sup>240</sup>. La grande majorité des élèves et des étudiants avec qui le Comité sénatorial a conversé a parlé du rôle significatif des échanges en milieu francophone ou des activités parascolaires en français sur l'amélioration de leurs compétences ou leur intérêt envers la langue française.

## 2.3 Les défis communs

Les témoignages entendus ont aussi permis d'identifier un certain nombre de défis communs aux écoles francophones et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique. Des deux côtés, il y a un manque évident de ressources, à la fois humaines et financières. Les occasions d'apprentissage du français au postsecondaire manquent, ce qui nuit au parcours scolaire de plusieurs jeunes francophones et francophiles. Le système de financement comporte des lacunes évidentes. Le même constat se dessine du côté de la reddition de compte liée au Protocole d'entente en éducation.

### 2.3.1 Le manque de ressources dans les écoles primaires et secondaires

Le succès des écoles francophones et des programmes d'immersion française est limité par le manque de ressources que les gouvernements fédéral et provincial leur accordent. L'appui est nettement insuffisant et cela constitue un obstacle à leur prolifération. Pourtant, la volonté des enseignants et la motivation des jeunes ne démentent pas. Les témoignages montrent qu'il faut renforcer l'appui à l'enseignement primaire et secondaire en français.

#### 2.3.1.1 L'engagement des enseignants

Derrière les obstacles que nous venons de décrire se trouve un fait indéniable : l'engagement sans borne des enseignants et la volonté de transmettre leur amour du français aux élèves. Les jeunes que le Comité sénatorial a rencontrés ont à peu près tous souligné le rôle important joué par leurs enseignants dans leur choix d'apprendre le français. Cela dit, les conditions de vie des enseignants ne sont pas toujours de tout repos. À Vancouver, ils font face à un coût élevé de la vie, ce qui rend parfois difficile leur embauche dans les écoles<sup>241</sup>. Dans leur conseil scolaire, ils se butent quelquefois

à des fins de non-recevoir quant à l'accès à du matériel pédagogique adapté ou à des spécialistes capables d'offrir du soutien aux élèves qui éprouvent des difficultés en français. Du point de vue professionnel, ils n'ont pas toujours accès à la formation dont ils ont besoin. Pour les enseignants des écoles francophones, par exemple, l'accès à des cours adaptés à l'enseignement en milieu minoritaire n'est pas évident <sup>242</sup>. Les témoignages ont été à peu près unanimes : la formation des enseignants en français dans leur milieu et ayant accès à des cours adaptés à leurs besoins, favoriserait leur rétention dans la province.

### 2.3.1.2 La motivation des jeunes

Ce qui a le plus touché le Comité sénatorial lors de sa visite à Vancouver et à Victoria, c'est la motivation des jeunes à poursuivre leurs études et chercher des occasions de vivre en français. Lors d'une visite de l'école secondaire Jules-Verne, des élèves ont cité un certain nombre de facteurs les ayant motivés à demeurer au sein du programme francophone. Cela comprend : des professeurs dynamiques, des classes plus petites qui favorisent un enseignement plus personnalisé, le choix conscient de pouvoir exprimer son identité francophone et de ne pas perdre sa langue, un fort sentiment d'appartenance à la francophonie, l'accès à un programme spécialisé comme celui du Baccalauréat international ou encore les possibilités qu'offre l'acquisition du français pour leur future carrière.

Le Comité sénatorial a également visité l'école secondaire Sir Winston Churchill, où les élèves inscrits en immersion française se sont attribué le qualificatif de « famille tissée serrée ». Ces élèves ont démontré un très large attachement à la dualité linguistique canadienne. Ils ont parlé des programmes d'échange en milieu francophone et de l'importance que ces expériences ont eue sur la poursuite de leur apprentissage. Ils ont dénoncé le fait que le pourcentage de matières enseignées en français diminue au fil du parcours scolaire. Ils auraient aimé avoir accès à un plus grand nombre d'activités en français à l'extérieur de l'école, peut-être même avec les élèves des écoles francophones avoisinantes. Ils aimeraient aussi se voir offrir plus de programmes postsecondaires en français. Bref, ce sont des jeunes engagés, mais qui manquent d'options pour vivre pleinement leur amour du français.

Le Comité sénatorial a été particulièrement impressionné par le rôle de mentor francophone joué par les élèves de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année à l'école Victor-Brodeur, vis-à-vis des élèves plus jeunes de l'école. Ils jouent un rôle d'animateur et d'organisateur auprès des petits <sup>243</sup>. Cela a un effet miroir, comme l'a expliqué le directeur général du Conseil scolaire francophone :

Parce que si on met les grands de 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> année tout seuls, ils parleront en anglais. Si vous les mettez responsables des tout-petits, parce qu'ils viennent de ce milieu, ils viennent de la maternelle, ils vont comprendre leurs responsabilités. Et vous allez trouver qu'ils sont les plus grands défenseurs de la langue française <sup>244</sup>.

Les témoignages ont montré qu'il est crucial de favoriser la rétention des élèves à la sortie du primaire. Pour éviter que la clientèle francophone se dirige vers les écoles anglophones avoisinantes, l'école Jules-Verne et l'école Victor-Brodeur ont commencé à offrir le Baccalauréat international<sup>245</sup>. Le Conseil scolaire francophone a également mis sur pied une école virtuelle qui offre des cours de français en ligne aux élèves de la province ainsi que des cours de formation professionnelle et de métiers<sup>246</sup>. En 2013, il a fait de la rétention des élèves au secondaire l'une de ses priorités, et a connu une augmentation de 24 % de ses effectifs au cours des cinq dernières années<sup>247</sup>. La rétention doit aussi se poursuivre au-delà du secondaire, comme l'a invoqué le secrétaire-trésorier du Conseil scolaire francophone :

Ce serait bien [que les jeunes] puissent avoir la chance de rester en Colombie-Britannique. Ce sont des enfants fiers. Il faut miser sur leur fierté de parler français, de vivre en français en Colombie-Britannique<sup>248</sup>.

Les témoins ont aussi souligné l'importance de susciter l'intérêt des jeunes par l'entremise d'activités qui les rejoignent. Le Conseil scolaire francophone et le Conseil jeunesse francophone de la Colombie-Britannique (« Conseil jeunesse francophone ») collaborent à la mise sur pied d'événements permettant aux jeunes de se rencontrer, de tisser des liens et de développer un sentiment d'appartenance à la francophonie<sup>249</sup>. C'est souvent lorsqu'ils s'engagent dans ces activités que les jeunes développent ce sentiment d'appartenance. La présidente du Conseil jeunesse francophone a tenu les propos suivants:

Je trouve qu'il est important qu'il y ait des liens forts entre les écoles et la communauté francophone pour que l'apprentissage du français se fasse aussi à l'extérieur de la classe. J'aimerais voir une plus grande solidarité entre les francophones pour sentir une fierté collective de notre langue, et pour agrandir le sens d'appartenance des jeunes à leur communauté<sup>250</sup>.

Les jeunes francophones que le Comité sénatorial a rencontrés auraient aimé qu'on les avise plus tôt dans leur parcours de la possibilité de travailler en français, de vivre en français, de tomber en amour en français<sup>251</sup>. Malheureusement, plusieurs jeunes de la province vivent de l'insécurité et de l'isolement du point de vue linguistique et, par conséquent, ne font pas ce choix conscient<sup>252</sup>.

### **2.3.1.3 L'effet papillon : appuyer le français langue première pour assurer un meilleur accès aux programmes d'immersion française**

Des témoins ont soulevé qu'en assurant un meilleur accès à l'enseignement du français langue première, cela libérerait automatiquement des places dans les programmes d'immersion française, puisqu'un grand nombre d'ayants droit fréquentent ces derniers plutôt que de profiter de l'instruction en français langue première à laquelle ils ont droit. Des avocats de Juristes Power ont justifié leurs propos de la manière suivante :

En assurant que les écoles du programme de français langue première soient accessibles et de haute qualité, le gouvernement fédéral répond aussi aux défis des programmes d'immersion française : les parents titulaires de droits se prévaudront du programme de français langue première, ce qui libérera plusieurs places dans les programmes d'immersion française avec de longues listes d'attente<sup>253</sup>.

Il faut donc offrir davantage d'instruction en français langue première en Colombie-Britannique, pour inciter les ayants droit à passer au système qui leur assurera non seulement la transmission de leur langue, mais aussi de leur culture<sup>254</sup>. En appliquant la même logique, si l'on met en place des mesures pour appuyer la vitalité des communautés francophones, celles-ci seront en mesure de mettre sur pied des initiatives rassembleuses pour promouvoir leur langue et leur culture auprès des francophones et des francophiles. C'est en ce sens que les témoins ont réclamé une augmentation des espaces communautaires en français. En d'autres mots, il est possible de faire d'une pierre deux coups.

#### **2.3.1.4 Vers un appui renforcé à l'enseignement primaire et secondaire en français**

Les témoins ont montré qu'il faut garantir un meilleur accès à l'enseignement du français, que ce soit comme langue première ou comme langue seconde, dans les écoles primaires et secondaires de la province. Il faut accorder à ces écoles plus de ressources, car derrière la volonté des enseignants et la motivation sans borne des élèves se trouvent des obstacles financiers importants. Il faut le faire en tenant compte des besoins particuliers exprimés de chaque côté. Des améliorations à la planification stratégique sont réclamées, dans le but de réduire les taux d'attrition chez les élèves des programmes d'enseignement en français<sup>255</sup>. Il faut en effet trouver des moyens de pousser ces jeunes vers l'étape suivante, c'est-à-dire la poursuite d'études collégiales ou universitaires en français<sup>256</sup>.

Une représentante en immigration francophone a parlé du besoin d'offrir du soutien adapté aux élèves et aux parents nouvellement arrivés dans la province pour faciliter l'accès et la rétention dans les programmes d'enseignement du français<sup>257</sup>. Dans une province qui accueille des immigrants francophones, il semble en effet important que l'offre de services en français s'étende à tous les secteurs. À quoi bon attirer des immigrants qui parlent français si la province n'est pas en mesure d'assurer leur intégration au système scolaire dans cette langue? En contrepartie, l'arrivée d'une clientèle scolaire aux origines diverses pose aussi des défis pour les écoles, particulièrement en ce qui a trait à la promotion de leurs programmes<sup>258</sup>.

Selon les témoins, un investissement accru pour l'enseignement primaire et secondaire en français aura nécessairement des effets positifs sur la vitalité des communautés francophones, de même que sur leur rétention dans les établissements postsecondaires.

#### **2.3.2 Les occasions limitées d'apprentissage du français au postsecondaire**

Les témoins ont fait ressortir le manque d'occasions d'apprentissage du français au postsecondaire. Cela a pour conséquence de démotiver certaines jeunes quant à la poursuite de leur apprentissage de cette langue. Il existe des programmes collégiaux et universitaires en français en Colombie-Britannique, mais ils sont trop peu nombreux et trop peu soutenus pour permettre un véritable continuum en éducation. Il y a lieu d'en faire plus.

### 2.3.2.1 Les programmes collégiaux et universitaires en français

Les audiences publiques en Colombie-Britannique ont été on ne peut plus claires : les occasions d'apprentissage du français au postsecondaire sont trop limitées et il y a lieu d'augmenter l'offre de programmes collégiaux et universitaires en français. Les besoins sont beaucoup plus grands que les ressources accordées.

Le Comité sénatorial a rencontré le Collège Éducacentre, seul collège francophone en Colombie-Britannique, et s'est rendu sur les lieux pour une visite de ses installations. Ce collège offre une gamme diversifiée de services éducatifs à la population francophone, de même que des cours de langue et des services à l'emploi à la clientèle étudiante, adulte et immigrante. Le Comité sénatorial a été à même de constater les besoins pour la rénovation de ses infrastructures lors d'une visite des lieux<sup>259</sup>. Les besoins de ce collège se situent surtout du côté de l'élargissement de ses programmes et de l'offre de services connexes, notamment en région éloignée<sup>260</sup>. Il désire également assurer la promotion des programmes existants et rester compétitif face à l'offre des collèges anglophones, en améliorant par exemple ses capacités technologiques<sup>261</sup>. Il souhaite faire valoir la formation collégiale en français comme une option viable dans la poursuite d'études postsecondaires en Colombie-Britannique, en développant par exemple des partenariats avec d'autres établissements<sup>262</sup>.

Le Comité sénatorial s'est aussi rendu au campus de Burnaby de l'Université Simon Fraser, où se situent les locaux du Bureau des affaires francophones et francophiles. Ce bureau, qui a vu le jour en 2004, collabore avec la Faculté des lettres et sciences sociales et la Faculté d'éducation pour offrir une éducation postsecondaire de langue française en Colombie-Britannique. Il développe et maintient des liens avec les communautés francophones et francophiles en Colombie-Britannique, au Canada et à l'étranger<sup>263</sup>. Il organise des activités culturelles pour assurer le rayonnement du français. Il contribue, entre autres, à la formation des enseignants de français langue première et de français langue seconde. Il est responsable du *French Cohort Program*, un programme multidisciplinaire en administration publique et services communautaires, qui est majoritairement offert en français et qui permet la création de liens entre les étudiants et la communauté franco-colombienne<sup>264</sup>. Ce programme attire des étudiants venus d'ailleurs et comporte un module favorisant la mobilité étudiante<sup>265</sup>. Les étudiants de l'Université Simon Fraser, avec qui le Comité sénatorial a eu le plaisir de discuter, ont parlé des bienfaits de ce programme et du besoin d'offrir plus d'occasions d'apprentissage de la sorte en français. Dans son mémoire, le Bureau des affaires francophones et francophiles a confirmé le besoin pour obtenir plus de ressources pour développer ses programmes<sup>266</sup>.

Le Comité sénatorial a également rencontré des membres du corps professoral de l'Université de la Colombie-Britannique. Cette université offre des programmes pour la formation des enseignants de français, des cours de langue et de littérature française. Une gamme similaire, mais plus restreinte, de cours est aussi offerte à l'Université de Victoria. Bien que le Comité sénatorial n'ait rencontré aucun de ses représentants, la Société francophone de Victoria a déploré l'absence de possibilités pour les élèves qui terminent leur 12<sup>e</sup> année à l'école Victor-Brodeur ou dans les programmes d'immersion française de pouvoir demeurer sur l'île de Vancouver et poursuivre leurs études postsecondaires en français<sup>267</sup>. Un représentant du Conseil scolaire de Victoria a lui aussi réclamé un renforcement de la collaboration entre cette université et les responsables des programmes d'immersion française pour favoriser la rétention des enseignants<sup>268</sup>.

Un professeur de l'Université de la Colombie-Britannique a soulevé des lacunes à l'égard de l'absence en son sein d'un Département dédié uniquement à l'enseignement de la langue française<sup>269</sup>. Les professeurs francophones de cette université se sont réunis pour créer le Centre de la Francophonie, qui fait la promotion du français sur le campus, mais celui-ci ne reçoit que très peu de soutien de l'administration<sup>270</sup>. Ce centre aimerait mettre sur pied de nouveaux cours en français pour attirer les diplômés des programmes de français langue première et langue seconde de la Colombie-Britannique<sup>271</sup>. Cette université offre des programmes pour la formation des enseignants de français de base, au Baccalauréat et à la Maîtrise ainsi que des programmes menant à de doubles diplômes<sup>272</sup>.

L'Université Simon Fraser et le Collège Educacentre sont membres de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, mais pas l'Université de la Colombie-Britannique. L'Université Simon Fraser est d'ailleurs la seule université anglophone à avoir rallié les rangs de cette association<sup>273</sup>. Son adhésion facilite ses démarches de recrutement d'étudiants formés pour enseigner le français de même que la mobilité étudiante<sup>274</sup>. Un professeur a dit souhaiter que l'Université de la Colombie-Britannique suive ses traces<sup>275</sup>.

L'Entente Canada-Colombie-Britannique conclue pour la période 2013-2014 à 2017-2018 contient des engagements à l'égard du Collège Educacentre et du Bureau des Affaires francophones et francophiles, mais rien de précis en ce qui concerne l'Université de la Colombie-Britannique<sup>276</sup>. Les établissements postsecondaires ont indiqué vouloir obtenir un financement plus élevé, ajusté aux besoins et tenant compte de l'inflation<sup>277</sup>. Lors de la négociation de la prochaine entente bilatérale, les gouvernements fédéral et provincial doivent tenir compte des priorités stratégiques identifiées par ces établissements<sup>278</sup>. La ministre du Patrimoine canadien s'est montrée ouverte à l'idée<sup>279</sup>. Des demandes ont aussi été faites pour mener des recherches permettant le développement de nouveaux programmes qui répondent aux besoins<sup>280</sup>. La représentante de la Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique a dénoncé l'absence de formation destinée aux programmes de français intensif<sup>281</sup>. La conclusion de partenariats avec d'autres établissements postsecondaires francophones est une autre solution envisagée<sup>282</sup>.



### Le Comité sénatorial a dit...

*Dans son rapport rendu public en juin 2015, le Comité sénatorial a reconnu que les universités de la francophonie canadienne représentent un atout considérable pour les élèves francophones, qu'ils soient issus des programmes de français langue première ou de français langue seconde. Il a recommandé à Patrimoine canadien de leur accorder des ressources pour développer davantage de programmes en langues officielles. Dans sa réponse, le gouvernement a reconnu le rôle important de ces institutions, mais ne s'est pas engagé à leur fournir plus de ressources. Les collèges et universités rencontrés en Colombie-Britannique ont réitéré ces besoins.*

### 2.3.2.2 Vers le continuum en éducation, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire

Ce n'est pas d'hier que le Comité sénatorial entend parler de l'importance d'assurer un continuum en éducation, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire. Les mêmes constats demeurent. Bien que le gouvernement fédéral reconnaisse l'importance d'appuyer le continuum en éducation, les témoignages entendus en Colombie-Britannique confirment qu'il y a lieu d'en faire plus. Les solutions que le gouvernement fédéral propose sont fragmentées et n'offrent pas une vue d'ensemble des obstacles à surmonter. Un rapport de la Table nationale sur l'éducation paru au printemps 2016 dresse la liste des mesures à prendre pour toutes les étapes du continuum en éducation<sup>283</sup>. Il insiste sur l'importance de renforcer la construction identitaire, de créer des espaces d'apprentissages où la langue et la culture francophone rayonnent et de favoriser l'inclusion d'une francophonie diversifiée<sup>284</sup>. Le Bureau des affaires francophones et francophiles soutient qu'il faut aussi s'assurer de promouvoir les programmes existants pour motiver les jeunes à rester<sup>285</sup>. Comme il l'a souligné dans son mémoire :



#### Le Comité sénatorial a dit...

*Dans son rapport rendu public en juin 2005, le Comité sénatorial avait présenté un total de huit recommandations au gouvernement fédéral visant toutes les étapes du continuum en éducation. L'une d'elles touchait à l'élaboration d'une politique nationale touchant toutes les étapes du continuum en éducation et prenant en considération les besoins particuliers des communautés francophones. La réponse gouvernementale ne présentait que des engagements partiels, sans une vue d'ensemble des solutions à apporter aux défis soulevés. Une dizaine d'années plus tard, les mêmes constats se répètent. Le gouvernement fédéral continue d'offrir des solutions partielles. Cela dit, sa réponse fournie en juin 2016 reconnaît l'importance d'appuyer le continuum en éducation.*

Le renforcement des liens entre les niveaux primaire, secondaire et postsecondaire fournit également une solution à plusieurs de ces défis pressants en démontrant de façon concrète aux élèves que le bilinguisme est une plus-value au niveau postsecondaire, sur le marché du travail et dans la communauté en général<sup>286</sup>.

Selon les témoins, la mise en œuvre d'un continuum en éducation, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire, aura nécessairement des effets positifs sur l'engagement envers la francophonie et la promotion des deux langues officielles.

### 2.3.3 Les limites du système de financement actuel

Cela fait plusieurs années que le Comité sénatorial entend dire que le système de financement en éducation comporte des lacunes. D'un bout à l'autre du pays, les communautés de langue officielle en situation minoritaire, qu'elles soient francophones ou anglophones, se plaignent d'un manque de ressources pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde. Elles souhaitent également, leurs conseils scolaires au premier chef, avoir un mot à dire sur la façon dont ce financement leur est alloué.

#### 2.3.3.1 Un financement insuffisant

La plupart des témoins rencontrés durant la présente étude ont réclamé une augmentation du financement, à la fois du côté des écoles francophones et des programmes d'immersion française. Le constat est clair : le financement des programmes n'augmente pas au même rythme que les inscriptions. Les budgets accordés à la collaboration intergouvernementale en matière d'éducation n'ont pas augmenté ces dernières années.

En septembre 2016, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la Commission nationale des parents francophones et la Fédération nationale des conseils scolaires francophones ont fait paraître un mémoire plaidant pour une modernisation du financement en éducation<sup>287</sup>. Ces organismes considèrent que le Protocole d'entente en éducation, les ententes bilatérales qui accompagnent sa mise en œuvre et les fonds supplémentaires alloués à l'éducation dans la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018* présentent trois lacunes fondamentales :

- ▶ Les provinces et les territoires déterminent unilatéralement les besoins de la minorité en matière d'éducation, ce qui est contraire à l'article 23 de la *Charte*. Ils n'exigent pas que les communautés soient consultées au sujet de ceux-ci ou de leur mise en œuvre.
- ▶ Ni Patrimoine canadien ni les conseils scolaires ne peuvent exiger une reddition de compte efficace de la part des ministères de l'Éducation des provinces et des territoires afin de déterminer les fins auxquelles les fonds sont utilisés.
- ▶ Les fonds affectés à l'enseignement du français langue première aux niveaux primaire et secondaire sont trop souvent utilisés pour financer les coûts essentiels de l'enseignement, plutôt que les coûts supplémentaires de cet enseignement<sup>288</sup>.

Ces trois organismes ont témoigné devant le Comité sénatorial le 26 septembre 2016. Le directeur général de la Commission nationale des parents francophones a traité des difficultés associées à la planification budgétaire et stratégique découlant du système de financement actuel<sup>289</sup>. Le secrétaire-trésorier du Conseil scolaire francophone a validé ces propos<sup>290</sup>. Le même mois, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a reconnu des problèmes systémiques du côté du financement de l'enseignement en français langue première<sup>291</sup>. Le processus actuel d'appui aux infrastructures en vigueur dans cette province est déficient. La Cour a ordonné à la province de créer une enveloppe budgétaire distincte et de modifier la loi scolaire provinciale pour répondre aux besoins en infrastructures des écoles francophones et améliorer le traitement de leurs demandes de financement. Les changements structurels qui en découleront permettront sûrement de mieux répondre aux besoins<sup>292</sup>.

Le gouvernement fédéral pourrait faire l'usage d'ententes spéciales pour financer les besoins pressants des écoles francophones<sup>293</sup>. Par exemple, en 1997, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont conclu une telle entente en vue d'établir un cadre de collaboration entre les deux gouvernements pour la mise en œuvre d'un système de gestion des écoles francophones conformément à l'article 23 de la *Charte*<sup>294</sup>. Cela faisait suite à la reconnaissance par les tribunaux du droit de gestion scolaire au Conseil scolaire francophone. L'entente spéciale obligeait le gouvernement provincial à prendre des dispositions pour donner suite à la décision et l'encourageait de la sorte à ne pas interjeter appel de la décision<sup>295</sup>. Le parallèle avec le contexte judiciaire actuel, opposant une fois de plus le Conseil scolaire francophone à la province, est frappant. Devant le Comité sénatorial, la ministre du Patrimoine canadien a reconnu que le gouvernement fédéral pouvait en faire plus pour appuyer le développement des infrastructures scolaires<sup>296</sup>.

Du côté des programmes d'immersion, des demandes ont été faites de façon répétée pour que la province et le fédéral modifient leurs formules de financement afin d'inciter les conseils scolaires à mettre sur pied de nouveaux programmes, mais rien ne bouge<sup>297</sup>. C'est dans ce contexte que le mémoire de *Canadian Parents for French* – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon demande « l'affectation permanente [d'un financement] pour la croissance »<sup>298</sup>. Un parent membre de cet organisme a réclamé « une formule de calcul par élève, rajustée chaque année »<sup>299</sup>. Des établissements postsecondaires ont aussi réclamé des changements à la structure actuelle de financement, notamment par la création d'un fonds de prévoyance qui répondrait aux besoins qui surgissent et que l'on peut difficilement planifier<sup>300</sup>.

### 2.3.3.2 Vers une plus grande participation des conseils scolaires francophones

De plus en plus de voix se font entendre pour réclamer la modernisation de la façon de répartir les fonds fédéraux dirigés vers l'enseignement du français. Le mémoire déposé par trois organismes francophones en septembre 2016 a suggéré l'adoption d'un protocole additionnel tripartite portant exclusivement sur les dépenses supplémentaires relatives à l'enseignement primaire et secondaire en français en situation minoritaire qui :



#### Le Comité sénatorial a dit...

*Dans son rapport rendu public en juin 2005, le Comité sénatorial avait fait une recommandation au gouvernement fédéral pour revoir le processus de négociation du Protocole d'entente en éducation, assurer la participation directe des conseils scolaires aux discussions et considérer la possibilité de négocier séparément les dispositions touchant aux programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et celles touchant les programmes d'enseignement dans la langue seconde. Le gouvernement fédéral n'y avait pas donné suite, considérant que les pratiques existantes étaient suffisantes pour rendre des comptes au public et qu'il n'y avait pas lieu d'inclure les conseils scolaires au processus de négociation. Les recommandations du Comité sénatorial de juin 2005 correspondent aux demandes faites par trois organismes francophones à l'automne 2016.*

- ▶ donnerait une voix aux communautés dans la gestion des fonds attribués par le gouvernement fédéral et dans l'identification des priorités relatives à l'enseignement du français langue première, ce qui se traduirait par des obligations claires de consultation envers elles et par une participation active des conseils scolaires dans sa négociation.
- ▶ assurerait une meilleure reddition de compte et une plus grande transparence, car les mécanismes actuels ne permettent pas de déterminer les fins auxquelles les fonds sont utilisés.
- ▶ rendrait les pratiques actuelles des gouvernements conformes à l'article 23 de la *Charte*, en s'assurant de mieux répondre aux besoins des communautés francophones et en excluant les coûts encourus par les provinces et territoires pour assumer leurs obligations constitutionnelles <sup>301</sup>.

Ce n'est pas la première fois que le Comité sénatorial entend une telle suggestion. Le directeur général de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones a demandé au Comité sénatorial de remettre à jour ses recommandations de juin 2005 <sup>302</sup>. Des avocats de Juristes Power ont affirmé que la proposition des trois organismes francophones était juridiquement viable, puisque le gouvernement fédéral agit déjà de la sorte dans ses négociations avec les Premières nations, et ont eux aussi demandé au Comité sénatorial de réitérer ses recommandations de 2005 <sup>303</sup>. Le commissaire aux langues officielles, de son côté, n'a pas voulu prendre position <sup>304</sup>.

Lors du voyage à Vancouver, le Conseil scolaire francophone a lui aussi plaidé pour la mise sur pied d'un protocole d'entente tripartite <sup>305</sup>. Dans son mémoire, il a affirmé :

Bien que le Conseil soit « consulté » par le ministère de l'Éducation en ce qui concerne l'élaboration du plan d'action du ministère de l'Éducation de la C.-B., le Conseil n'a pas approuvé ce dernier et considère que certains programmes financés par les fonds fédéraux devraient être financés par la province, libérant donc des fonds fédéraux pour mettre en œuvre de nouveaux programmes d'enseignement innovateurs <sup>306</sup>.

Au sujet de l'obligation de consultation, la présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada a dit :

À mon avis, lorsque le gouvernement fédéral transfère des fonds aux provinces et aux territoires, il leur transfère aussi ses obligations. En outre, l'obligation de consulter les communautés francophones en situation minoritaire est clairement définie dans la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. [...] L'expérience nous montre également que ce sont les communautés qui sont les mieux outillées pour proposer des solutions qui répondront aux besoins des francophones <sup>307</sup>.

L'article 10.2 de l'Entente Canada-Colombie-Britannique en éducation stipule que la province « accepte de consulter les associations et les groupes intéressés, notamment les représentants des conseils scolaires [...] lorsque cela est jugé nécessaire »<sup>308</sup>. Cette disposition est loin d'être contraignante. Le Conseil scolaire francophone revendique donc un droit de parole sur les priorités d'investissement en matière d'enseignement du français langue première et un engagement de la province à financer les dépenses essentielles pour ces programmes, sans passer par le fédéral. En d'autres mots, les fonds fédéraux ne devraient servir qu'à financer les coûts supplémentaires pour fournir ces programmes, comme la création d'un fonds de démarrage pour de nouvelles écoles francophones, de programmes spécialisés au secondaire, de programmes destinés à la petite enfance ou aux adultes ou encore d'un fonds pour améliorer le système de transport<sup>309</sup>.

Une représentante du Syndicat des enseignants et enseignantes du programme francophone de la Colombie-Britannique est même allée jusqu'à demander la mise sur pied d'une entente quadripartite, qui rassemblerait à la même table le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, le Conseil scolaire francophone et le syndicat francophone des enseignants<sup>310</sup>. De l'avis de ce syndicat, les besoins les plus pressants se situent du côté de la formation de base et continue des enseignants de même que de l'appui au personnel de soutien, comme les bibliothécaires et les orthopédagogues<sup>311</sup>. Cette suggestion fait écho à un vœu similaire d'autres enseignants qui souhaitent avoir plus de contrôle et d'autonomie quant à la gestion et à l'utilisation des fonds fédéraux pour le français, et être consultés au sujet de l'allocation des fonds<sup>312</sup>. Dans certains conseils scolaires, il n'y a aucune personne-ressource dédiée aux programmes d'immersion française, ce qui pose des défis en matière de transparence<sup>313</sup>. Il y a un manque de compréhension des responsabilités qui découlent des fonds fédéraux, selon certains<sup>314</sup>.

Selon les témoins, une meilleure participation des conseils scolaires assurera une meilleure prise en compte des besoins des communautés francophones en matière d'éducation.

### **2.3.4 Un système de reddition de compte déficient**

Aux limites du système actuel de financement s'ajoute un système de reddition de compte déficient. Ce n'est pas la première fois que le Comité sénatorial est mis au fait des lacunes relatives au manque de transparence à l'égard du Protocole en éducation. Les témoignages ont fait ressortir la nécessité d'assurer un meilleur suivi des dépenses transférées du fédéral vers les provinces.

#### **2.3.4.1 Le manque de transparence**

Le manque de transparence quant à l'utilisation des fonds versés par le gouvernement fédéral pour l'éducation en français a été un thème récurrent lors des audiences publiques et des rencontres informelles qui ont eu lieu à Vancouver et à Victoria, à la fois du côté des écoles francophones et des programmes d'immersion française, en plus des établissements postsecondaires<sup>315</sup>.

Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique affiche sur son site Web les données relatives au financement de l'Entente Canada-Colombie-Britannique en éducation, une pratique dont il y a lieu de s'inspirer et que le Comité sénatorial avait d'ailleurs soulignée dans son rapport de juin 2015<sup>316</sup>. Mais les audiences publiques ont montré que ces efforts ne sont pas suffisants pour répondre aux lacunes systémiques relatives à la transparence à l'égard du Protocole en éducation. Ce qui manque, ce sont des détails sur les investissements effectués. Les communautés, les professeurs et le public ne sont pas en mesure de dire si l'argent est investi à bon escient, et si cela répond aux besoins sur le terrain. Le directeur général de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones a tenté l'exercice, mais s'est buté à des obstacles :

On a embauché des experts et des chercheurs pour faire l'analyse des rapports. Je les ai même examinés moi-même. Les rapports sont assez volumineux et donnent beaucoup d'information générale. Il y a des axes et des priorités. On prétend avoir dépensé 10 millions de dollars ici et là, mais on ne voit aucun détail. Les conseils scolaires tentent d'obtenir les détails des dépenses, mais on ne les leur fournit pas<sup>317</sup>.

Des demandes d'accès à l'information doivent être présentées, alors que le Protocole d'entente en éducation stipule que les gouvernements conviennent des principes suivants : transparence, reddition de compte et clarté de l'information<sup>318</sup>. L'Entente Canada-Colombie-Britannique en éducation reprend les mêmes principes, à son article 8.1<sup>319</sup>.

#### **2.3.4.2 Vers un meilleur suivi des dépenses transférées par le fédéral**

Les organismes francophones et les organismes francophiles ont réclamé une amélioration des pratiques de reddition de compte pour l'enseignement du français, langue première ou langue seconde. Bien que la réponse fournie par le gouvernement en juin 2016 suggère que les mécanismes en place sont suffisants, compte tenu du respect des champs de compétences des provinces et des territoires, des voix se soulèvent pour changer les façons de faire :

... le gouvernement a l'obligation, en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, de prendre des mesures positives, et la reddition de comptes est le moyen de s'assurer que les mesures sont réellement positives. En ce moment, elles ne le sont peut-être pas autant que le gouvernement pourrait le croire, et c'est là où le bât blesse. Une réforme de la façon de distribuer les fonds permettrait d'améliorer cet aspect<sup>320</sup>.

En octobre 2016, le commissaire aux langues officielles a publié le suivi de sa Vérification horizontale portant sur la reddition de compte touchant les paiements de transfert aux provinces en matière de langues officielles<sup>321</sup>. Elle confirme que Patrimoine canadien ne fait pas de validations sur le terrain en ce qui concerne les fonds qui leur sont transférés par le fédéral. Le commissaire s'est dit partiellement satisfait des mesures prises par Patrimoine canadien en la matière. Il s'est engagé à poursuivre ses interventions auprès du Ministère pour s'assurer que les fonds servent à l'épanouissement et au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Ce n'est pas d'hier que le Comité sénatorial entend parler de cas où, par exemple, de l'argent visant l'enseignement dans la langue de la minorité a plutôt été investi dans l'apprentissage de la langue seconde. Le mémoire soumis par trois organismes francophones en septembre 2016 est rempli d'exemples plutôt déconcertants<sup>322</sup>. Ces exemples ont été réitérés par le directeur général de la Commission nationale des parents francophones lors de son passage devant le Comité sénatorial<sup>323</sup>. Le commissaire aux langues officielles a lui aussi fait part au Comité sénatorial de cas discutables<sup>324</sup>. Lors d'une visite des lieux, à Vancouver, des représentants du milieu scolaire ont avoué, à demi-mot, que les fonds promis aux programmes d'immersion n'avaient peut-être pas servi aux bonnes fins.

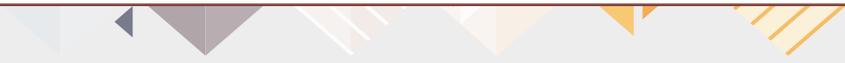
Le président du Conseil du Trésor et la ministre du Patrimoine canadien ont été interrogés par les sénateurs au sujet des pratiques actuelles de reddition de compte. La ministre du Patrimoine canadien a affirmé que la question de la transparence a été l'un des thèmes dominants des consultations sur les langues officielles qu'elle a menées, et s'est engagée à suivre cela de près<sup>325</sup>. Le commissaire aux langues officielles a indiqué les limites de ses pouvoirs en ce qui concerne la vérification des dépenses<sup>326</sup>. Du côté des communautés de langue officielle en situation minoritaire, il y a un consensus pour réclamer un meilleur suivi des dépenses transférées par le fédéral en éducation<sup>327</sup>.



### **Le Comité sénatorial a dit...**

*Dans son rapport rendu public en juin 2005, le Comité sénatorial avait recommandé la mise sur pied de mécanismes de reddition de compte effectifs pour s'assurer que l'utilisation des fonds fédéraux corresponde aux objectifs du gouvernement fédéral et aux attentes des communautés. Dans son autre rapport publié dix ans plus tard, le Comité sénatorial a exhorté Patrimoine canadien d'améliorer ses pratiques de reddition de compte pour s'assurer que l'argent investi le soit à bon escient. Dans sa réponse soumise en juin 2016, le gouvernement n'a pas évalué la situation comme problématique. Il n'a pas proposé de solution concrète pour répondre aux doléances qui se répètent depuis des années.*

Selon les témoins, des améliorations aux pratiques actuelles en matière de reddition de compte garantiront que les dépenses du gouvernement fédéral en éducation servent aux bonnes fins.



*« Le seul endroit où j'ai vu pousser des roses à l'école Rose-des-vents, c'était dans le cœur des enfants et dans la volonté des enseignants [...]. »*

**L'honorable Ghislain Maltais, *Témoignages*, 17 octobre 2016, p. 31.**

*« Plutôt que simplement regretter que le taux de bilinguisme stagne, le gouvernement pourrait travailler à éliminer les barrières. »*

**Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, *Témoignages*, 21 novembre 2016, p. 30.**





## CHAPITRE 3

# Agir pour favoriser les occasions d'apprentissage du français en Colombie-Britannique

Ce troisième chapitre propose une série de recommandations au gouvernement fédéral pour favoriser les occasions d'apprentissage du français. Il cible quatre domaines où des actions sont nécessaires, que ce soit pour améliorer l'accès aux écoles francophones, augmenter le taux de bilinguisme des jeunes, revoir le mécanisme de financement et améliorer la reddition de compte ou appuyer la vitalité des communautés francophones. Ces actions doivent constituer la trame de fond pour la négociation du prochain Protocole d'entente en éducation ainsi que du prochain plan pluriannuel en matière de langues officielles.

## 3.1 Améliorer l'accès aux écoles francophones

Le Comité sénatorial met l'accent sur quatre types de mesures pour améliorer l'accès aux écoles francophones. Premièrement, il faut offrir de l'aide à la communauté francophone de la Colombie-Britannique pour l'acquisition de terrains pour y construire de nouvelles écoles et répondre à ses besoins en matière d'infrastructures scolaires. Deuxièmement, le gouvernement fédéral doit assurer le plein respect des droits constitutionnels en éducation et en faire la promotion. Troisièmement, il doit assumer un rôle de leadership en faveur d'un véritable continuum en éducation, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire. Quatrièmement, il y a lieu de repenser la collecte des données du recensement sur la langue.

### 3.1.1 Aider la communauté francophone dans l'acquisition de terrains fédéraux

Là où le Comité sénatorial estime que le gouvernement fédéral doit agir en priorité, c'est en facilitant les démarches de la communauté francophone locale pour ce qui est de l'acquisition de terrains visant à améliorer l'éducation en français. Selon la Cour suprême de la Colombie-Britannique, la province a l'obligation d'aider le Conseil scolaire francophone dans l'acquisition de sites pour répondre à ses besoins en matière d'infrastructures scolaires. Le gouvernement provincial a d'ailleurs fait montre d'une bonne collaboration à ce chapitre jusqu'à maintenant.

**Le Comité sénatorial soutient que le gouvernement fédéral a lui aussi des obligations à respecter en cette matière. À son premier chef, la Société immobilière du Canada Ltée doit voir au plein respect des obligations linguistiques qui lui incombent. Elle a**

**l'obligation de tenir compte des besoins de la communauté francophone lorsqu'elle prend ses décisions.** Mais elle a tardé à prendre les devants sous prétexte que le processus actuel de planification ne relève pas d'elle, mais de la ville de Vancouver. Pourtant, dans le cadre de son partenariat avec les Premières nations, elle possède toujours 50 % du pouvoir de décision. **Elle peut user de son pouvoir de persuasion pour convaincre ses autres partenaires de l'importance d'assurer le plein respect des obligations prévues par l'article 23 de la Charte et la partie VII de la LLO.** Mais la Société immobilière ne l'avait pas fait de façon proactive jusqu'ici. Le Comité sénatorial considère son approche minimaliste, mais prend note du changement récent d'attitude de sa part et souhaite que les discussions en cours avec le Conseil scolaire francophone et les autres partenaires portent fruit.

La ministre responsable de cette institution fédérale, l'honorable Judy Foote, a été invitée à commenter cette question. Le Comité sénatorial tient à remercier la ministre d'avoir récemment posé des gestes positifs pour amener les partenaires autour de la même table et convaincre la Société immobilière d'assumer ses responsabilités en matière de langues officielles. À la lumière des témoignages entendus, le Comité sénatorial implore une intervention rapide pour faciliter l'acquisition par la communauté francophone d'une parcelle de terrains pour y construire deux nouvelles écoles. Il y a urgence d'agir, car les problèmes à cet égard durent depuis déjà trop longtemps et les prochaines étapes à franchir dans le processus de planification arrivent à grand pas. Les enfants de l'école Rose-des-vents, entassés dans un espace beaucoup trop petit pour leurs besoins, ne peuvent pas attendre jusqu'en 2020 pour voir leur situation s'améliorer – soit la date à laquelle la construction pourrait débuter, selon les projections actuelles, sur les terrains de la rue Heather. D'ailleurs, le Comité sénatorial admet qu'il y aurait lieu de songer à une solution à long terme, par l'entremise de l'adoption d'un règlement exigeant que les besoins des écoles de la minorité de langue officielle soient pris en compte lors de situations semblables.

Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :

#### Recommandation

1

Que la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement :

- (a) intervienne dès maintenant auprès de la Société immobilière du Canada Ltée, en collaboration avec le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique et de la ville de Vancouver, pour faire valoir les besoins du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique à Vancouver, à l'ouest de la rue Main, pour assurer l'acquisition rapide de terrains actuellement détenus à 50 % par la Société immobilière du Canada Ltée, afin d'y construire deux écoles qui répondront aux besoins de la communauté francophone de Vancouver.

(b) adopte un règlement enjoignant les institutions fédérales à tenir compte des intérêts et des besoins des écoles de la minorité de langue officielle lors de la vente ou de la cession de biens mobiliers et immobiliers, d'ici 2018.

### 3.1.2 Bonifier l'appui aux infrastructures scolaires francophones

Les témoignages ont montré que du côté des écoles francophones, il y a lieu d'investir davantage dans de nouvelles infrastructures et dans la rénovation d'infrastructures existantes. Les besoins sont pressants. Les tribunaux ont reconnu que les droits constitutionnels de la communauté francophone de la Colombie-Britannique ont été enfreints. Le principal défi en Colombie-Britannique est clair : assurer la qualité équivalente des infrastructures scolaires aux membres de la minorité francophone.

**Compte tenu du contexte judiciaire qui prévaut dans cette province, le Comité sénatorial demande à la ministre du Patrimoine canadien d'agir rapidement pour garantir la reconnaissance des droits inscrits à l'article 23 de la *Charte* et à la partie VII de la LLO. Il lui demande de considérer la mise sur pied d'une entente spéciale permettant de régler les besoins les plus pressants de la communauté francophone de la province en ce qui concerne la mise sur pied d'infrastructures scolaires.** Le gouvernement fédéral a déjà agi de la sorte dans un contexte semblable, en 1997, en concluant une entente spéciale avec le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique. Cette entente prévoyait explicitement des fonds pour concrétiser une décision de la Cour suprême du Canada portant sur la mise en œuvre de l'article 23 de la *Charte* et pour financer l'achat, la construction et la rénovation d'infrastructures scolaires.

En conséquence, le Comité sénatorial recommande :

#### Recommandation

# 2

Que la ministre du Patrimoine canadien, dans le cadre de la négociation du nouveau Protocole d'entente en éducation et du prochain plan pluriannuel sur les langues officielles, assure la conclusion d'une entente spéciale avec le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique pour répondre aux besoins pressants de la communauté francophone en matière d'infrastructures et ainsi lui garantir la reconnaissance des droits inscrits à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

### 3.1.3 Promouvoir le respect des droits reconnus par la *Charte*

Les communautés francophones réclament depuis longtemps que l'article 23 de la *Charte* reçoive des tribunaux une interprétation large qui inclue l'offre de programmes préscolaires en français. À ce jour, il n'existe cependant pas de consensus sur la question<sup>328</sup>. En septembre 2016, la Cour suprême de la Colombie-Britannique n'a pas reconnu l'obligation d'offrir des services à la petite enfance en français en vertu de l'article 23 de la *Charte*<sup>329</sup>. À l'instar des témoins, le Comité sénatorial considère qu'il s'agit d'une interprétation restrictive des droits linguistiques.

Le droit de gestion *par* et *pour* la minorité a été accordé il y a de cela plus de 25 ans<sup>330</sup>. Une interprétation large et généreuse des droits garantis par la *Charte* est requise selon la Cour suprême du Canada<sup>331</sup>. Le caractère réparateur des droits linguistiques a été maintes fois réaffirmé<sup>332</sup>. La Cour suprême du Canada va même jusqu'à dire que l'accès égal à un enseignement de qualité, dans la langue de la minorité, est un facteur essentiel de développement pour cette dernière<sup>333</sup>. La Cour suprême de la Colombie-Britannique a reconnu jusqu'à un certain point quelques-uns de ces principes. Mais la Cour a fait appel à l'article 1 de la *Charte* pour justifier l'inaction de la province et les enfreintes à l'article 23 de la *Charte* qui s'en suit. Elle a fait référence à l'assimilation inévitable de la communauté francophone de la Colombie-Britannique.

Malgré les avancées sur le plan de la reconnaissance judiciaire, force est de constater que sur le terrain les communautés francophones sont encore et toujours tenues de se battre pour des droits qui leur sont pourtant garantis. Le Comité sénatorial est d'avis que le Conseil scolaire francophone devrait avoir le droit d'appliquer les dispositions de sa politique d'admission qu'il a suspendues en raison d'un recours judiciaire, tant et aussi longtemps que ces critères d'admission respectent le caractère francophone des écoles. Il ne semble pas logique que, d'un côté, les gouvernements provinciaux et territoriaux parlent de fixer une cible de 5 % en immigration francophone à travers le pays et, que de l'autre côté, l'on mette des bâtons dans les roues aux écoles francophones pour ce qui est d'admettre des immigrants ou des réfugiés de langue française. La logique voudrait plutôt que l'on assure un continuum dans l'offre de services en français aux immigrants.

Le Comité sénatorial croit également qu'il faut élargir l'interprétation des droits à l'éducation dans la langue de la minorité garantis par la *Charte* à l'ensemble du continuum en éducation, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire, et en faire la promotion active à l'échelle nationale auprès du grand public. Ce n'est qu'en appliquant une telle vision inclusive et englobante que l'on pourra renverser les torts du passé et favoriser le plein épanouissement des communautés francophones. Il faut donner à ces communautés les moyens de prendre des mesures concrètes pour renverser l'assimilation et pour prendre en main leur destinée. Il faut également s'assurer de ne pas perdre davantage de clientèle scolaire des écoles francophones à cause du phénomène grandissant de l'exogamie.

C'est pourquoi le Comité sénatorial recommande :



**Recommandation**  
**3**

Que la ministre du Patrimoine canadien lance, d'ici 2018, une campagne nationale de sensibilisation et de promotion auprès du grand public portant tant sur les mérites de l'éducation en langue française que sur ceux d'un continuum en éducation, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire, qui s'appuie sur le plein respect des droits garantis par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

### 3.1.4 Appuyer le continuum en éducation

Les témoins en sont venus à un constat : le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour sensibiliser la province, les conseils scolaires, les parents et les élèves pour assurer l'accès aux écoles francophones. Le gouvernement provincial n'en fait pas assez à plusieurs égards. La preuve en est que la communauté francophone doit continuer de recourir aux tribunaux pour faire valoir ses droits. Les témoignages entendus en Colombie-Britannique ont réclamé un leadership accru de la part du gouvernement fédéral, notamment pour inciter le gouvernement provincial à respecter ses obligations en matière d'enseignement du français.

Le Comité sénatorial lance un appel à l'action au gouvernement fédéral pour qu'il reconsidère ses recommandations élaborées en juin 2005. Les recommandations émises il y a plus de 10 ans sont toujours pertinentes. Elles appellent à la mise en place d'un véritable continuum en éducation et à une collaboration accrue entre les partenaires qui sont censés voir à sa mise en œuvre, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire. L'appui à la construction d'une identité linguistique et culturelle francophone – et le sentiment d'appartenance renforcé à la francophonie qui en découle – ainsi que la rétention des élèves dans le système scolaire francophone sont apparus comme des enjeux de premier ordre lors des audiences publiques du Comité sénatorial. Il y a lieu que la ministre du Patrimoine canadien prenne des mesures pour voir à leur mise en œuvre, et ainsi assurer la vitalité de la communauté francophone de la Colombie-Britannique.

Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :

Recommandation

4

Que la ministre du Patrimoine canadien prenne des mesures en faveur du continuum en éducation, notamment à l'égard :

- (a) de l'appui à la construction identitaire linguistique et culturelle pour les élèves des écoles francophones.
- (b) de la rétention des élèves dans le système scolaire francophone, tout au long de leur parcours scolaire.

Les témoignages ont montré que le manque de services en français offerts aux jeunes enfants francophones en Colombie-Britannique est criant à partir de la petite enfance. Il y a lieu pour le gouvernement fédéral d'agir en augmentant l'accès aux services à la petite enfance en français, dans cette province comme ailleurs au Canada. Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social travaille déjà à l'établissement d'un cadre national pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, mais rien n'indique que les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire seront pris en compte dans le cadre de cette initiative. Il serait important qu'il se dote d'une vision francophone, développée en partenariat avec les organismes francophones et comptant sur la collaboration de la province pour la mettre en œuvre. Un financement accru est également nécessaire pour répondre à ces besoins.

En conséquence, le Comité sénatorial recommande :

Recommandation

5

5.1 Que le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, en collaboration avec le ministère du Développement de la Petite enfance et de la Famille de la Colombie-Britannique et en consultation avec la communauté francophone :

- (a) se dote d'une vision francophone dans son cadre national pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
- (b) s'engage à accroître l'accès et le financement destiné aux services de la petite enfance en français, d'ici 2018.

- 5.2 Que le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social entreprenne des démarches semblables auprès de tous les ministères équivalents dans les autres provinces et territoires qui sont dans des situations analogues.

Les témoignages ont clairement montré que les occasions d'apprentissage du français en Colombie-Britannique, tant du côté des francophones que des francophiles, sont limitées par le manque de possibilités de poursuivre l'apprentissage de cette langue au-delà du secondaire. Le Comité sénatorial souhaite d'ailleurs souligner les efforts marquants de l'Université Simon Fraser, en particulier de son Bureau des affaires francophones et francophiles, pour ce qui est de l'offre de programmes d'enseignement du français en Colombie-Britannique. Les programmes offerts en français dans les établissements postsecondaires de la province mériteraient d'être élargis pour répondre aux besoins d'une jeunesse francophone et francophile grandissante. Un financement accru est également nécessaire pour répondre à ces besoins.

C'est pourquoi le Comité sénatorial recommande :

#### Recommandation

## 6

- 6.1 Que la ministre du Patrimoine canadien, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique et en consultation avec les établissements postsecondaires, s'engage à accroître l'accès et le financement pour des programmes additionnels offerts en français dans les établissements postsecondaires, d'ici 2018.
- 6.2 Que la ministre du Patrimoine canadien entreprenne des démarches semblables auprès de tous les ministères équivalents dans les autres provinces et territoires qui sont dans des situations analogues.

### 3.1.5 Ajouter des questions au prochain recensement de la population

Les témoignages recueillis ont montré que le nombre réel d'ayants droit n'est estimé que de façon incomplète. Le Conseil scolaire francophone ne dispose pas à l'heure actuelle de projections utiles pour déterminer le nombre d'élèves admissibles à ses écoles. Cela nuit à sa capacité de prendre des mesures appropriées pour attirer les ayants droit potentiels et pour les retenir dans le système francophone tout au long de

leur parcours scolaire. Des consultations publiques ont été amorcées et le test pour le prochain recensement national aura lieu en 2018. Il n'est donc pas trop tard pour agir. Le Comité sénatorial encourage fortement les communautés francophones et les conseils scolaires francophones à participer aux consultations mises sur pied par Statistique Canada pour faire connaître leurs besoins et leurs suggestions.

Le Comité sénatorial demande au gouvernement fédéral de considérer la situation avec sérieux et de prendre les mesures qui s'imposent d'ici la tenue du prochain recensement qui aura lieu en 2021. Deux scénarios sont à envisager. Premièrement, Statistique Canada peut revoir ses façons de faire pour la cueillette de données sur les ayants droit par l'inclusion de nouvelles questions ciblant la fréquentation scolaire dans les écoles de la minorité dans le cadre du prochain recensement. Plus spécifiquement, il y a lieu d'envisager l'ajout de questions portant sur les alinéas 23(1)b) et 23(2) de la *Charte* concernant la langue d'instruction reçue par les parents ou la fratrie. Ces questions doivent d'abord faire l'objet de consultations auprès des publics intéressés, puis être testées pour valider la qualité des données obtenues, pour finalement être examinées par le gouverneur en conseil, qui a le pouvoir conformément à la *Loi sur la statistique* de prescrire les questions posées au prochain recensement. Deuxièmement, le gouvernement fédéral peut envisager la tenue d'une nouvelle enquête postcensitaire qui permettra à tous les intervenants d'obtenir de l'information détaillée et utile pour répondre à leurs besoins. Dans le cadre de la préparation de son prochain plan pluriannuel en matière de langues officielles, un tel engagement constituerait certainement une mesure positive pour ces communautés.

Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :

#### Recommandation

7

Que le gouvernement fédéral, en consultation avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire :

- (a) incite Statistique Canada à concevoir et tester de nouvelles questions portant sur la fréquentation scolaire en prévision du Recensement de 2021 afin de permettre la pleine mise en œuvre de l'éducation en langue minoritaire garantie par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- (b) accorde les ressources nécessaires à Statistique Canada pour effectuer une nouvelle enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle dans le cadre de son prochain plan pluriannuel en matière de langues officielles.

## 3.2 Augmenter le taux de bilinguisme des jeunes

Malgré les mesures mises de l'avant pour l'enseignement du français comme langue première ou langue seconde, et malgré les fonds investis par les gouvernements pour encourager ce type d'enseignement, le bilinguisme stagne. La réponse gouvernementale déposée en juin 2016 indique que le gouvernement partage l'engagement du Comité sénatorial d'augmenter le bilinguisme des jeunes Canadiens<sup>334</sup>. Pourtant, aucun engagement concret n'a été pris pour fixer une cible pour augmenter le bilinguisme des jeunes. Le gouvernement fédéral doit en faire plus pour promouvoir les avantages du bilinguisme à l'échelle nationale et assurer la pleine reconnaissance et l'usage du français en Colombie-Britannique. De plus, les témoignages stipulent qu'il y a lieu d'en faire plus pour faciliter l'adhésion au Cadre canadien commun de référence et donner aux jeunes l'occasion d'apprendre le français comme l'une des deux langues officielles du Canada.

### 3.2.1 Fixer une cible pour augmenter le bilinguisme des jeunes

Le Comité sénatorial persiste à croire que l'établissement d'un objectif précis et mesurable pour accroître la maîtrise des langues officielles au sein de la population canadienne, en particulier chez les jeunes de 15 à 19 ans, est nécessaire. Le gouvernement n'a pas encore pris d'engagement de la sorte, malgré une recommandation à cet effet incluse dans son rapport de juin 2015<sup>335</sup>. Au cours des prochains mois, le gouvernement fédéral élaborera un nouveau plan pluriannuel en matière de langues officielles. Il mettra aussi sur pied un service en ligne gratuit d'apprentissage et de maintien des deux langues officielles<sup>336</sup>.

Le taux de bilinguisme des jeunes de 15 à 19 ans fluctue constamment en Colombie-Britannique et les témoignages recueillis ont montré qu'il faut agir pour renverser cette tendance, surtout auprès des jeunes anglophones. Le Comité sénatorial réitère l'importance de fixer une cible en la matière. Les jeunes qu'il a rencontrés sont remplis d'espoir et ont montré une volonté à perpétuer cette valeur au fondement de l'identité canadienne qu'est le bilinguisme. À la lumière de ce qui précède, le Comité sénatorial tient à répéter la recommandation contenue dans son rapport de juin 2015. Il est en effet important que la ministre du Patrimoine canadien prenne des engagements clairs et mesurables à l'égard de la promotion des deux langues officielles du Canada.

En conséquence, le Comité sénatorial recommande :

#### Recommandation

8

Que la ministre du Patrimoine canadien, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et en consultation avec les organisations langagières, les conseils scolaires et les enseignants se fixe un objectif précis et mesurable pour accroître la maîtrise des langues officielles au sein de la population canadienne, en particulier chez les jeunes de 15 à 19 ans, d'ici 2018.

### 3.2.2 Promouvoir l'usage des deux langues officielles

Les témoignages ont montré de façon non équivoque que le gouvernement fédéral doit en faire plus pour promouvoir l'usage du français en Colombie-Britannique. Les obligations inscrites dans la partie VII de la LLO sont claires : la ministre du Patrimoine canadien doit encourager l'apprentissage du français, encourager le public à accepter et apprécier le français, et aider le gouvernement provincial à réaliser ses objectifs. L'apprentissage du français comme une des langues officielles du Canada doit être appuyé et valorisé. Le Comité sénatorial est convaincu qu'une promotion active des avantages du bilinguisme dans l'ensemble de la société canadienne est nécessaire, par l'entremise d'une campagne nationale de sensibilisation et de promotion auprès du grand public. La réponse gouvernementale fournie en juin 2016 n'a fait qu'évoquer la possibilité de campagnes de promotion locales<sup>337</sup>.

C'est pourquoi le Comité sénatorial recommande :

A graphic for Recommendation 9. It features a dark grey rectangular box on the left with the word 'Recommandation' in white and a large white number '9'. To the right of this box is a decorative graphic consisting of several overlapping triangles in shades of orange, red, and white. Below this graphic, the text of the recommendation is displayed in a light grey box.

**Recommandation**  
**9**

Que la ministre du Patrimoine canadien lance, d'ici 2018, une campagne nationale de sensibilisation et de promotion auprès du grand public portant sur les mérites du bilinguisme, qui s'appuie sur le plein respect des obligations inscrites à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

### 3.2.3 Faciliter l'adhésion au Cadre canadien commun de référence

Visiblement, des lacunes persistent en ce qui a trait à la mesure des compétences langagières. Plusieurs des témoins rencontrés en Colombie-Britannique ont fait part des manques à cet égard. Nombreux sont les enseignants de français langue seconde dans cette province qui éprouvent des difficultés à enseigner le français à leurs élèves et qui ont demandé un accès accru à de la formation de base et de la formation continue, notamment à l'égard de la méthodologie de l'enseignement du français langue seconde. Dans son rapport de juin 2015, le Comité sénatorial a reconnu que l'adoption d'un cadre canadien commun de référence permettrait l'adoption de niveaux communs de référence liés à l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des compétences langagières au Canada, et donnerait ainsi la possibilité d'exporter les compétences linguistiques des enseignants et des élèves partout au Canada en facilitant l'adoption d'un outil reconnu et utilisé par tous<sup>338</sup>. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a d'ailleurs élaboré un guide pour l'exploitation d'un tel cadre dans le contexte canadien<sup>339</sup>. Le Comité sénatorial n'ayant pas eu l'occasion de rencontrer les représentants provinciaux de la Colombie-Britannique, il est difficile de déterminer quels sont les changements à apporter aux pratiques actuelles en ce qui concerne la mise en œuvre d'un tel cadre commun. Il ressort des témoignages entendus qu'il faut en faire plus. À la lumière de ce qui précède, le Comité sénatorial tient à réitérer la recommandation contenue dans son rapport de juin 2015.

Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :



**Recommandation**  
**10**

Que la ministre du Patrimoine canadien, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux établisse un cadre canadien commun de référence pour les langues identifiant des niveaux communs de référence liés à l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des compétences langagières au Canada, d'ici 2018.

### **3.2.4 Donner aux jeunes l'occasion d'apprendre le français comme langue seconde**

Comme le Comité sénatorial l'a déjà reconnu, il est important d'assurer un accès partout et pour tous aux programmes de français langue seconde, en Colombie-Britannique comme ailleurs au Canada. Les témoins entendus en Colombie-Britannique ont soulevé l'urgence d'investir dans la formation des enseignants de français et de prendre des mesures pour augmenter l'accès aux programmes d'immersion française, notamment à l'égard de la rétention des élèves tout au long de leur parcours scolaire. Cela rejoint les recommandations énoncées dans le rapport de juin 2015. Devant le Comité sénatorial, la ministre du Patrimoine canadien a indiqué que le gouvernement fédéral peut agir comme catalyseur pour surmonter ces défis<sup>340</sup>. Le Comité sénatorial insiste pour que la ministre prenne des mesures pour répondre à la demande croissante pour les programmes d'immersion en Colombie-Britannique. L'attribution de places qui s'appuie sur des systèmes de loterie est contraire au principe de promotion des deux langues officielles du Canada. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec le gouvernement provincial, doit donc favoriser un accès partout et pour tous aux programmes d'immersion française. Un financement accru et soutenu est également nécessaire pour répondre à ces besoins.

En conséquence, le Comité sénatorial recommande :

Recommandation

11

Que la ministre du Patrimoine canadien, en collaboration avec le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique :

- (a) assure l'accès partout et pour tous aux programmes d'immersion française en Colombie-Britannique.
- (b) s'engage à offrir un financement accru et soutenu pour ces programmes.
- (c) réponde à la demande croissante, notamment à l'égard de la rétention des élèves, tout au long de leur parcours scolaire.

L'un des défis liés à l'accès aux occasions d'apprentissage du français en Colombie-Britannique touche à l'admission dans les écoles d'une population francophone et francophile de plus en plus diversifiée. Un grand nombre d'immigrants francophones viennent s'installer dans la province et souhaitent pouvoir offrir à leurs enfants l'occasion d'apprendre l'une des deux langues officielles du pays. Les témoignages ont cependant montré qu'il y a des lacunes en matière de promotion des programmes d'enseignement disponibles en français. Souvent, les services d'accueil et d'intégration mis à la disposition des immigrants ne sont pas offerts en français. Ainsi, peu d'entre eux sont informés des possibilités qui existent de faire instruire leurs enfants dans cette langue. Il y a lieu pour le gouvernement fédéral, en collaboration avec le gouvernement provincial, de prendre des mesures pour offrir du soutien adapté aux immigrants francophones afin de faciliter leur accès à l'éducation en français dans la province.

C'est pourquoi le Comité sénatorial recommande :

#### Recommandation

## 12

- 12.1 Que la ministre du Patrimoine canadien et le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, en collaboration avec le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique veillent à ce que les immigrants francophones soient bien informés des possibilités d'accès à l'éducation en français dans la province.
- 12.2 Que la ministre du Patrimoine canadien et le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté entreprennent des démarches semblables auprès de tous les ministères équivalents dans les autres provinces et territoires qui sont dans des situations analogues. with similar situations.

### **3.3 Revoir le mécanisme de financement et améliorer la reddition de compte**

Le Comité sénatorial réitère une fois de plus l'urgence de revoir le mécanisme de financement en éducation. Il doit envisager des modifications au Protocole d'entente en éducation et assurer un suivi plus rigoureux de ses dépenses. La collaboration intergouvernementale mérite des ajustements, du côté des pratiques de reddition de compte, ainsi qu'un renforcement de l'appui qui y est consacré par le gouvernement fédéral.

#### **3.3.1 Modifier le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité**

Le mémoire déposé par trois organismes francophones en septembre 2016 illustre bien les lacunes systémiques à l'égard du Protocole d'entente en éducation<sup>341</sup>. Cela fait plus de 10 ans que le Comité sénatorial est au fait de ces lacunes et qu'il attend que le gouvernement fédéral apporte des modifications à ses façons de faire. Il ne peut que réitérer les recommandations qu'il a soumises dans son rapport de juin 2005<sup>342</sup>. Le Comité des langues officielles de la Chambre des communes a lui aussi fait siens les constats établis par les organismes francophones dans un rapport déposé en décembre 2016<sup>343</sup>.

Le Protocole d'entente en éducation viendra bientôt à échéance. La ministre du Patrimoine canadien a déjà annoncé que l'éducation sera l'une des priorités de son prochain plan pluriannuel<sup>344</sup>. Le Comité sénatorial estime que des solutions doivent

être apportées afin d'assurer que l'utilisation des fonds corresponde aux objectifs du gouvernement fédéral et aux attentes des communautés. Visiblement, les mesures prises au cours des dernières années n'ont pas suffi aux besoins de ces dernières. Elles ne répondent pas à la jurisprudence relative aux droits linguistiques en éducation. Il est temps d'agir. Les communautés doivent avoir un mot à dire dans la gestion des fonds qui les concerne. Le Comité sénatorial tient donc à réitérer son appui à la mise sur pied d'un protocole additionnel tripartite relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité.

Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :



**Recommandation**  
**13**

Que la ministre du Patrimoine canadien, dans le cadre de la négociation du prochain Protocole d'entente en éducation, conclue un protocole additionnel tripartite relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité qui :

- (a) donnera une voix aux communautés francophones, par l'entremise de leurs conseils scolaires, dans la gestion des fonds attribués pour l'enseignement du français langue première.
- (b) rendra les pratiques du gouvernement fédéral conformes à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

### **3.3.2 Assurer un suivi plus rigoureux des dépenses et améliorer la collaboration intergouvernementale**

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont inquiètes à l'égard des pratiques du gouvernement fédéral dans la gestion de ses ententes avec les provinces et les territoires, plus particulièrement en ce qui a trait à la reddition de compte et à la transparence. Elles ne cessent de réclamer des améliorations à ce chapitre, récriminations que le Comité sénatorial a entendues une fois de plus lors de son passage en Colombie-Britannique. Les communautés, les conseils scolaires et les enseignants font front commun pour obtenir plus de précisions quant aux dépenses effectuées. Ce constat a été soulevé tant du côté des organismes francophones que des organismes francophiles. Les actions concrètes pour remédier à la situation se font attendre.

Patrimoine canadien investit des millions de dollars chaque année sans savoir si ces fonds servent vraiment à atteindre les objectifs qui ont été établis. Le commissaire aux langues officielles est d'avis que le Ministère devrait faire des validations sur le terrain. Les dispositions du prochain Protocole d'entente en éducation touchant à la reddition de compte pourraient aussi être renforcées. **Le gouvernement fédéral a le pouvoir – et le devoir – d'exiger une plus grande transparence de la part des provinces et des territoires. Le Comité sénatorial s'attend à ce que Patrimoine canadien apporte des solutions durables lors de la négociation du prochain Protocole d'entente.**

En conséquence, le Comité sénatorial recommande :



**Recommandation**  
**14**

Que la ministre du Patrimoine canadien, dans le cadre de la négociation du prochain Protocole d'entente en éducation :

- (a) s'engage à inclure des dispositions plus contraignantes au sujet de l'argent investi dans le cadre des ententes fédérales-provinciales/territoriales.
- (b) s'engage à faire des validations sur le terrain donnant suite aux rapports d'activités et financiers reçus de la part des ministères de l'Éducation dans les provinces et les territoires, comme le lui a recommandé le commissaire aux langues officielles.

### **3.3.3 Bonifier l'enveloppe de Patrimoine canadien pour la Collaboration intergouvernementale en matière d'éducation**

L'éducation est un domaine de compétence provinciale selon la Constitution, mais le gouvernement fédéral, depuis le début des années 1970, offre des contributions supplémentaires aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde dans les écoles financées par le système public. L'Entente Canada-Colombie-Britannique relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2013-2014 à 2017-2018 prévoit des engagements financiers de la part du gouvernement fédéral de l'ordre de 80,5 millions de dollars sur cinq ans. Environ un tiers de l'investissement va à l'enseignement du français langue première, les deux tiers restants étant consacrés à l'enseignement du français langue seconde. À ce montant peuvent s'ajouter des contributions complémentaires fournies à la province à la discrétion du gouvernement du Canada, de même que du financement destiné aux programmes Explore, Destination Clic et Odyssée. Selon les modalités de l'Entente, le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est engagé à investir un montant

identique à celui du gouvernement fédéral, soit 80,5 millions de dollars sur cinq ans. L'engagement financier des deux paliers de gouvernement est resté le même depuis 2009-2010, sans bonification.

Les témoignages ont montré que du côté des écoles francophones, il y a lieu d'investir davantage dans de nouvelles infrastructures, dans la rénovation d'infrastructures existantes et dans le transport scolaire. Du côté des programmes d'immersion, il y a lieu d'appuyer davantage la formation (de base et continue) des enseignants de français, l'adaptation du matériel pédagogique et les expériences authentiques. D'un côté comme de l'autre, du financement additionnel est requis pour offrir plus de programmes en français dans les établissements postsecondaires. Le financement stagne, tant du côté fédéral que provincial, alors que la demande augmente en flèche.

Lors de la préparation de son voyage, le Comité sénatorial avait sollicité une rencontre avec le ministre de l'Éducation, l'honorable Mike Bernier, de même qu'avec son sous-ministre, mais la demande a été déclinée à la dernière minute. Compte tenu des témoignages qui ont été entendus à Vancouver et à Victoria, le Comité sénatorial a cru bon de les solliciter de nouveau, mais la demande a été déclinée une fois de plus. Il va sans dire, le Comité sénatorial est déçu de ce manque de collaboration des représentants provinciaux.

Le Comité sénatorial presse le gouvernement fédéral d'agir pour appuyer les besoins pressants en matière d'éducation en Colombie-Britannique. L'immobilisme et l'absence de bonification, sur une période de 10 ans, alors que les besoins sont évidents et ne cessent de croître, sont contre-productifs. Ils vont à l'encontre des obligations du gouvernement fédéral à l'égard de la partie VII de la LLO et de l'article 23 de la *Charte*. Le Comité sénatorial croit que ce manque d'engagement du gouvernement fédéral freine la progression vers l'égalité de statut des deux langues officielles dans une province où l'intérêt pour ces deux langues est pourtant évident.

Le Comité sénatorial reconnaît, bien entendu, que la compétence en éducation repose principalement entre les mains du gouvernement provincial. Mais il tient à rappeler que le gouvernement fédéral peut – et doit – exercer un plus grand leadership pour faire en sorte que le prochain plan pluriannuel et le futur Protocole d'entente en éducation reflètent, sur le plan d'investissements financiers additionnels, les besoins actuels en matière d'enseignement du français langue première et la langue seconde. Le Comité sénatorial demande donc à la ministre du Patrimoine canadien un engagement à bonifier, d'ici 2018, l'enveloppe destinée à la Collaboration intergouvernementale en éducation.

C'est pourquoi le Comité sénatorial recommande :

#### Recommandation

# 15

Que la ministre du Patrimoine canadien, dans le cadre de la négociation du nouveau Protocole d'entente en éducation et du prochain plan pluriannuel sur les langues officielles, s'engage à bonifier l'enveloppe destinée à la Collaboration intergouvernementale en éducation, notamment à l'égard :

- (a) de l'appui aux infrastructures scolaires et au transport scolaire dans les écoles francophones.
- (b) du soutien aux établissements postsecondaires pour assurer la formation de base et la formation continue des enseignants de français.
- (c) des échanges linguistiques et culturels et des expériences authentiques pour les élèves inscrits dans les programmes d'enseignement du français langue première et du français langue seconde, ainsi que pour les enseignants.

### **3.4 Appuyer la vitalité des communautés francophones**

Toutes les mesures citées ci-dessus n'auront d'effet que si le gouvernement s'engage à appuyer la vitalité des communautés francophones dans d'autres domaines qui touchent leur développement. Tout d'abord, il s'agit d'assurer une offre de services en français suffisante. Ensuite, il faut renforcer l'appui par l'entremise des ententes de collaboration en vigueur avec le secteur communautaire et les provinces et territoires.

#### **3.4.1 Assurer l'offre de services fédéraux en français**

Le Comité sénatorial s'explique mal le manque de continuité dans les services offerts aux communautés francophones, en Colombie-Britannique comme ailleurs au Canada. Le gouvernement fédéral finance des écoles francophones, des associations francophones et des programmes d'immersion, mais ne s'assure pas d'offrir ses propres services en français à la population. Il se fixe des cibles pour attirer un plus grand nombre d'immigrants francophones, mais ne leur assure pas une continuité de services en français. Le cas de Surrey qui a été souligné au Chapitre 2 vient appuyer ce constat. Compte tenu que le Canada célèbre cette année le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, il y a lieu que le gouvernement fédéral réaffirme haut et fort son engagement à promouvoir les deux langues officielles du Canada, qui sont au cœur de l'identité canadienne, et qu'il assure des services à la population dans la langue de son choix.

### 3.4.2 Bonifier l'enveloppe de Patrimoine canadien pour la Collaboration avec le secteur communautaire

Le gouvernement fédéral appuie les organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire pour assurer leur développement et renforcer leur capacité d'agir. Cet engagement existe en Colombie-Britannique depuis 1996. La dernière entente de collaboration conclue entre la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada remonte à 2011<sup>345</sup>. Les priorités de développement de la communauté sont énoncées dans le plan de développement global de la communauté<sup>346</sup>. L'ensemble des organismes de la communauté franco-colombienne se partagent environ 2,7 millions de dollars annuellement, dont 80 % sont réservés à la programmation et 20 % aux projets.

Il est ressorti plusieurs fois des témoignages que les communautés francophones souffrent d'épuisement, faute de bonification de leur financement, et ce depuis de nombreuses années. La ministre du Patrimoine canadien a déjà annoncé que l'appui à la vitalité des communautés sera l'une des priorités de son prochain plan pluriannuel<sup>347</sup>. Le Comité sénatorial estime que la ministre devrait consulter les communautés pour mettre à jour les ententes de collaboration avec elles et s'assurer qu'elles répondent toujours à leurs besoins. Par exemple, l'appui à la petite enfance ne pourrait-il pas faire partie de ce cadre de collaboration? La plus jeune génération y voit-elle le reflet de ses besoins? Le Comité sénatorial note que la dernière révision du genre date de 2011. Il demande à la ministre du Patrimoine canadien un engagement à bonifier, dans le cadre du prochain plan pluriannuel en matière de langues officielles, l'enveloppe destinée à la Collaboration avec le secteur communautaire. Les témoignages entendus en Colombie-Britannique ont clairement démontré qu'il y a lieu d'investir davantage dans la mise sur pied d'espaces communautaires en français, permettant de vivre et d'affirmer son appartenance à la francophonie au quotidien.

Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :

#### Recommandation

## 16

Que la ministre du Patrimoine canadien, dans le cadre du prochain plan pluriannuel en matière de langues officielles :

- (a) s'engage à bonifier l'enveloppe destinée à la Collaboration avec le secteur communautaire, notamment à l'égard de l'appui aux espaces communautaires en français.
- (b) consulte la communauté francophone de la Colombie-Britannique, incluant les organismes représentant la petite enfance et la jeunesse francophone, pour déterminer si des changements aux ententes de collaboration sont nécessaires, afin qu'elles répondent à ses besoins.

### 3.4.3 Bonifier l'enveloppe de Patrimoine canadien pour la Collaboration intergouvernementale en matière de services

Le gouvernement fédéral appuie les gouvernements provinciaux et territoriaux pour l'offre de services dans la langue de la minorité, y compris les services municipaux, dans des secteurs aussi variés que la justice, la santé, la jeunesse, le développement économique, les arts et la culture ou les communications. L'Entente Canada-Colombie-Britannique en matière de langues officielles pour les services en français 2013-2014 à 2017-2018 prévoit des engagements financiers de 700 000 \$ par année sur cinq ans de la part du gouvernement fédéral en Colombie-Britannique. À ce montant annuel peuvent s'ajouter des contributions complémentaires fournies à la province à la discrétion du gouvernement du Canada. L'éducation est exclue de l'Entente.

Les témoignages recueillis ont montré qu'il y a lieu de renforcer la promotion du français comme langue officielle du Canada auprès des provinces et des territoires. La problématique est d'autant plus évidente en Colombie-Britannique, où l'appui du gouvernement provincial semble insuffisant. Lors de la préparation de son voyage, le Comité sénatorial avait sollicité une rencontre avec le ministre responsable du dossier des Affaires francophones, l'honorable Norm Letnick, de même qu'avec son sous-ministre, mais la demande a été déclinée.

La ministre du Patrimoine canadien a déjà annoncé que l'appui aux services en français et le partenariat avec les provinces et les territoires seront parmi les priorités de son prochain plan pluriannuel<sup>348</sup>. Dans le cadre des consultations avec les provinces et les territoires pour la mise à jour des ententes relatives aux services dans la langue de la minorité, le Comité sénatorial demande à la ministre de faire valoir l'importance d'assurer une complétude institutionnelle. C'est en assurant un véritable continuum d'offre de services en français, à la fois au fédéral et au provincial, que l'on encouragera le plein épanouissement des communautés francophones dans l'ensemble du pays. Le Comité sénatorial demande à la ministre du Patrimoine canadien un engagement à bonifier, dans le cadre du prochain plan pluriannuel en matière de langues officielles, l'enveloppe destinée à la Collaboration intergouvernementale en matière de services.

En conséquence, le Comité sénatorial recommande :

#### Recommandation

17

Que la ministre du Patrimoine canadien, dans le cadre de la négociation des nouvelles ententes fédérales-provinciales/territoriales relatives aux services dans la langue de la minorité et du prochain plan pluriannuel sur les langues officielles, s'engage à bonifier l'enveloppe destinée à la Collaboration intergouvernementale en matière de services.

*« Les travaux du Comité enrichiront la démarche de réflexion sur les pistes d'avenir en préparation d'un nouveau plan en matière de langues officielles. En vue du prochain cycle de collaboration intergouvernementale en matière de langues officielles dans l'enseignement, les pistes identifiées alimenteront aussi les discussions prochaines entre autres avec les gouvernements provinciaux et territoriaux de façon à réaliser des progrès par rapport au grand objectif d'augmenter le bilinguisme. »*

**Réponse du gouvernement au rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles intitulé *Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens*, juin 2016, p. 10.**



## CONCLUSION

Le Canada célèbre cette année le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. L'année 2019 marquera quant à elle le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. Le gouvernement fédéral a pris différents engagements, que ce soit pour assurer l'offre de services en conformité avec cette loi ou pour procéder au lancement de son prochain plan pluriannuel en matière de langues officielles, prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2018. Il s'apprête à renégocier le Protocole d'entente en éducation avec les provinces et les territoires. **Il y a donc lieu, dans ce contexte, de réaffirmer haut et fort l'engagement à promouvoir les deux langues officielles du Canada, qui sont au cœur de l'identité canadienne.**

Le Comité sénatorial a entendu à de nombreuses reprises au cours des dernières années parler des défis entourant le manque d'accès à des occasions d'apprentissage du français comme langue première ou langue seconde en Colombie-Britannique. Ce constat l'a motivé à mener une étude et à se rendre sur place examiner de plus près là où se situent les besoins et les défis.

Du côté des écoles francophones, les recours judiciaires se répètent et allèguent que le financement actuel ne permet pas d'offrir des services égaux aux élèves des écoles francophones que celui offert aux élèves des écoles anglophones. Même s'il y a eu quelques avancées, force est de constater que le combat pour la reconnaissance de l'égalité réelle en éducation se poursuit en Colombie-Britannique. En revanche, l'intérêt est là et il ne cesse de croître comme en témoigne **l'augmentation de 75 % des inscriptions dans les écoles francophones entre 1997 et 2014.**

Du côté des programmes d'immersion française, les problèmes associés au manque de places, d'enseignants qualifiés et de ressources sont connus depuis des années. Les parents n'ont pas la garantie de pouvoir inscrire leur enfant dans une école à cause de l'existence d'un système de loterie dans certains conseils scolaires. Les obstacles à l'accès sont encore trop nombreux. Pourtant, l'intérêt y est aussi très présent et il ne cesse de croître comme en témoigne **l'augmentation de 65 % des inscriptions dans les programmes d'immersion française entre 1997 et 2014.**

Du côté des programmes de français de base, le nombre d'enseignants qualifiés n'est pas suffisant pour assurer la maîtrise du français chez les élèves et répondre aux besoins. En dépit d'une diminution de 30 % des inscriptions dans les programmes de français de base entre 1997 et 2014, le français demeure une langue de choix pour l'apprentissage d'une langue seconde en Colombie-Britannique, et ce malgré la présence d'autres programmes de langue seconde.

Plusieurs élèves décrochent une fois rendus au secondaire ou lors du passage à l'université, faute d'infrastructures suffisantes et de programmes postsecondaires offerts en français. En plus, d'autres non souvent pas l'occasion de mettre à profit leur connaissance de la langue à l'extérieur de l'école. Conséquemment, le taux de bilinguisme des jeunes de la Colombie-Britannique fait peu de progrès et connaît même une tendance à la baisse chez les jeunes anglophones. Malheureusement, les gouvernements n'ont pas pris de mesures concrètes ni fixé de cible pour renverser cette tendance.

Le financement accordé par le gouvernement fédéral stagne depuis des années. L'appui du gouvernement provincial est manifestement insuffisant dans certains secteurs, comme c'est le cas pour l'appui aux infrastructures et à la formation des enseignants de français. Les mécanismes actuels de reddition de compte ne permettent pas de déterminer si l'appui des gouvernements sert vraiment à améliorer l'enseignement du français comme langue première ou comme langue seconde. Des améliorations ne seront possibles que si les gouvernements revoient leurs façons de faire et augmentent les ressources accordées à l'apprentissage du français. Le *statu quo* n'est pas une solution.

Des améliorations sont aussi requises du côté de l'appui à la vitalité de la communauté francophone de la Colombie-Britannique. Sans cet appui renforcé, les efforts déployés dans le secteur de l'éducation n'auront que des effets limités. Le continuum en éducation doit aussi s'appliquer à un continuum de services en français. L'élan créé par la tenue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, alors que le fédéral, la province et la ville s'étaient donné la main pour appuyer l'offre de services en français, semble avoir malencontreusement disparu. Or, **l'appui à l'égalité réelle des deux langues officielles du Canada ne doit pas être le fait d'un élan temporaire, mais plutôt d'un engagement à long terme.**

Ce que le Comité sénatorial retient d'abord et avant tout de son expérience en Colombie-Britannique, ce sont les étoiles dans les yeux de jeunes francophones et francophiles qui tiennent à conserver le français, à rester proche de la culture francophone et la perpétuer. C'est le choix audacieux que font plusieurs parents de faire éduquer leurs enfants en français. C'est aussi la passion d'enseignants et de leaders francophones et francophiles qui tiennent à transmettre aux membres de la plus jeune génération cet amour pour le français et cette volonté de le voir florissant. Au-delà des problèmes d'accès et de ressources se trouve cette détermination des acteurs du milieu d'assurer la pleine reconnaissance du français.

Le moment est donc propice pour apporter des changements aux pratiques actuelles réclamés depuis si longtemps par les acteurs sur le terrain. La table est mise pour un appui renforcé à l'apprentissage du français pour l'ensemble de la population de la Colombie-Britannique. L'horizon 2018 est à nos portes. **Le temps est venu de passer de la parole aux actes en renforçant l'apprentissage du français, l'une des deux langues officielles du Canada, en Colombie-Britannique.**

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<i>Audiences publiques à Ottawa</i>	
<b>Association des collèges et universités de la francophonie canadienne</b> Lynn Brouillette, directrice générale par intérim	09.05.2016
<b>Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques</b> Rodrigue Landry, chercheur associé	06.06.2016
<b>Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada</b> Sylviane Lanthier, présidente Suzanne Bossé, directrice générale	
<b>Fédération nationale des conseils scolaires francophones</b> Melinda Chartrand, présidente Roger Paul, directeur général	26.09.2016
<b>Commission nationale des parents francophones</b> Jean-Luc Racine, directeur général	
<b>Juristes Power</b> Mark Power, avocat Marc-André Roy, avocat	17.10.2016
<b>Association des parents de l'école Rose-des-vents</b> Nour Enayeh, présidente Joseph Pagé, membre	
<b>Patrimoine canadien</b> L'honorable Mélanie Joly, ministre du Patrimoine canadien Jean-Pierre C. Gauthier, directeur général, Direction générale des langues officielles, Citoyenneté, patrimoine et régions Hubert Lussier, sous-ministre adjoint, Citoyenneté, patrimoine et régions	24.10.2016
<b>Commissariat aux langues officielles</b> Graham Fraser, commissaire aux langues officielles Mary Donaghy, commissaire adjointe, Direction générale des politiques et des communications Christine Ruest Norrena, avocate principale et directrice adjointe	21.11.2016

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<p><b>Société immobilière du Canada Ltée</b>            John McBain, président-directeur général            Deana Grinnell, directrice principale, Immobilier            Robert A. Howald, premier vice-président, Immobilier</p>	05.12.2016
<p><b>Statistique Canada</b>            Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone</p>	
<p><b>Services publics et Approvisionnement Canada</b>            L'honorable Judy Foote, C.P., députée, ministre des Services publics et Approvisionnement Canada            Adam Gibson, président-directeur général par intérim, Bureau de la traduction            Marie Lemay, sous-ministre</p>	07.02.2017
<p><b>Société immobilière du Canada Ltée</b>            Manon Lapensée, directrice des communications</p>	
<i>Audiences publiques à Vancouver</i>	
<p><b>Fédération des francophones de la Colombie-Britannique</b>            Padminée Chundunsing, présidente du conseil d'administration            Pascaline Nsekera, gestionnaire de programme, Immigration francophone</p> <p><b>Centre culturel francophone de Vancouver</b>            Pierre Rivard, directeur général et directeur artistique</p>	04.10.2016
<p><b>Canadian Parents for French – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon</b>            Glyn Lewis, directeur exécutif</p>	
<p><b>Conseil scolaire de Victoria (#61)</b>            Simon Burgers, directeur des programmes de langues et multiculturalisme, Équipe d'apprentissage</p>	
<p><b>Commission scolaire de Surrey</b>            Catherine Berron, directrice d'une école élémentaire à deux régimes pédagogiques</p>	

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<p><b>Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique</b>  Bertrand Dupain, directeur général  Sylvain Allison, secrétaire-trésorier  Johanne Asselin, directrice, école Anne-Hébert  Michel Tardif, président du Regroupement des directions francophones,  directeur des écoles La Passerelle (Whistler) et La Vallée (Pemberton)</p>	
<p><b>Association provinciale des professeurs d'immersion et du programme francophone de la Colombie-Britannique</b></p>	
<p>Sophie Bergeron, présidente</p>	
<p><b>Syndicat des enseignantes et enseignants du programme francophone de la Colombie-Britannique (local 93)</b></p>	
<p>Sylvie Liechtele, présidente</p>	
<p><b>Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique</b></p>	
<p>Teri Mooring, 1<sup>re</sup> vice-présidente</p>	
<p><b><i>BC Association of Teachers of Modern Languages</i></b></p>	
<p>Trish Kolber, représentante des enseignants du français</p>	05.10.2016
<p><b>Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique</b></p>	
<p>Marie-Pierre Lavoie, présidente</p>	
<p>Marie-Andrée Asselin, directrice générale</p>	
<p><b><i>Canadian Parents for French</i></b></p>	
<p>Cendra Beaton, présidente, Succursale du District de Sooke</p>	
<p>Mary-Em Waddington, présidente, Succursale de Surrey</p>	
<p><b>Bureau des affaires francophones et francophiles,  Université Simon Fraser</b></p>	
<p>Claire Trépanier, directrice</p>	
<p><b>Faculté d'éducation, Université Simon Fraser</b></p>	
<p>Diane Dagenais, professeure titulaire</p>	
<p>Cécile Sabatier, professeure agrégée</p>	
<p><b>Collège Éducacentre</b></p>	
<p>Yvon Laberge, directeur général</p>	

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<p><b>Université de la Colombie-Britannique</b>  Francis R. Andrew, directeur émérite, Centre français,  Éducation permanente  Monique Bournot-Trites, professeure agrégée  Wendy Carr, doyenne associée, Formation des enseignant/es,  Faculté d'éducation  Meike Wernicke, coordinatrice des programmes de français,  Faculté d'éducation – Enseignement des langues et de la littérature  Kenneth Reeder, professeur émérite, Faculté d'éducation –  Enseignement des langues et de la littérature</p>	05.10.2016
<p><b>Conseil jeunesse francophone de la Colombie-Britannique</b>  Sophie Brassard, présidente  Rémi Marien, directeur général  Noah Rondeau, administrateur – 19-25 ans</p>	

## ANNEXE B – VISITES ET RENCONTRES INFORMELLES

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<i>Visites et rencontres informelles à Vancouver</i>	
<p><b>École Rose-des-vents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bertrand Dupain, directeur général, Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CSF)</li> <li>• Sylvain Allison, secrétaire-trésorier, CSF</li> <li>• Trish Kolber, conseillère, CSF</li> <li>• Pascale Cyr, coordonnatrice des relations publiques, CSF</li> <li>• Ali Belhis, directeur, école Rose-des-vents</li> <li>• Joseph Pagé, membre, Association des parents de l'école Rose-des-vents</li> <li>• Nour Enayeh, présidente, Association des parents de l'école Rose-des-vents</li> <li>• Yanick St-André, enseignant de musique</li> <li>• Adele Anctil, enseignante de 3<sup>e</sup> année</li> <li>• Estelle Pimenta, enseignante de maternelle</li> <li>• Mylène Boulanger, enseignante de 6<sup>e</sup> année et d'éducation physique</li> <li>• Hélène Roy, commis de bibliothèque</li> <li>• Samantha Gati Marshall, enseignante de 4<sup>e</sup> année</li> </ul>	03.10.2016
<p><b>École secondaire Jules-Verne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bertrand Dupain, directeur général, CSF</li> <li>• Sylvain Allison, secrétaire-trésorier, CSF</li> <li>• Trish Kolber, conseillère, CSF</li> <li>• Pascale Cyr, coordonnatrice des relations publiques, CSF</li> <li>• Claude Martin, directeur, école secondaire Jules-Verne</li> <li>• Luc Morin, membre, Association des parents de l'école secondaire Jules-Verne</li> <li>• Gerry O'Neil, membre, Association des parents de l'école secondaire Jules-Verne</li> <li>• Jean-Pierre Gauthier, membre, Association des parents de l'école secondaire Jules-Verne</li> <li>• Sandrine Legay, enseignante d'histoire, 11<sup>e</sup> année, Baccalauréat international (BI)</li> <li>• Josée Hémond, enseignante d'arts visuels, 10<sup>e</sup> année, BI</li> </ul>	

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<p><b>Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bertrand Dupain, directeur général</li> <li>• Sylvain Allison, secrétaire-trésorier</li> <li>• Pascale Cyr, coordonnatrice des relations publiques</li> <li>• Marie-France Lapierre, présidente du conseil d'administration</li> <li>• Trish Kolber, conseillère</li> <li>• Robert Joncas, conseiller</li> <li>• Roger Hébert, conseiller</li> </ul>	
<p><b>École Bilingue Elementary School</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adrian Keough, directeur de district, programmes spécialisés, Conseil scolaire de Vancouver (CSV)</li> <li>• Burt Frenzell, directeur, École Bilingue Elementary School, CSV</li> <li>• Valérie Carrière, directrice adjointe</li> <li>• Stacey Sveistrup, conseillère pédagogique</li> <li>• Gabriela Novotny, professeure</li> <li>• Rémi Lacroix, professeur</li> <li>• Olivier Salvas, professeur</li> <li>• Dominique Langevin, professeure</li> <li>• Louise Maltais, professeure</li> <li>• Daniel Bélanger, directeur adjoint, annexe Douglas, CSV</li> <li>• Ciara Truong, élève</li> <li>• Ethan Kwong, élève</li> </ul>	03.10.2016
<p><b>École secondaire Sir Winston Churchill</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adrian Keough, directeur de district, programmes de spécialité, CSV</li> <li>• Trish Kolber, professeure, Ideal Mini School, CSV</li> <li>• Kevin Land, directeur, École secondaire Sir Winston Churchill, CSV</li> <li>• Pauline Tinka, professeure et chef d'équipe, département d'immersion</li> <li>• Ben Coughy, professeur</li> <li>• Lucy Mattu, professeure</li> </ul>	

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<p><b>École secondaire Sir Winston Churchill (suite)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Keith Milne, chef d'équipe, département des langues modernes</li> <li>• April Salter, professeure</li> <li>• Matthew Cheesman, élève</li> <li>• Caitlin Wong, élève</li> <li>• Olivia Penhall, élève</li> <li>• Arsh Hayer, élève</li> <li>• Louis-David Poisson, élève</li> <li>• Kaylin Xu, élève</li> <li>• Victoria Porter, élève</li> <li>• Fiona King, élève</li> </ul>	03.10.2016
<p><b>Association francophone de Surrey</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• France Vachon, directrice générale</li> <li>• Sonya Marcinkowska, présidente du conseil d'administration</li> <li>• Sébastien Pigeon, secrétaire du conseil d'administration</li> <li>• Roland Rahoerson, membre du conseil d'administration</li> <li>• Mahen Roykoomar, membre du conseil d'administration</li> <li>• Cynthia Spaniol, adjointe administrative</li> <li>• Alexandra Delange, membre du conseil d'administration, Garderie La Coccinelle</li> </ul>	
<p><b>Collège Éducacentre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Yvon Laberge, directeur général</li> <li>• Mélanie Hotte, conseillère aux étudiants</li> <li>• Rajeetha Samala, coordonnatrice du programme LINC</li> <li>• Elizabeth Morisset, assistante administrative</li> <li>• Colette Barabé, coordonnatrice de la formation en santé et du CNFS</li> <li>• Charlotte Caron, conseillère à l'emploi</li> <li>• Jamal Nawri, coordonnateur – OASIS – Programme d'établissement francophone</li> <li>• Solange Desrochers, coordonnatrice de la formation continue et de la formation sur mesure</li> <li>• Yasmin Martinez, responsable de ressources humaines</li> <li>• Michel Turmel, trésorier du conseil d'administration</li> <li>• Gérald Fallon, vice-président du conseil d'administration</li> </ul>	04.10.2016

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<p><b>Université Simon Fraser</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Claire Trépanier, directrice, Bureau des affaires francophones et francophiles (BAFF)</li> <li>• Hélène Lalancette, directrice adjointe, BAFF</li> <li>• Anne-Marie Gagné, coordonnatrice, Communication, marketing et recrutement, BAFF</li> <li>• Sandie Lafleur, agente de recrutement, BAFF</li> <li>• Ivana Tasić-Nikolić, conseillère pédagogique et administratrice du <i>French Cohort Program</i> (FCP), BAFF</li> <li>• Betty Chin, assistante de programmes à la Faculté d'éducation, BAFF</li> <li>• Cécile Sabatier, professeure agrégée, Faculté d'éducation</li> <li>• Erin Cullingworth, assistante pédagogique, Programme de formation professionnelle (PFP), Faculté d'éducation</li> <li>• Claude Dionne, coordonnateur PFP, Faculté d'éducation</li> <li>• Jérémie Cornut, professeur adjoint, Département de science politique</li> <li>• Rémi Léger, professeur adjoint, Département de science politique</li> <li>• Catherine Blancard, chargée de cours, Département de français</li> <li>• Jessi Morassut, étudiant, PFP</li> <li>• Teagan Plett, étudiant, PFP</li> <li>• Anne-Marie Simard, étudiante, PFP</li> <li>• Émilie Perron, étudiante, PFP</li> <li>• Frederick Szostak, étudiant, PFP</li> <li>• François Heuillard, étudiant, PFP</li> <li>• Ed Gillis, étudiant, PFP</li> <li>• Shannon Thue-Pigott, étudiante, PFP</li> <li>• Mélie De Longe, étudiante, PFP</li> <li>• Keiran Gowans, étudiant, FCP</li> <li>• Shoji Janzen, étudiant, FCP</li> <li>• Cassidy Corbett, étudiante, FCP</li> <li>• Mariessa Pinto, étudiante, FCP</li> <li>• Cyan Abbey, étudiant, FCP</li> <li>• Jozsef Varga, étudiant, FCP</li> <li>• Sophie Clausius, étudiante, FCP</li> <li>• Hannah Dalton, étudiante, FCP</li> <li>• Anli Qi, étudiant, FCP</li> <li>• Tressa Ford, étudiante, FCP</li> </ul>	<p>04.10.2016</p>

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<p><b>Université Simon Fraser (suite)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Julia Pokropp-Motschko, étudiante, FCP</li> <li>• Vanessa Washington, étudiante, FCP</li> <li>• Kaitlyn Angelozzi, étudiante, FCP</li> <li>• Sandra Hipsz, étudiante, FCP</li> <li>• Marina Bishana, étudiante, FCP</li> <li>• Shelby Spreeuw, étudiant, FCP</li> <li>• Hamish Clinton, étudiant, FCP</li> <li>• Eileen Bui, étudiante, FCP</li> <li>• Linda Forcier, étudiante, FCP</li> <li>• Hannah Christensen, étudiante, FCP</li> <li>• Emmalene Joyce, étudiant, FCP</li> <li>• Tamara Connor, étudiante, FCP</li> <li>• Emily Della Mattia, étudiante, FCP</li> <li>• Briana Herfort, étudiante, FCP</li> <li>• Kasia Przystupa, étudiante, FCP</li> <li>• Ara Receveur, étudiante, FCP</li> <li>• Tannis Jensen, étudiante, FCP</li> <li>• Lucie Ferring, étudiante, FCP</li> <li>• Célia Saunier, étudiante, FCP</li> <li>• Nadia Dale, étudiante, FCP</li> <li>• Micayla Bobsien, étudiante, FCP</li> <li>• Daniel Seeburger, étudiant, FCP</li> <li>• Kia Mansoor, étudiante, FCP</li> <li>• Yvonne Webb, étudiante, FCP</li> <li>• Lindsay Gesner, étudiante, FCP</li> <li>• Katrina Berry, étudiante, FCP</li> <li>• Thi Tran, étudiant, FCP</li> <li>• Diana Kabantsov, étudiante, FCP</li> <li>• Helen Luo, étudiante, FCP</li> <li>• Claire Qiu, étudiante, FCP</li> <li>• Emmanuel Sfiligoi, étudiant en visite (Université de Sherbrooke)</li> </ul>	<p>04.10.2016</p>

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<i>Visites et rencontres informelles à Victoria</i>	
<p><b>Société francophone de Victoria</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paul-André Mongeau, directeur général</li> <li>• Pauline Gobeil, présidente du conseil d'administration</li> <li>• Richard Bouchard, secrétaire du conseil d'administration</li> <li>• Marie-Nicole Dubois, parent co-demandeur dans la cause juridique opposant le CSF à la province, et membre du Comité de concertation provinciale, Fédération des francophones de la Colombie-Britannique</li> </ul>	
<p><b>École Victor-Brodeur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bertrand Dupain, directeur général, CSF</li> <li>• Pascale Cyr, coordonnatrice des relations publiques, CSF</li> <li>• Pascale Bernier, directrice, école Victor-Brodeur</li> <li>• Marie-Pierre Lavoie, présidente, Association des parents de l'école Victor-Brodeur</li> <li>• Maude Leduc, enseignante de 6<sup>e</sup> année</li> <li>• Émilie Saucier, commis de bibliothèque</li> <li>• Dylan Régnier, élève de 10<sup>e</sup> année</li> <li>• Deanna Senko, élève de 10<sup>e</sup> année</li> <li>• Frederika Ionescu, élève de 11<sup>e</sup> année</li> <li>• Marianne Kobenter, élève de 12<sup>e</sup> année</li> <li>• Numa Starck, élève de 12<sup>e</sup> année</li> </ul>	03.10.2016
<p><b>École Macaulay</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tom Thorson, directeur, école Macaulay, Conseil scolaire de Victoria (#61)</li> </ul>	

## ANNEXE C – MÉMOIRES, PRÉSENTATIONS ET AUTRES DOCUMENTS

Association francophone de Surrey, Trousse d'information, distribuée lors de la visite de l'Association francophone de Surrey, 3 octobre 2016.

Association des parents de l'école Rose-des-vents, Trousse d'information, distribuée lors de la visite de l'école Rose-des-vents, 3 octobre 2016.

*BC Association of Teachers of Modern Languages, Mémoire présenté par Trish Kolber au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 5 octobre 2016.*

Bureau des affaires francophones et francophiles, Université Simon Fraser, *Assurer le continuum en éducation en français entre la maternelle et la 12<sup>e</sup> année, et l'enseignement postsecondaire en français en Colombie-Britannique : le plan d'action du Bureau des affaires francophones et francophiles de l'Université Simon Fraser 2018-2023*, Rapport présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, septembre 2016.

Canadian Parents for French – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon, *Falling Behind: 2015 Report on the Shortage of Teachers in French Immersion and Core French in British Columbia and Yukon*, printemps 2015. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

Canadian Parents for French – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon, *Mémoire au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 4 octobre 2016.

Canadian Parents for French – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon, *Plafonnement du programme de français dans les écoles de Surrey*, présenté par Mary-Em Waddington, présidente de la Succursale de Surrey, au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 4 octobre 2016.

Collège Educacentre, Trousse d'information, distribuée lors de la visite du Collège Educacentre, 4 octobre 2016.

Commissariat aux langues officielles, *Présentation du sondage sur les langues officielles et le bilinguisme*, réalisé par Nielsen, 2016.

Commissariat aux langues officielles, *La petite enfance : vecteur de vitalité des communautés francophones en situation minoritaire*, Ottawa, 2016.

Commission nationale des parents francophones, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et Fédération nationale des conseils scolaires francophones, *Objectif 2018/2023 : Modernisation et morcellement du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde afin de favoriser l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes*, septembre 2016.

Commission nationale des parents francophones, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et Fédération nationale des conseils scolaires francophones, *Modernisation et morcellement du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*, septembre 2016.

Conseil scolaire de Surrey, *Écoles de langue française de Surrey*, Mémoire de Catherine Berron au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 4 octobre 2016.

Conseil scolaire de Vancouver (#39), *Présentation du District scolaire de Vancouver devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 4 octobre 2016.

Conseil scolaire de Victoria (#61), *Présentation de Simon Burgers au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 4 octobre 2016.

Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, *L'accès à l'éducation en français langue première en Colombie-Britannique*, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 5 octobre 2016.

Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, *Plan stratégique du CSF*.

Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, *Rencontre Sénat et CSF*.

Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique, *Mises à jour concernant le jugement rendu dans le procès du CSF, de la PFFCP et des parents codemandeurs contre le gouvernement de la Colombie-Britannique*, lettre aux partenaires en éducation francophone, 30 septembre 2016.

Dossier de correspondance entre le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et la Société immobilière du Canada Ltée, envoyé au Comité sénatorial permanent des langues officielles en janvier et février 2017.

École bilingue Elementary School, Trousse d'information, distribuée lors de la visite de l'École bilingue Elementary School, 3 octobre 2016.

École Macaulay, Trousse d'information, distribuée lors de la visite de l'école Macaulay, 6 octobre 2016. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

École Victor-Brodeur, Trousse d'information, distribuée lors de la visite de l'école Victor-Brodeur, 6 octobre 2016.

Entente spéciale Canada-Colombie-Britannique relative à la mise en œuvre de la gestion des écoles francophones, conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, 19 mars 1997.

Entente Canada-Colombie-Britannique relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018, conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, 7 mars 2014.

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, *Enjeux de l'enseignement en contexte minoritaire francophone – Résultats de deux enquêtes pancanadiennes réalisées auprès du personnel enseignants*, Ottawa, 2014.

Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, *Plan de développement de la communauté francophone en Colombie-Britannique 2014-2019*, avril 2015.

Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, *L'apprentissage du français comme langue première ou langue seconde en Colombie-Britannique : contexte, défis et communauté*, Mémoire au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 4 octobre 2016.

Francis R. Andrew, Université de la Colombie-Britannique, *Création d'un Département de français et d'études françaises à l'Université de la Colombie-Britannique*, présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 5 octobre 2016.

Francis R. Andrew, Université de la Colombie-Britannique, *Soumission au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 5 octobre 2016.

Kenneth Reeder, Université de la Colombie-Britannique, *Les avantages cognitifs et scolaires de l'éducation en immersion française : Note de recherche et incidence sur la politique en matière d'éducation*, Mémoire au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 5 octobre 2016.

M<sup>e</sup> Mark Power et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power, *État des lieux : accès à l'éducation en français langue première et à l'immersion française*, présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 17 octobre 2016.

M<sup>e</sup> Mark Power, M<sup>e</sup> Jean-Pierre Hachey et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power, *Modifications nécessaires au questionnaire du recensement canadien, pour mieux évaluer le nombre d'enfants dont au moins l'un des parents a le droit de les inscrire dans une école de langue française à l'extérieur du Québec, en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés (« Charte »)*, Note de service, 25 novembre 2016.

Monique Bournot-Trites, Université de la Colombie-Britannique, *Soumission au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 5 octobre 2016.

Patrimoine canadien, *Rapport annuel sur les langues officielles 2014-2015*, 2015.

*Réponse du Gouvernement au Sixième Rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles L'éducation en milieu minoritaire francophone : Un continuum de la petite enfance au postsecondaire*, novembre 2006.

*Réponse du gouvernement au rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles intitulé Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens*, juin 2016.

Sénat, Comité permanent des langues officielles, *L'éducation en milieu minoritaire francophone : Un continuum de la petite enfance au postsecondaire*, sixième rapport, 1<sup>re</sup> session, 38<sup>e</sup> législature, juin 2005.

Sénat, Comité permanent des langues officielles, *Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens*, sixième rapport, 2<sup>e</sup> session, 41<sup>e</sup> législature, juin 2015.

Société francophone de Victoria, Trousse d'information, distribuée lors de la visite de la Société francophone de Victoria, 6 octobre 2016.

Statistique Canada, Recensements de 1991 à 2011.

Table nationale sur l'éducation, *Continuum d'études en langue française, accès et transition aux études postsecondaires*, Rapport des forums de discussions tenus à Edmonton, Moncton et Toronto au printemps 2016.

Wendy Carr, *Teaching Core French in British Columbia: Teachers' Perspectives*, BCATML/BCTF Research Report, 2007. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

1. Sénat, Comité permanent des langues officielles (OLLO), *Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens*, sixième rapport, 2<sup>e</sup> session, 41<sup>e</sup> législature, juin 2015
2. *Réponse du gouvernement au rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles intitulé Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens*, juin 2016.
3. OLLO, *L'éducation en milieu minoritaire francophone : Un continuum de la petite enfance au postsecondaire*, sixième rapport, 1<sup>re</sup> session, 38<sup>e</sup> législature, juin 2005.
4. Statistique Canada, « *Le français et la francophonie au Canada* », Série « Recensement en bref », n° 98-314-X2011003 au catalogue, Ottawa, 2012, p. 4.
5. En 2014, il n'y a eu que 245 résidents permanents d'expression française en Colombie-Britannique selon Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Faits et chiffres – Profils des immigrants de langue officielle – Résidents permanent d'expression française*, Ottawa, 2014, p. 36.
6. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 6*, 4 octobre 2016, p. 41 (Pascaline Nsekera, gestionnaire de programme, Immigration francophone, Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB)).
7. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 5*, 6 juin 2016, p. 45 (Rodrigue Landry, chercheur associé, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML)).
8. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 6*, 5 octobre 2016, p. 194 (Sophie Brassard, présidente, Conseil jeunesse francophone de la Colombie-Britannique (CJFCB)).
9. FFCB, *Plan de développement de la communauté francophone en Colombie-Britannique 2014-2019*, avril 2015, p. 19.
10. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 8*, 5 décembre 2016, p. 90 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada).
11. Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CSF), *Rencontre Sénat et CSF*, p. 11.
12. Commissariat aux langues officielles (CLO), *Présentation du sondage sur les langues officielles et le bilinguisme*, réalisé par Nielsen, 2016.
13. Canadian Parents for French (CPF) – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon, *Mémoire au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 4 octobre 2016.
14. Statistique Canada (2012), p. 4 à 7.
15. Colombie-Britannique, Gouvernement, Secrétariat des relations intergouvernementales, *Programme des affaires francophones*.
16. *School Act*, RSBC 1996, c 412. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]
17. Colombie-Britannique, Gouvernement, Éducation et formation professionnelle, *French Programs*. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]
18. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 7*, 17 octobre 2016, p. 28 (Joseph Pagé, membre, Association des parents de l'école Rose-des-vents).
19. M<sup>e</sup> Mark Power et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power, *État des lieux : accès à l'éducation en français langue première et à l'immersion française*, présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 17 octobre 2016, par. 6; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 7*, 17 octobre 2016, p. 6 et 7 (Mark Power, avocat, Juristes Power).
20. Statistique Canada, *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*, n° au catalogue 91-548-X, Ottawa, 2007.
21. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 8*, 5 décembre 2016, p. 89 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada).
22. *School Act*, RSBC 1996, c 412. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]
23. CSF, *Politique d'admission*.
24. CSF, « *Précisions : Suspension partielle de la politique d'admission* », *Blogue*, 29 mai 2015.
25. Bureau des affaires francophones et francophiles (BAFF), Université Simon Fraser (USF), *Assurer le continuum en éducation en français entre la maternelle et la 12<sup>e</sup> année, et l'enseignement postsecondaire en français en Colombie-Britannique : le plan d'action du Bureau des affaires francophones et francophiles de l'Université Simon Fraser 2018-2023*, Rapport présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, septembre 2016, par. 24.
26. Colombie-Britannique, Gouvernement, Éducation et formation professionnelle, *Language Education Policy*. [TRADUCTION]
27. FFCB, *L'apprentissage du français comme langue première ou langue seconde en Colombie-Britannique : contexte, défis et communauté*, Mémoire au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 4 octobre 2016, p. 1 et 2.
28. FFCB (4 octobre 2016), p. 2.
29. Conseil scolaire de Vancouver (#39), *Présentation du District scolaire de Vancouver devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 4 octobre 2016.

30. Conseil scolaire de Surrey, *Écoles de langue française de Surrey*, Mémoire de Catherine Berron au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 4 octobre 2016.
31. Conseil scolaire de Victoria (#61), *Présentation de Simon Burgers au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 4 octobre 2016; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 6*, 4 octobre 2016, p. 62 (Simon Burgers, directeur des programmes de langues et multiculturalisme, Équipe d'apprentissage, District scolaire du Grand Victoria #61).
32. CPF, *Aperçu de l'enseignement du français langue seconde au Canada*, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, décembre 2013.
33. CPF (décembre 2013).
34. Les effectifs dans les programmes d'enseignement du français langue première seraient passés aux alentours de 5 400 en 2014-2015 selon Statistique Canada, Tableau CANSIM 0477-0027 (programmes d'enseignement). Ils auraient dépassé 5 500 en 2015-2016 selon CSF, *Rencontre Sénat et CSF*, p. 3.
35. Les effectifs dans les programmes d'immersion française seraient passés à environ 50 300 en 2014-2015 selon Statistique Canada, Tableau CANSIM 0477-0027 (programmes d'enseignement).
36. Les effectifs dans les programmes de français de base auraient diminué à 171 750 en 2014-2015 selon Statistique Canada, Tableau CANSIM 0477-0027 (programmes d'enseignement).
37. BAFF, USF (septembre 2016), par. 27.
38. Conseil scolaire de Vancouver (#39) (4 octobre 2016).
39. M<sup>e</sup> Mark Power et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power (17 octobre 2016), par. 46.
40. Conseil scolaire de Vancouver (#39) (4 octobre 2016).
41. CSF, *L'accès à l'éducation en français langue première en Colombie-Britannique*, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 5 octobre 2016, par. 43 ; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 6*, 5 octobre 2016, p. 87 (Bertrand Dupain, directeur général, CSF).
42. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 5*, 6 juin 2016, p. 52 (Rodrigue Landry, chercheur associé, ICRML).
43. FFCB (4 octobre 2016), p. 4; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 6*, 4 octobre 2016, p. 38 (Padminee Chundusing, présidente du conseil d'administration, FFCB); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 7*, 17 octobre 2016, p. 6 (Mark Power, avocat, Juristes Power); M<sup>e</sup> Mark Power et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power (17 octobre 2016), par. 3.
44. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 6*, 26 septembre 2016, p. 32 (Sylviane Lanthier, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)).
45. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 7*, 17 octobre 2016, p. 24 (Joseph Pagé, membre, Association des parents de l'école Rose-des-vents).
46. CSF (5 octobre 2016), par. 15(d).
47. Société francophone de Victoria, Trousse d'information, distribuée lors de la visite de la Société francophone de Victoria, 6 octobre 2016.
48. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 7*, 17 octobre 2016, p. 12 (Marc-André Roy, avocat, Juristes Power).
49. Mark Power et Marc-André Roy, Juristes Power (17 octobre 2016), par. 25.
50. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 6*, 5 octobre 2016, p. 93 (Michel Tardif, président du Regroupement des directions francophones, directeur des écoles La Passerelle (Whistler) et La Vallée (Pemberton), CSF).
51. Mark Power et Marc-André Roy, Juristes Power (17 octobre 2016), par. 16.
52. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 7*, 17 octobre 2016, p. 10 et 11 (Marc-André Roy, avocat, Juristes Power).
53. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 7*, 17 octobre 2016, p. 11 (Marc-André Roy, avocat, Juristes Power).
54. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 7*, 17 octobre 2016, p. 10 (Marc-André Roy, avocat, Juristes Power).
55. CSF (5 octobre 2016), par. 15(c).
56. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 7*, 17 octobre 2016, p. 23 (Joseph Pagé, membre, Association des parents de l'école Rose-des-vents).
57. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 7*, 17 octobre 2016, p. 11 (Marc-André Roy, avocat, Juristes Power).
58. CSF (5 octobre 2016), par. 15(a).
59. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 7*, 17 octobre 2016, p. 11 (Marc-André Roy, avocat, Juristes Power); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, *Fascicule n° 6*, 5 octobre 2016, p. 101 (Bertrand Dupain, directeur général, CSF).

60. CSF (5 octobre 2016), par. 15(b).
61. CSF (5 octobre 2016), par. 16(b).
62. M<sup>e</sup> Mark Power et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power (17 octobre 2016), par. 21 et 59; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 198 (Noah Rondeau, administrateur — 19-25, CJFCB).
63. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 91 (Sylvain Allison, secrétaire-trésorier, CSF).
64. CSF (5 octobre 2016), par. 36.
65. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 11 (Marc-André Roy, avocat, Juristes Power).
66. CSF (5 octobre 2016), par. 38.
67. [\*Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique v. British Columbia \(Education\)\*](#), [2016] BCSC 1764. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
68. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 26 (Joseph Pagé, membre, Association des parents de l'école Rose-des-vents).
69. M<sup>e</sup> Mark Power et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power (17 octobre 2016), par. 60.
70. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 5](#), 6 juin 2016, p. 44 (Rodrigue Landry, chercheur associé, ICRML).
71. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 5 décembre 2016, p. 89 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada).
72. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 5 décembre 2016, p. 89 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada).
73. CSF (5 octobre 2016), par. 9.
74. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 25 (Joseph Pagé, membre, Association des parents de l'école Rose-des-vents).
75. M<sup>e</sup> Mark Power, M<sup>e</sup> Jean-Pierre Hachey et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power, [\*Modifications nécessaires au questionnaire du recensement canadien, pour mieux évaluer le nombre d'enfants dont au moins l'un des parents a le droit de les inscrire dans une école de langue française à l'extérieur du Québec, en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés \(« Charte »\)\*](#), Note de service, 25 novembre 2016.
76. M<sup>e</sup> Mark Power, M<sup>e</sup> Jean-Pierre Hachey et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power (25 novembre 2016).
77. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 5 décembre 2016, p. 92 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada).
78. Mark Power et Marc-André Roy, Juristes Power (17 octobre 2016), par. 10.
79. M<sup>e</sup> Mark Power, M<sup>e</sup> Jean-Pierre Hachey et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power (25 novembre 2016).
80. M<sup>e</sup> Mark Power, M<sup>e</sup> Jean-Pierre Hachey et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power (25 novembre 2016).
81. M<sup>e</sup> Mark Power, M<sup>e</sup> Jean-Pierre Hachey et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power (25 novembre 2016).
82. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 5 décembre 2016, p. 91 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada).
83. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 5](#), 6 juin 2016, p. 45 (Rodrigue Landry, chercheur associé, ICRML).
84. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 5 décembre 2016, p. 92 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada).
85. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 5 décembre 2016, p. 95 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada).
86. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 26 septembre 2016, p. 25 (Roger Paul, directeur général, Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)).
87. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 5](#), 6 juin 2016, p. 42 à 44 (Rodrigue Landry, chercheur associé, ICRML); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 26 septembre 2016, p. 34 (Roger Paul, directeur général, FNCSF).
88. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 130 (Marie-Pierre Lavoie, présidente, Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique (FPFCB)).
89. [\*Association des parents de l'école Rose-des-vents c. Colombie-Britannique \(Éducation\)\*](#), [2015] 2 RCS 139.
90. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 7 (Mark Power, avocat, Juristes Power).
91. [\*Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique v. British Columbia \(Education\)\*](#), [2016] BCSC 1764. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

92. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 99 (Sylvain Allison, secrétaire-trésorier, CSF); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 13 (Mark Power, avocat, Juristes Power); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 141 (Marie-Andrée Asselin, directrice générale, FPFGB).
93. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 21 novembre 2016, p. 30 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
94. CSF et FPFGB, [Cause juridique de l'éducation francophone en Colombie-Britannique](#).
95. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 30 (Joseph Pagé, membre, Association des parents de l'école Rose-des-vents).
96. Programme d'appui aux droits linguistiques, [Rapport annuel 2013-2014](#), Ottawa, p. 12; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 99 (Sylvain Allison, secrétaire-trésorier, CSF).
97. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 7 et 8 (Mark Power, avocat, Juristes Power).
98. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 14 (Mark Power, avocat, Juristes Power).
99. FFCB (4 octobre 2016), p. 4.
100. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 26 septembre 2016, p. 17, 22 et 23 (Roger Paul, directeur général, FNCSF); M<sup>e</sup> Mark Power et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power (17 octobre 2016), par. 55; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 101 (Johanne Asselin, directrice, école Anne-Hébert, CSF); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 199 (Noah Rondeau, administrateur — 19-25, CJFCB).
101. École Victor-Brodeur, Trousse d'information, distribuée lors de la visite de l'école Victor-Brodeur, 6 octobre 2016; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 97 (Bertrand Dupain, directeur général, CSF).
102. École Victor-Brodeur, Trousse d'information, distribuée lors de la visite de l'école Victor-Brodeur, 6 octobre 2016.
103. Société francophone de Victoria (6 octobre 2016).
104. CSF (5 octobre 2016), par. 14.
105. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 26 septembre 2016, p. 17 (Roger Paul, directeur général, FNCSF); Commission nationale des parents francophones (CNPF), FCFA et FNCSF, [Objectif 2018/2023 : Modernisation et morcellement du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde afin de favoriser l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes](#), septembre 2016, par. 36; Mark Power et Marc-André Roy, Juristes Power (17 octobre 2016), par. 55.
106. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 102 (Sylvain Allison, secrétaire-trésorier, CSF).
107. [Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique v. British Columbia \(Education\)](#), [2016] BCSC 1764. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 8 (Mark Power, avocat, Juristes Power).
108. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 5 décembre 2016, p. 83 et 85 (Deana directrice principale, Immobilier, Société immobilière du Canada Ltée); Dossier de correspondance entre le CSF et la Société immobilière du Canada Ltée, envoyé au Comité sénatorial permanent des langues officielles en janvier et février 2017.
109. Collège Éducentre, Trousse d'information, distribuée lors de la visite du Collège Éducentre, 4 octobre 2016; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 150 et 151 (Yvon Laberge, directeur général, Collège Éducentre).
110. Dossier de correspondance entre le CSF et la Société immobilière du Canada Ltée, envoyé au Comité sénatorial permanent des langues officielles en janvier et février 2017.
111. Société immobilière du Canada Ltée, [Rapport annuel 2015-2016](#), p. 13.
112. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 5 décembre 2016, p. 71, 78, 82 et 86 (John McBain, président-directeur général, Société immobilière du Canada Ltée).
113. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 27 (Joseph Pagé, membre, Association des parents de l'école Rose-des-vents).
114. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 5 décembre 2016, p. 69 et 77 (John McBain, président-directeur général, Société immobilière du Canada Ltée).
115. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 5 décembre 2016, p. 74 et 79 (John McBain, président-directeur général, Société immobilière du Canada Ltée).
116. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 5 décembre 2016, p. 69, 74 et 84 (John McBain, président-directeur général, Société immobilière du Canada Ltée et Deana directrice principale, Immobilier, Société immobilière du Canada Ltée).

117. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 8, 9, 17 et 18 (Mark Power, avocat, Juristes Power, et Marc-André Roy, avocat, Juristes Power).
118. M<sup>e</sup> Mark Power et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power, (17 octobre 2016), par. 54.
119. Ontario, Gouvernement, [Règlement de l'Ontario 444/98 : Aliénation de biens immeubles excédentaires](#); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 9 (Mark Power, avocat, Juristes Power).
120. Gouvernement du Canada, [Directive sur la vente ou le transfert des biens immobiliers excédentaires](#).
121. M<sup>e</sup> Mark Power et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power (17 octobre 2016), par. 51 et 52; Dossier de correspondance entre le CSF et la Société immobilière du Canada Ltée, envoyé au Comité sénatorial permanent des langues officielles en janvier et février 2017.
122. Dossier de correspondance entre le CSF et la Société immobilière du Canada Ltée, envoyé au Comité sénatorial permanent des langues officielles en janvier et février 2017.
123. Association des parents de l'école Rose-des-vents, Trousse d'information, distribuée lors de la visite de l'école Rose-des-vents, 3 octobre 2016; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 33 (Joseph Pagé, membre, Association des parents de l'école Rose-des-vents).
124. Dossier de correspondance entre le CSF et la Société immobilière du Canada Ltée, envoyé au Comité sénatorial permanent des langues officielles en janvier et février 2017.
125. Société immobilière du Canada Ltée, *Bilan annuel sur les langues officielles 2014-2015*.
126. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 5 décembre 2016, p. 74, 81 et 87 (John McBain, président-directeur général, Société immobilière du Canada Ltée).
127. Dossier de correspondance entre le CSF et la Société immobilière du Canada Ltée, envoyé au Comité sénatorial permanent des langues officielles en janvier et février 2017.
128. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 13 février 2017 (L'honorable Judy Foote, C.P., députée, ministre des Services publics et Approvisionnement Canada).
129. CLO, [La petite enfance : vecteur de vitalité des communautés francophones en situation minoritaire](#), Ottawa, 2016.
130. CLO (2016).
131. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 5](#), 6 juin 2016, p. 41 et 42 (Rodrigue Landry, chercheur associé, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques).
132. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 21 novembre 2016, p. 30 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
133. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 38 (Padminee Chundunsing, présidente du conseil d'administration, FFCB); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 39 (Pascaline Nsekera, gestionnaire de programme, Immigration francophone, FFCB); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 48 (Pierre Rivard, directeur général et directeur artistique, Centre culturel francophone de Vancouver).
134. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 129 et 130 (Marie-Pierre Lavoie, présidente, FPFCEB).
135. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 137 (Marie-Andrée Asselin, directrice générale, FPFCEB).
136. CSF (5 octobre 2016), par. 18(d); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 21 novembre 2016, p. 29 à 30 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
137. CSF, [Rencontre Sénat et CSF](#), p. 15.
138. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 87 (Bertrand Dupain, directeur général, CSF); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 88 et 89 (Sylvain Allison, secrétaire-trésorier, CSF).
139. Association francophone de Surrey, Trousse d'information, distribuée lors de la visite de l'Association francophone de Surrey, 3 octobre 2016.
140. Société francophone de Victoria (6 octobre 2016).
141. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 21 novembre 2016, p. 44 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
142. CSF et FPFCEB, [Cause juridique de l'éducation francophone en Colombie-Britannique](#).
143. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 129 et 141 (Marie-Pierre Lavoie, présidente, FPFCEB).
144. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 137 (Marie-Andrée Asselin, directrice générale, FPFCEB).

145. Premier ministre du Canada, *Lettre de mandat du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social*.
146. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 24 octobre 2016, p. 43 (L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien).
147. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 39 (Padminee Chundunsing, présidente du conseil d'administration, FFCB); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 43 (Pierre Rivard, directeur général et directeur artistique, Centre culturel francophone de Vancouver).
148. FFCB (4 octobre 2016), p. 5; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 196 et 197 (Rémi Marien, directeur général, CJFCB).
149. FFCB (4 octobre 2016), p. 5; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 39 (Padminee Chundunsing, présidente du conseil d'administration, FFCB); Association francophone de Surrey (3 octobre 2016).
150. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 43 (Pierre Rivard, directeur général et directeur artistique, Centre culturel francophone de Vancouver).
151. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 139 (Marie-Andrée Asselin, directrice générale, FPFCEB).
152. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 43 (Pierre Rivard, directeur général et directeur artistique, Centre culturel francophone de Vancouver).
153. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 196 (Rémi Marien, directeur général, CJFCB).
154. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 204 (Noah Rondeau, administrateur — 19-25, CJFCB).
155. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 45 (Padminee Chundunsing, présidente du conseil d'administration, FFCB).
156. Association francophone de Surrey (3 octobre 2016).
157. Association francophone de Surrey (3 octobre 2016).
158. Association francophone de Surrey (3 octobre 2016).
159. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 60 et 70 (Glyn Lewis, directeur exécutif, CPF — Section de la Colombie-Britannique et du Yukon).
160. CPF — Section de la Colombie-Britannique et du Yukon (4 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 60 (Glyn Lewis, directeur exécutif, CPF — Section de la Colombie-Britannique et du Yukon).
161. Conseil scolaire de Vancouver (#39) (4 octobre 2016); École bilingue Elementary School, Trousse d'information, distribuée lors de la visite de l'École bilingue Elementary School, 3 octobre 2016.
162. École Macaulay, Trousse d'information, distribuée lors de la visite de l'école Macaulay, 6 octobre 2016. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
163. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 135 (Mary-Em Waddington, présidente, section de Surrey, CPF).
164. CPF — Section de la Colombie-Britannique et du Yukon (4 octobre 2016).
165. Conseil scolaire de Victoria (#61) (4 octobre 2016).
166. Conseil scolaire de Victoria (#61) (4 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 63 (Simon Burgers, directeur des programmes de langues et multiculturalisme, Équipe d'apprentissage, District scolaire du Grand Victoria #61).
167. Conseil scolaire de Victoria (#61) (4 octobre 2016).
168. Conseil scolaire de Victoria (#61) (4 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 66 et 80 (Simon Burgers, directeur des programmes de langues et multiculturalisme, Équipe d'apprentissage, District scolaire du Grand Victoria #61).
169. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 111 (Teri Mooring, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 133 (Cendra Beaton, présidente, section de l'arrondissement scolaire de Sooke, CPF).
170. Conseil scolaire de Surrey (4 octobre 2016).
171. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 135 (Mary-Em Waddington, présidente, section de Surrey, CPF).
172. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 63 (Simon Burgers, directeur des programmes de langues et multiculturalisme, Équipe d'apprentissage, District scolaire du Grand Victoria #61).

173. CPF – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon (4 octobre 2016).
174. École bilingue Elementary School (3 octobre 2016).
175. CPF – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon, *Falling Behind: 2015 Report on the Shortage of Teachers in French Immersion and Core French in British Columbia and Yukon*, printemps 2015, p. 2. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]
176. CPF – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon (2015), p. 18. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]
177. CPF – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon (2015), p. 7. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]
178. BAFF, USF (septembre 2016), par. 35; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 109 (Teri Mooring, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 153 (Diane Dagenais, professeure titulaire, Faculté d'éducation, USF).
179. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 104 (Sophie Bergeron, présidente, Association provinciale des professeurs d'immersion et du programme francophone de la Colombie-Britannique).
180. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 157 (Cécile Sabatier, professeure agrégée, Faculté d'éducation, USF).
181. BAFF, USF (septembre 2016), par. 37.
182. CPF – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon (4 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 74 (Glyn Lewis, directeur exécutif, CPF – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon); Conseil scolaire de Victoria (#61) (4 octobre 2016); Monique Bournot-Trites, Université de la Colombie-Britannique (UCB), *Soumission au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 5 octobre 2016; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 176 (Monique Bournot-Trites, professeure associée, UCB); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 109 et 110 (Teri Mooring, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique).
183. CPF – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon (4 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 67 et 73 (Catherine Berron, directrice d'une école élémentaire à deux régimes pédagogiques, Commission scolaire de Surrey); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 74 et 75 (Simon Burgers, directeur des programmes de langues et multiculturalisme, Équipe d'apprentissage, District scolaire du Grand Victoria #61); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 178 (Meike Wernicke, coordonnatrice des programmes de français, Faculté d'éducation, Enseignement des langues et de la littérature, UCB).
184. BAFF, USF (septembre 2016), par. 130 à 134; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 154 (Diane Dagenais, professeure titulaire, Faculté d'éducation, USF).
185. Francis R. Andrew, UCB, *Soumission au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 5 octobre 2016; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 174 (Francis R. Andrew, directeur émérite, Centre français, Éducation permanente, UCB).
186. Conseil scolaire de Vancouver (#39) (4 octobre 2016).
187. Conseil scolaire de Surrey (4 octobre 2016); Conseil scolaire de Victoria (#61) (4 octobre 2016); BAFF, USF (septembre 2016), par. 49.
188. BAFF, USF (septembre 2016), par. 139 à 142.
189. Conseil scolaire de Victoria (#61) (4 octobre 2016).
190. Conseil scolaire de Vancouver (#39) (4 octobre 2016).
191. *British Columbia Association of Teachers of Modern Languages* (BCATML) (5 octobre 2016), p. 4 et 5.
192. Francis R. Andrew, UCB (5 octobre 2016).
193. Francis R. Andrew, UCB (5 octobre 2016).
194. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 156 (Cécile Sabatier, professeure agrégée, Faculté d'éducation, USF).
195. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 103 (Sophie Bergeron, présidente, Association provinciale des professeurs d'immersion et du programme francophone de la Colombie-Britannique); BAFF, USF (septembre 2016), par. 121.
196. Francis R. Andrew, UCB (5 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 175 et 176 (Monique Bournot-Trites, professeure associée, UCB).
197. BAFF, USF (septembre 2016), par. 8, 44 et 89.
198. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 154 (Diane Dagenais, professeure titulaire, Faculté d'éducation, USF).
199. Monique Bournot-Trites, UCB (5 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 154 (Diane Dagenais, professeure titulaire, Faculté d'éducation, USF).

200. Monique Bournot-Trites, UCB (5 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 175 (Monique Bournot-Trites, professeure associée, UCB); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 68 (Catherine Berron, directrice d'une école élémentaire à deux régimes pédagogiques, Commission scolaire de Surrey); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 113 (Trish Kolber, représentante des enseignants du français, BCATML); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 119 (Teri Mooring, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 155 (Cécile Sabatier, professeure agrégée, Faculté d'éducation, USF).
201. Wendy Carr, *Teaching Core French in British Columbia: Teachers' Perspectives*, BCATML/BCTF Research Report, 2007. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]
202. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 113 (Trish Kolber, représentante des enseignants du français, BCATML); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 155 (Cécile Sabatier, professeure agrégée, Faculté d'éducation, USF).
203. Monique Bournot-Trites, UCB (5 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 175 (Monique Bournot-Trites, professeure associée, UCB); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 155 (Cécile Sabatier, professeure agrégée, Faculté d'éducation, USF).
204. Conseil scolaire de Vancouver (#39) (4 octobre 2016).
205. BCATML, [Mémoire présenté par Trish Kolber au Comité sénatorial permanent des langues officielles](#), 5 octobre 2016, p. 2; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 114 (Trish Kolber, représentante des enseignants du français, BCATML); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 117 (Sophie Bergeron, présidente, Association provinciale des professeurs d'immersion et du programme francophone de la Colombie-Britannique); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 156 (Cécile Sabatier, professeure agrégée, Faculté d'éducation, USF).
206. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 67 (Catherine Berron, directrice d'une école élémentaire à deux régimes pédagogiques, Commission scolaire de Surrey).
207. Conseil scolaire de Victoria (#61) (4 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 64 (Simon Burgers, directeur des programmes de langues et multiculturalisme, Équipe d'apprentissage, District scolaire du Grand Victoria #61).
208. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 64 (Simon Burgers, directeur des programmes de langues et multiculturalisme, Équipe d'apprentissage, District scolaire du Grand Victoria #61).
209. Conseil scolaire de Victoria (#61) (4 octobre 2016).
210. BCATML (5 octobre 2016), p. 5; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 114 (Trish Kolber, représentante des enseignants du français, BCATML).
211. BAFF, USF (septembre 2016), par. 80.
212. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 179 (Meike Wernicke, coordonnatrice des programmes de français, Faculté d'éducation, Enseignement des langues et de la littérature, UCB).
213. CPF – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon (4 octobre 2016); Conseil scolaire de Vancouver (#39) (4 octobre 2016); Conseil scolaire de Victoria (#61) (4 octobre 2016); BCATML (5 octobre 2016), p. 4; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 113 et 114 (Trish Kolber, représentante des enseignants du français, BCATML); BAFF, USF (septembre 2016), par. 41; Monique Bournot-Trites, UCB (5 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 176 (Monique Bournot-Trites, professeure associée, UCB); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 104 (Sophie Bergeron, présidente, Association provinciale des professeurs d'immersion et du programme francophone de la Colombie-Britannique); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 155 et 156 (Cécile Sabatier, professeure agrégée, Faculté d'éducation, USF); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 178 (Meike Wernicke, coordonnatrice des programmes de français, Faculté d'éducation, Enseignement des langues et de la littérature, UCB).
214. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 177 (Wendy Carr, doyenne associée, Formation des enseignants, Faculté d'éducation, UCB).
215. Conseil scolaire de Surrey (4 octobre 2016); BCATML (5 octobre 2016), p. 4; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 114 (Trish Kolber, représentante des enseignants du français, BCATML); BAFF, USF (septembre 2016), par. 42; Monique Bournot-Trites, UCB (5 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 174 (Monique Bournot-Trites, professeure associée, UCB); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 68 (Catherine Berron, directrice d'une école élémentaire à deux régimes pédagogiques, Commission scolaire de Surrey); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 155 et 156 (Cécile Sabatier, professeure agrégée, Faculté d'éducation, USF).
216. Francis R. Andrew, UCB (5 octobre 2016).
217. BAFF, USF (septembre 2016), par. 28.
218. BCATML (5 octobre 2016), p. 2; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 113 (Trish Kolber, représentante des enseignants du français, BCATML).

219. Francis R. Andrew, UCB (5 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 79 (Catherine Berron, directrice d'une école élémentaire à deux régimes pédagogiques, Commission scolaire de Surrey); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 175 et 176 (Monique Bournot-Trites, professeure associée, UCB).
220. Conseil scolaire de Vancouver (#39) (4 octobre 2016).
221. Conseil scolaire de Victoria (#61) (4 octobre 2016).
222. École bilingue Elementary School (3 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 146 et 147 (Cendra Beaton, présidente, section de l'arrondissement scolaire de Sooke, CPF).
223. Kenneth Reeder, UCB (5 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 181 (Kenneth Reeder, professeur émérite, Faculté d'éducation, Enseignement des langues et de la littérature, UCB).
224. École Macaulay (6 octobre 2016). [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]
225. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 104 (Sophie Bergeron, présidente, Association provinciale des professeurs d'immersion et du programme francophone de la Colombie-Britannique).
226. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 111 et 112 (Teri Mooring, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique).
227. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 68 (Catherine Berron, directrice d'une école élémentaire à deux régimes pédagogiques, Commission scolaire de Surrey); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 109 (Teri Mooring, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique).
228. BAFF, USF (septembre 2016), par. 36, 126 à 128.
229. École bilingue Elementary School (3 octobre 2016).
230. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 109 (Teri Mooring, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique).
231. CPF – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon (4 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 103 et 104 (Sophie Bergeron, présidente, Association provinciale des professeurs d'immersion et du programme francophone de la Colombie-Britannique); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 110 (Teri Mooring, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 132 et 133 (Cendra Beaton, présidente, section de l'arrondissement scolaire de Sooke, CPF).
232. BCATML (5 octobre 2016), p. 6.
233. Conseil scolaire de Victoria (#61) (4 octobre 2016).
234. École bilingue Elementary School (3 octobre 2016).
235. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 133 (Cendra Beaton, présidente, section de l'arrondissement scolaire de Sooke, CPF).
236. CPF – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon (4 octobre 2016).
237. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 62 (Glyn Lewis, directeur exécutif, CPF – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon).
238. École bilingue Elementary School (3 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 192 (Monique Bournot-Trites, professeure associée, UCB).
239. BCATML (5 octobre 2016), p. 5; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 114 (Trish Kolber, représentante des enseignants du français, BCATML).
240. BAFF, USF (septembre 2016), par. 157; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 157 et 163 (Claire Trépanier, directrice, BAFF, USF).
241. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 105 (Sophie Bergeron, présidente, Association provinciale des professeurs d'immersion et du programme francophone de la Colombie-Britannique); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 110 (Teri Mooring, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique).
242. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 107 et 116 (Sylvie Liechtele, présidente, Syndicat des enseignantes et enseignants du programme francophone de la Colombie-Britannique (Local 93)).
243. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 92 (Johanne Asselin, directrice, école Anne-Hébert, CSF).
244. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 92 (Bertrand Dupain, directeur général, CSF).
245. CSF (5 octobre 2016), par. 18(b); CSF, [Rencontre Sénat et CSF](#), p. 16; École Victor-Brodeur (6 octobre 2016).
246. CSF (5 octobre 2016), par. 18(c) et par. 18(e); CSF, [Rencontre Sénat et CSF](#), p. 16.
247. CSF, [Rencontre Sénat et CSF](#), p. 12.

248. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 91 (Sylvain Allison, secrétaire-trésorier, CSF).
249. CSF, *Rencontre Sénat et CSF*, p. 16; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 200 à 202 (Rémi Marien, directeur général, CJFCB).
250. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 195 (Sophie Brassard, présidente, CJFCB).
251. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 195 (Sophie Brassard, présidente, CJFCB et Rémi Marien, directeur général, CJFCB).
252. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 197 et 201 (Rémi Marien, directeur général, CJFCB).
253. M<sup>e</sup> Mark Power et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, *Juristes Power* (17 octobre 2016), par. 47.
254. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 14 (Mark Power, avocat, Juristes Power).
255. BAFF, USF (septembre 2016), par. 2, 45 à 49; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 153 (Claire Trépanier, directrice, BAFF, USF).
256. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 195 (Sophie Brassard, présidente, CJFCB).
257. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 41 (Pascaline Nsekera, gestionnaire de programme, Immigration francophone, FFCB).
258. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 47 (Pascaline Nsekera, gestionnaire de programme, Immigration francophone, FFCB).
259. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 150 (Yvon Laberge, directeur général, Collège Éducacentre).
260. Collège Éducacentre (4 octobre 2016).
261. Collège Éducacentre (4 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 151 (Yvon Laberge, directeur général, Collège Éducacentre).
262. Collège Éducacentre (4 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 170 et 171 (Yvon Laberge, directeur général, Collège Éducacentre).
263. BAFF, USF (septembre 2016), par. 57, 152 à 156.
264. BAFF, USF (septembre 2016), par. 68; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 157 (Claire Trépanier, directrice, BAFF, USF).
265. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 157 (Claire Trépanier, directrice, BAFF, USF).
266. BAFF, USF (septembre 2016), par. 9.
267. Société francophone de Victoria (6 octobre 2016).
268. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 74 (Simon Burgers, directeur des programmes de langues et multiculturalisme, Équipe d'apprentissage, District scolaire du Grand Victoria #61).
269. Francis R. Andrew, UCB (5 octobre 2016); Francis R. Andrew, UCB, *Création d'un Département de français et d'études françaises à l'Université de la Colombie-Britannique*, présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 5 octobre 2016; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 172 (Francis R. Andrew, directeur émérite, Centre français, Éducation permanente, UCB).
270. Francis R. Andrew, UCB (5 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 173 (Francis R. Andrew, directeur émérite, Centre français, Éducation permanente, UCB); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 183 (Meike Wernicke, coordonnatrice des programmes de français, Faculté d'éducation, Enseignement des langues et de la littérature, UCB).
271. Francis R. Andrew, UCB (5 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 174 (Francis R. Andrew, directeur émérite, Centre français, Éducation permanente, UCB).
272. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 177 (Wendy Carr, doyenne associée, Formation des enseignants, Faculté d'éducation, UCB).
273. BAFF, USF (septembre 2016), par. 54.
274. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 154 (Diane Dagenais, professeure titulaire, Faculté d'éducation, USF); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 163 (Claire Trépanier, directrice, BAFF, USF).
275. Francis R. Andrew, UCB (5 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 173 et 183 (Francis R. Andrew, directeur émérite, Centre français, Éducation permanente, UCB).
276. Entente Canada-Colombie-Britannique relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018, conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, 7 mars 2014.

277. BAFF, USF (septembre 2016), par. 110; Collège Éducentre (4 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 151 (Yvon Laberge, directeur général, Collège Éducentre).
278. BAFF, USF (septembre 2016), par. 111.
279. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 24 octobre 2016, p. 44 et 45 (L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien).
280. BAFF, USF (septembre 2016), par. 136 à 138; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 179 (Meike Wernicke, coordonnatrice des programmes de français, Faculté d'éducation, Enseignement des langues et de la littérature, UCB).
281. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 109 (Teri Mooring, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique).
282. BAFF, USF (septembre 2016), par. 147.
283. Table nationale sur l'éducation, *Continuum d'études en langue française, accès et transition aux études postsecondaires*, Rapport des forums de discussions tenus à Edmonton, Moncton et Toronto au printemps 2016, p. 4.
284. Table nationale sur l'éducation (printemps 2016), p. 4.
285. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 157 (Claire Trépanier, directrice, BAFF, USF).
286. BAFF, USF (septembre 2016), par. 81.
287. CNPF, FCFA et FNCSF (septembre 2016).
288. CNPF, FCFA et FNCSF (septembre 2016), par. 17.
289. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 26 septembre 2016, p. 16 (Jean-Luc Racine, directeur général, CNPF).
290. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 98 (Sylvain Allison, secrétaire-trésorier, CSF).
291. [Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique v. British Columbia \(Education\)](#), [2016] BCSC 1764. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]
292. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 8 (Mark Power, avocat, Juristes Power).
293. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 7 (Mark Power, avocat, Juristes Power); Mark Power et Marc-André Roy, Juristes Power (17 octobre 2016), par. 36.
294. Entente spéciale Canada-Colombie-Britannique relative à la mise en œuvre de la gestion des écoles francophones, conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, 19 mars 1997.
295. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 7 (Mark Power, avocat, Juristes Power).
296. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 24 octobre 2016, p. 43 (L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien).
297. CPF – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon (4 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 61 et 62 (Glyn Lewis, directeur exécutif, CPF — Section de la Colombie-Britannique et du Yukon); Conseil scolaire de Victoria (#61) (4 octobre 2016); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 63 (Simon Burgers, directeur des programmes de langues et multiculturalisme, Équipe d'apprentissage, District scolaire du Grand Victoria #61); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 118 (Sophie Bergeron, présidente, Association provinciale des professeurs d'immersion et du programme francophone de la Colombie-Britannique).
298. CPF – Section de la Colombie-Britannique et du Yukon (4 octobre 2016).
299. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 133 (Cendra Beaton, présidente, section de l'arrondissement scolaire de Sooke, CPF).
300. BAFF, USF (septembre 2016), par. 158 à 160.
301. CNPF, FCFA et FNCSF (septembre 2016).
302. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 26 septembre 2016, p. 10, 11, 22 et 31 (Roger Paul, directeur général, FNCSF).
303. M<sup>e</sup> Mark Power et M<sup>e</sup> Marc-André Roy, Juristes Power (17 octobre 2016), par. 58; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 19 (Mark Power, avocat, Juristes Power).
304. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 21 novembre 2016, p. 41 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
305. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 97 et 98 (Sylvain Allison, secrétaire-trésorier, CSF).
306. CSF (5 octobre 2016), par. 22.

307. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 26 septembre 2016, p. 14 (Sylviane Lanthier, présidente, FCFA).
308. Entente Canada-Colombie-Britannique relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018, conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, 7 mars 2014.
309. CSF (5 octobre 2016), par. 27 à 38; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 89 et 90 (Sylvain Allison, secrétaire-trésorier, CSF); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 26 septembre 2016, p. 25 (Roger Paul, directeur général, FNCSF).
310. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 108 (Sylvie Liechtele, présidente, Syndicat des enseignantes et enseignants du programme francophone de la Colombie-Britannique (Local 93)).
311. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 121 (Sylvie Liechtele, présidente, Syndicat des enseignantes et enseignants du programme francophone de la Colombie-Britannique (Local 93)).
312. BCATML (5 octobre 2016), p. 5; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 114 (Trish Kolber, représentante des enseignants du français, BCATML); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 125 et 126 (Teri Mooring, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique).
313. École bilingue Elementary School (3 octobre 2016).
314. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 110 (Teri Mooring, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique).
315. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 4 octobre 2016, p. 56 (Pierre Rivard, directeur général et directeur artistique, Centre culturel francophone de Vancouver); BCATML (5 octobre 2016), p. 5; OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 114 (Trish Kolber, représentante des enseignants du français, BCATML); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 4](#), 9 mai 2016, p. 32 (Lynn Brouillette, directrice générale par intérim, Association des collèges et universités de la francophonie canadienne); OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 5 octobre 2016, p. 111 et 118 (Teri Mooring, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique).
316. OLLO (juin 2015).
317. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 26 septembre 2016, p. 21 (Roger Paul, directeur général, FNCSF).
318. [Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde.](#)
319. Entente Canada-Colombie-Britannique relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018, conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, 7 mars 2014.
320. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 17 octobre 2016, p. 22 (Marc-André Roy, avocat, Juristes Power).
321. CLO, [Vérification horizontale portant sur la reddition de comptes touchant les paiements de transfert aux provinces en matière de langues officielles \(partie VII de la Loi sur les langues officielles\) – Suivi](#), octobre 2016.
322. CNPF, FCFA et FNCSF (septembre 2016), par. 58 à 60.
323. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 26 septembre 2016, p. 15 et 16 (Jean-Luc Racine, directeur général, CNPF).
324. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 21 novembre 2016, p. 35 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
325. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 24 octobre 2016, p. 41 (L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien).
326. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 8](#), 21 novembre 2016, p. 35 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
327. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 6](#), 26 septembre 2016, p. 29 (Roger Paul, directeur général, FNCSF).
328. CLO (2016).
329. [Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique v. British Columbia \(Education\)](#), [2016] BCSC 1764. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]
330. [Mahe c. Alberta](#), [1990] 1 R.C.S. 342.
331. [R. c. Beaulac](#), [1999] 1 R.C.S. 768; [Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince Édouard](#), [2000] 1 R.C.S. 3.
332. [Mahe c. Alberta](#), [1990] 1 R.C.S. 342; [Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince Édouard](#), [2000] 1 R.C.S. 3; [Association des parents de l'école Rose-des-vents c. Colombie-Britannique \(Éducation\)](#), [2015] 2 RCS 139.
333. [Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince Édouard](#), [2000] 1 R.C.S. 3; [Association des parents de l'école Rose-des-vents c. Colombie-Britannique \(Éducation\)](#), [2015] 2 RCS 139.
334. Réponse du gouvernement (juin 2016).

335. OLLO (juin 2015).
336. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 24 octobre 2016, p. 36 (L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien).
337. Réponse du gouvernement (juin 2016).
338. OLLO (juin 2015).
339. Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), [L'exploitation du Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECR\) dans le contexte canadien : Guide à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des concepteurs de programmes d'études](#), janvier 2010.
340. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 24 octobre 2016, p. 44 (L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien).
341. CNPF, FCFA et FNCSF (septembre 2016).
342. OLLO (juin 2005).
343. Chambre des communes, Comité permanent des langues officielles, [Vers un nouveau plan d'action pour les langues officielles et un nouvel élan pour l'immigration francophone en milieu minoritaire](#), troisième rapport, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, décembre 2016.
344. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 24 octobre 2016, p. 43 (L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien).
345. FFCB, [Secrétariat de l'entente](#).
346. FFCB (avril 2015).
347. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 24 octobre 2016, p. 50 (L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien).
348. OLLO, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, [Fascicule n° 7](#), 24 octobre 2016, p. 39 (L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien).





SÉNAT | SENATE  
CANADA